

# Entre répulsion et compassion

L'immigration en Belgique au miroir de la presse belge francophone  
dans l'entre-deux-guerres

Mémoire réalisé par  
**Vincent DESGUIN**

Promoteur(s)  
**Laurence VAN YPERSELE et Anne ROEKENS**

Année académique 2016-2017  
**Master en Histoire, finalité spécialisée en communication de l'histoire**



Je tiens à remercier vivement Madame Laurence Van Ypersele, promotrice de ce mémoire, pour ses relectures, ainsi que Madame Anne Roekens, co-promotrice, pour sa grande disponibilité, ses précieux conseils, mais également pour son accompagnement tout au long de mon parcours universitaire, qui fut à chaque fois enrichissant.

Merci à Madame Aurore François, pour son aide apportée lors de la mise en place de ma méthode quantitative.

Merci également à l'Université de Namur et à l'Université catholique de Louvain pour les savoirs et les compétences qu'elles m'ont chacune transmis.

Merci aussi au personnel de la KBR, et plus spécialement de leur section Presse, ainsi qu'aux personnels des bibliothèques universitaires, pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans mes recherches.

Merci à mon entourage, et plus particulièrement à Michèle Watté pour sa patience et son soutien tout au long de ces années, et enfin, merci à Marine Louette pour ses relectures, sa grande patience et sa disponibilité.



## INTRODUCTION

---

Plus que jamais, donner une dimension historique à l'immigration en Belgique est primordial. En effet, depuis de nombreux mois, cette thématique est récurrente dans nos médias et dans l'opinion publique de manière générale. Cette dernière se trouve constamment tiraillée entre le *pathos* d'une part et la peur d'autre part. Si le rôle de l'historien n'est pas d'analyser des phénomènes aussi contemporains, il doit trouver sa place dans le discours public et social, où son expertise des éléments du passé permet de mettre en perspective ceux du présent. Notre travail s'inscrit dans cette démarche.

La réalité géographique de la Belgique se rappelle à nous et démontre un peu plus l'intérêt de cette recherche. En effet, notre royaume se trouve au cœur de l'Europe occidentale. Et parmi les neuf provinces qui le constituent, huit d'entre elles possèdent une frontière commune avec un pays étranger. Les trajectoires migratoires sont multiples et l'installation des étrangers chez nous ne répond pas à un schéma prédéfini. Ainsi, dans les zones limitrophes, les limites du territoire sont un concept flou et les échanges entre les populations sont nombreux. Des personnes passent la frontière tous les jours pour se rendre à leur travail et finissent dans certains cas par s'installer chez nous pour y construire leur vie. En ce qui concerne les ports d'Anvers et d'Ostende, véritables portes sur les Amériques, ceux-ci ont également attiré en Belgique des étrangers en quête d'un ailleurs qu'ils ont parfois trouvé dans le plat pays. Citons encore l'immigration ouvrière du siècle dernier dont l'un des héritages fut, en 2011, la nomination d'un Premier ministre aux origines italiennes. Il ne s'agit là que d'exemples assez simples, la réalité migratoire étant nettement plus complexe, mais à n'en pas douter, les étrangers ont leur place dans l'histoire belge<sup>1</sup>.

Néanmoins, l'histoire de l'immigration en Belgique est un sujet qui a longtemps été délaissé. La thématique des migrations est d'ailleurs mal représentée chez nous que ce soit dans les lieux de culture et de mémoire ou même dans l'imaginaire collectif et les œuvres de fiction<sup>2</sup>. À l'inverse, d'autres pays comme la France, avec son Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris, ou les États-Unis, avec l'Ellis Islande Immigration Museum, valorisent ce pan de leur histoire. Outre-Atlantique, cette histoire est reconnue comme un sujet de

---

<sup>1</sup> STOLS, E., « Exil et migration : refus de mémoire et réalités historiques en Belgique », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°67, 2002, p. 42.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 41.

recherches depuis les années 1930 et de nombreuses études y sont consacrées<sup>3</sup>. En Belgique, en revanche, il faut attendre les années 1980 pour que deux historiens, Anne Morelli et Jean Stengers, ouvrent la voie avant que d'autres comme Franck Caestecker ne s'imposent dans la discipline<sup>4</sup>.

Nous avons choisi d'aborder l'immigration durant la période de l'entre-deux-guerres, car c'est à cette époque que la Belgique devient un pays d'immigration et non plus un pays d'émigration. Pour aborder cette thématique, nous avons eu recours à la presse. En effet, hier comme aujourd'hui encore, celle-ci tient une place non négligeable dans nos vies, et ce, malgré la concurrence des nouveaux médias<sup>5</sup>.

L'enjeu de ce mémoire en histoire contemporaine est d'étudier quelle a pu être la vision de l'immigration véhiculée par les journaux de l'époque. À cette fin, nous tentons de répondre à différentes questions : quels événements focalisent l'attention des journaux sur la présence des étrangers ? Quels termes entourent le discours porté sur les étrangers ? Quels griefs sont formulés à l'encontre de ceux-ci ? Enfin, quelle vision de l'immigration dans l'entre-deux-guerres les journaux nous permettent-ils d'apprécier ?

Nous mettons en œuvre dans cette analyse une approche pluridisciplinaire<sup>6</sup>. En effet, la thématique de l'immigration se trouve à la charnière des relations internationales, du droit, de la sociologie et de l'économie<sup>7</sup>. Et comme un enjeu fondamental au sein de ce travail concerne la notion d'« opinion publique », il faut prendre en considération l'ensemble des éléments qui constituent la société<sup>8</sup>. En effet, les opinions sont autant portées par des leaders politiques ou des personnalités marquantes, à qui l'on permet de s'exprimer directement dans les colonnes d'un journal, que par des témoins anonymes dont la presse, dans la diversité des informations qu'elle contient, nous fait entendre la voix. Enfin, les rédactions peuvent aussi distiller leur vision de la société.

---

<sup>3</sup> NOIRIEL, G., « Immigration : le fin mot de l'histoire », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°7, 1985, p. 148.

<sup>4</sup> Nous renvoyons le lecteur à la bibliographie pour les ouvrages de référence de ces auteurs.

<sup>5</sup> DUMONT, J.-F., GREVISSSE, B. et RINGLET, G., *La presse écrite en Belgique*, Bruxelles, Kluwer, 2001, p. 5.

<sup>6</sup> NOIRIEL, G., *op. cit.*, p. 149.

<sup>7</sup> KEVONIAN, D., « Enjeux de catégorisations et migrations internationales. Le Bureau international du travail et les réfugiés (1925-1929) », dans *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°3, 2005, p. 1-2.

<sup>8</sup> GAUVARD, C., *Opinion publique* dans GAUVARD, C. et SIRINELLI, J.-F., dir., *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015, p. 495-497.

Une difficulté que suppose cette approche réside dans le fait que les contemporains font allusion aux événements du monde qui les entoure. Nous devons dès lors, pour construire notre analyse et en faciliter sa compréhension par notre lecteur, remettre systématiquement les événements dans leur contexte<sup>9</sup>.

La première partie de ce travail se consacre à démontrer l'intérêt de la source de presse pour l'historien, mais également à en cerner les limites. En effet, on ne peut pertinemment utiliser une source telle que celle-ci que si on la comprend dans toutes ses spécificités et son originalité. La presse est mue par les hommes qui la construisent, mais également par ceux qui la lisent.

Notre intérêt s'est porté sur quatre journaux bruxellois<sup>10</sup> d'ampleur nationale : *Le Soir*, *Le Peuple*, *La Libre Belgique* et *La Dernière Heure*. La variété des points de vue qu'ils proposent forment la véritable richesse de ce travail et de la société belge dont ils se font, dans une certaine mesure, les porte-parole. Ceux-ci ont pu être consultés, dans leur version numérisée, à la Bibliothèque Royale de Belgique grâce aux portails DigiPress et BelgicaPress.

Notre méthodologie, quant à elle, s'est fondée sur l'emploi de mots-clés qui nous ont permis, grâce aux outils modernes que sont la numérisation et l'océrisation, de circonscrire un corpus de documents en lien avec notre problématique. Nous avons dès lors fait le choix d'une approche mixte. Tout d'abord, nous avons eu recours aux méthodes quantitatives pour déterminer des grands temps pour notre analyse. Ensuite, les années 1930, 1933, 1938 et 1939 font l'objet d'une approche qualitative.

La seconde partie de cette étude consiste en l'analyse de notre corpus. Dans celle-ci, nous citons abondamment nos sources afin de donner à notre lecteur *l'accès aux sources*, essentiel à la compréhension de l'analyse. Nous avons scindé notre recherche en trois chapitres. Les deux premiers se construisent de manière semblable en trois étapes. Tout d'abord, nous analysons quantitativement les données afin de dégager les problématiques propres aux années que nous étudions. Ensuite, ces différentes thématiques sont analysées afin de cerner quels événements sont jugés dignes d'intérêt par la presse et de voir de quelle façon ils sont proposés aux lecteurs. Enfin, par une analyse de la terminologie employée, il s'agit d'analyser la vision donnée des étrangers.

---

<sup>9</sup> LABORIE, P., *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990, p. 25-26 (L'Univers historique).

<sup>10</sup> Consultés à la KBR au moyen des portails DigiPress et BelgicaPress.

Notre dernier chapitre se consacre aux années 1938 et 1939 qui constituent une charnière à l'aube du second conflit mondial. Ces années portent principalement sur la question des réfugiés juifs. Elles sont également marquées par l'action législative tantôt plus répressive à l'égard des réfugiés tantôt plus accueillante. Nous les analysons de manière chronologique et relevons par ailleurs quelques événements marquants comme la Conférence d'Évian, l'accueil des enfants réfugiés ainsi que l'arrivée du paquebot Saint-Louis.

Bien que notre travail soit le résultat d'une démarche proprement scientifique, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Si la représentativité de nos conclusions est sans doute restreinte, ces dernières n'en restent pas moins des portes d'entrée voire des clés de compréhension pour les historiens.

**PARTIE I :**  
**SOURCES ET METHODOLOGIE**



# CHAPITRE I : LA PRESSE EN TANT QUE SOURCE POUR L'HISTORIEN

---

L'historien qui envisage de travailler sur l'immigration en Belgique peut bien sûr se tourner vers des sources telles que les statistiques démographiques, les dossiers personnels de la Police des étrangers, ou encore les bulletins d'étrangers conservés dans les archives communales<sup>11</sup>. Mais s'il espère entrevoir le ressenti des populations et trouver l'Homme, il se trouvera rapidement démuné. N'est-ce pourtant pas le propre de son métier ? Comme le disait March Bloch : « le bon historien, lui, ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier<sup>12</sup> ». Dès lors, bien que n'ayant pas pour objet central l'arrivée de nouvelles populations dans notre pays, la presse constitue une source de choix. Longtemps considérée comme source secondaire et cantonnée à l'illustration d'un propos plutôt qu'à sa construction, la masse documentaire qu'elle représente est digne d'intérêt en soi. Notre démarche pour cette première partie vise à en replacer l'utilité dans la perspective de l'historien.

Ce chapitre se divise en trois points : premièrement, nous apportons un éclairage historiographique sur l'étude de ce média. Deuxièmement, nous tentons de définir précisément ce qu'est un journal. Enfin, nous posons les avantages et les limites de ce type d'archive.

## 1. HISTORIOGRAPHIE DE LA SOURCE DE PRESSE

La légitimation de la source de presse par les chercheurs est le fruit d'un long processus<sup>13</sup>. Souvent délaissée en raison de sa subjectivité, ce n'est qu'au début de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que des historiens choisissent d'en analyser le contenu<sup>14</sup>. Dans ce contexte, l'analyse de discours gagne en importance et l'idée qu'il est possible d'apprécier l'opinion publique en étudiant l'influence de la presse s'impose. Dans les années 1970, la discipline se dégage progressivement de l'analyse de contenu pour approfondir les questions de contexte : d'une part, en considérant la presse comme une production née des interactions d'une

---

<sup>11</sup> GILLEN, J., *Inventaire des sources pour une histoire de l'immigration : archives communales*, Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, 2004, p. 5.

<sup>12</sup> BLOCH, M., *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1952, p. 18.

<sup>13</sup> DELPORTE, C., *Presse*, dans GAUVARD, C. et SIRINELLI, J.-F., dir., *op. cit.*, p. 550-551.

<sup>14</sup> SOULET, J.-F., *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 113-114 (Collection U).

communauté de personnes, et d'autre part, en s'intéressant aux entreprises en tant que telles. À la même époque, des ouvrages de référence font leur apparition. Nous pouvons citer, en France, *Histoire générale de la presse française* par Claude Bellanger, en Belgique, *Le Monde de la presse en Belgique* de Jean Goll. Dans les décennies qui suivent, une démarche pluridisciplinaire encouragée par un rapprochement avec les sciences sociales se développe. La presse intègre l'histoire des médias et son analyse se révèle utile à l'histoire culturelle. Celle-ci est alors valorisée dans le cadre d'études des imaginaires et des représentations collectives<sup>15</sup>. Cependant, il faut noter que rares sont les historiens qui font de cette mine d'informations le cœur de leur recherche préférant le plus souvent lui donner un usage plus secondaire.

## 2. QU'EST-CE QU'UN JOURNAL ?

Un journal est un media construit, aboutissement d'une collecte et d'une sélection d'informations mises en forme et utilisées dans le cadre d'une communication de masse<sup>16</sup>. Selon la citation consacrée, nous pouvons parler de communication de masse « lorsqu'un message public s'adresse par des moyens de diffusion technique, de façon directe et unilatérale, à un public nombreux et dispersé<sup>17</sup> ».

Ce n'est que par la convergence de différents facteurs que cette communication est possible. Tout d'abord, l'imprimé permet de fixer le message sur un support et de se dégager des contraintes de la rumeur, qui ne peut diffuser un propos sans en assurer la non-déformation et sans aller au-delà d'une relation primaire entre un émetteur unique et un récepteur unique. Le recours à l'imprimé est stigmatisant pour les populations analphabètes, mais cette réalité tend à s'estomper dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, grâce à une scolarisation accrue et à la mise en place du suffrage universel, respectivement les deuxième et troisième facteurs, la presse touche la majorité des publics dans les pays économiquement avancés<sup>18</sup>. Enfin, soulignons que ce tour de force n'est possible que grâce à un quatrième facteur, qui est

---

<sup>15</sup> DELPORTE, C., *Presse* dans GAUVARD, C. et SIRINELLI, J.-F., dir., *op. cit.*, p. 550-551.

<sup>16</sup> ALBERT, P., « Comment l'historien peut-il utiliser le témoignage des journaux ? », dans *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°6, 1980, p. 19.

<sup>17</sup> GOL, J., *Le Monde de la presse en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1970, p. 9.

<sup>18</sup> VOYENNE, B., *La presse dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 14-17 (Collection U).

l'uniformisation du marché où les productions, qu'elles soient industrielles ou culturelles, inondent la société<sup>19</sup>.

La singularité de la presse réside dans les démarches qu'elle impose au lecteur. Celui-ci a un rôle actif à jouer, et il le remplit dès le moment où il achète un titre plutôt qu'un autre. Ensuite, il met en œuvre son jugement, sa raison et ses acquis pour interpréter les informations qui lui sont données<sup>20</sup>. En tournant les pages, il renforce son sentiment d'appartenance à une communauté qui partage ses opinions en plus de se distraire<sup>21</sup>.

### 3. DU BON USAGE DE LA PRESSE

Le rôle de l'historien est de tirer le meilleur parti de la source qu'il tente d'exploiter. Pour cela, il tient compte des atouts et des limites de celle-ci.

En ce qui concerne les avantages de cette dernière, nous pouvons citer sa régularité qui constitue une alternative aux fonds d'archives souvent lacunaires. Les informations y sont également très diversifiées<sup>22</sup>. Parfois la presse en relaye qui sont issues de sources externes comme des statistiques administratives ou des communiqués de personnes et d'associations<sup>23</sup>. Mais surtout, elle révèle la banalité du quotidien et s'intéresse simplement à la plupart des sujets<sup>24</sup>. En effet, il ne s'agit pas de données brutes, mais d'informations synthétisées et ordonnées. Le tout est présenté de manière accessible au « lecteur du niveau intellectuel le moins élevé de la clientèle habituelle<sup>25</sup> ».

Cependant, un organe de presse est soumis aux mêmes contraintes que toute entreprise commerciale : un journal répond aux exigences du régime de la libre concurrence<sup>26</sup>. Cela pose un double problème. Tout d'abord, les différents organes sont tenus à des délais stricts entre

---

<sup>19</sup> MOLLIER, J.-Y., « L'émergence de la culture de masse dans le monde », dans MOLLIER, J.-Y., dir., *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques de 1860-1940*, Paris, PUF, 2006, p. 66 (Le Nœud gordien).

<sup>20</sup> BOURQUIN, J., « Les droits de l'homme et les moyens de communication », dans *La presse-de Pers*, n°60, p. 4 et suivantes.

<sup>21</sup> GOL, J., *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>22</sup> SOULET, J.-F., *op. cit.*, p. 109.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>24</sup> ALBERT, P., *op. cit.*, p. 17.

<sup>25</sup> KAYSER, J., « L'historien et la presse », dans *Revue Historique*, vol. 218, n°2, 1957, p. 301 ([www.jstor.org/stable/40948927](http://www.jstor.org/stable/40948927), consulté le 11 février 2017).

<sup>26</sup> GOL, J., *op. cit.*, p. 13.

deux numéros. Ces cadences ont pour conséquence un manque de recul et de profondeur sur les événements rapportés. Ensuite, la publication doit plaire et attirer le lecteur pour qui cet achat n'est pas nécessaire<sup>27</sup>. Dans ce contexte, le message quotidien se trouve parfois remis en question, car il souffre d'un déficit de crédibilité : il arrive que les rédactions fabriquent la nouvelle ou lui donne des proportions injustifiées. Que penser dès lors des silences ? C'est précisément cette logique commerciale qui permet d'avancer que la presse porte ses propres passions, mais également celle que son lectorat attend<sup>28</sup>.

L'analyse comparée de titres distincts permet d'approcher la société dans sa complexité, selon différents points de vue<sup>29</sup>. Néanmoins, la multiplication des sources contribue au discrédit de la presse, car la masse d'informations à traiter n'est que plus importante. Comme le signale Pierre Albert en 1980, « l'ampleur et la lenteur des dépouillements sont un obstacle difficilement surmontable et il est à craindre qu'aucune méthode ne puisse les réduire<sup>30</sup> ». C'est pourquoi, après avoir limité cette étude à une période de vingt ans et à quatre titres, nous avons choisi de travailler par mots-clés pour diminuer les effets de cette difficulté et nous adapter à l'exercice du mémoire universitaire à réaliser dans un temps restreint. Conscient des limites de cette approche qui, par essence, ne peut être exhaustive, nous ne tirerons nos conclusions que dans les limites de ce qu'il nous est possible d'apprécier.

---

<sup>27</sup> VOYENNE, B., *op. cit.*, p. 27.

<sup>28</sup> GUIRAL, P., « Présentation. Problèmes d'histoire de la presse », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 18, n°4, octobre-décembre 1971, p. 481-488 ([www.jstor.org/stable/20528007](http://www.jstor.org/stable/20528007), consulté le 11 février 2017).

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> ALBERT, P., *op. cit.*, p. 18-20.

## CHAPITRE II : PRESENTATION DES SOURCES RETENUES

---

### 1. LA PRESSE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

La Constitution belge du 7 février 1831 consacre dans son vingt-cinquième article la liberté de la presse. Dès lors, et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le nombre de journaux publiés en Belgique ne cesse d'augmenter<sup>31</sup>. Cependant, en un peu plus d'un demi-siècle cette presse se mue.

En effet, au début des années 1900 le secteur connaît de nombreux changements. En premier lieu, la forme et le contenu des journaux se modifient en raison de l'augmentation du nombre de rubriques et de différentes évolutions techniques dont la plus notable est la photographie<sup>32</sup>. Il faut y ajouter le développement des moyens de communication qui diffusent l'information rapidement<sup>33</sup>. D'ailleurs, certaines personnes comme le Capitaine Pecheux considèrent qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, la presse belge se tourne davantage vers l'information que vers l'opinion<sup>34</sup>. Pour autant, l'entre-deux-guerres n'en est pas moins riche en événements politiques et des partis fondent leur propre organe de presse, comme Rex<sup>35</sup> avec *Le Pays Réel* en 1936<sup>36</sup>. Dans une certaine mesure, la politique contribue à l'accroissement du lectorat durant cette période. Deux facteurs l'expliquent : tout d'abord, une hausse de l'alphabétisation des classes modestes à la faveur d'une instruction primaire qui gagne en importance, ensuite, une politique moins élitiste depuis la mise en place d'un système électoral universalisé<sup>37</sup>. Enfin, il faut lier la progression du nombre de lecteurs à un essor

---

<sup>31</sup> Voir annexe I.

<sup>32</sup> LEDRE, C., *Histoire de la presse*, Paris, Fayard, 1958, p. 270-271.

<sup>33</sup> Le télégraphe ainsi que le téléphone sont de plus en plus employés. En outre, les agences de presse font leur apparition, notamment *Belga* qui est fondée à l'initiative du Roi Albert I<sup>er</sup> en 1921.

PECHEUX, J., *Évolution de la Presse en Belgique*, Bruxelles, Institut Géographique Militaire, 1950, p. 63-64.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Parti politique d'extrême droite né dans le milieu étudiant de Louvain. Le mouvement compte un grand nombre de catholiques et est proche des ecclésiastiques. Léon Degrelle en devient le leader et fonde les « Éditions de Rex ». En 1935, il se lance en politique et s'appuie sur le quotidien *Le Pays Réel*, fondé par le parti, dans lequel il soutient des idées fascistes. Après un succès électoral en 1936, le mouvement s'essouffle.

DE WILDE, M., *L'Ordre nouveau*, Paris, Ducolot, 1984, p. 25-30.

<sup>36</sup> DE BENS, E., *De pers in België. Het verhaal van de Belgische dagbladpers : gisteren, vandaag en morgen*, Tielt, Lannoo, 2001, p. 38.

<sup>37</sup> En 1893 la Belgique met en place le suffrage universel tempéré par le vote plural. Tous les hommes de 25 ans et plus reçoivent une voix, deux ou trois selon différents critères qui déterminent leur capacité à faire le vote le plus judicieux pour l'ensemble de la population. Après la Première Guerre mondiale, en 1919, chaque homme âgé de 21 ans et plus représente une voix. Il s'agit du suffrage universel, qui amène une modification de la Constitution

économique et à une multiplication des pages de publicité dans les publications qui contribue à en baisser le prix de vente<sup>38</sup>.

Dans le cadre de ce travail, ce sont des titres bruxellois qui ont retenu notre attention. En effet, la presse de la capitale s'impose et fait figure d'autorité au XX<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. De plus, sa pluralité permet d'apprécier des valeurs et des visions du monde différentes<sup>40</sup>. Le tableau suivant (Tab. 1), présentant l'évolution des tirages entre 1920 et 1940, rend compte de cette importance :

	Ca. 1920	Ca. 1930	Ca. 1935	Ca. 1939-1940
<b>Le Soir</b>	154 005	266 140	303 465	300 000
<b>La Dernière Heure</b>	141 007	180 000	160 000	150 000
<b>La Libre Belgique</b>	-	-	80 000	100 000
<b>Le Peuple</b>	48 191	55 000	65 000	70 000

Tableau 1: Évolution des tirages des journaux *Le Soir*, *La Dernière Heure*, *La Libre Belgique* et *Le Peuple* entre 1920 et 1940 (DE BENS, E., *De pers in België. Het verhaal van de Belgische dagbladpers : gisteren, vandaag en morgen*, Tiel, Lannoo, 2001, p. 38).

Comme le souligne Jean Gol, on ne peut envisager les publications bruxelloises comme ayant une ampleur nationale. Toutefois, leurs tirages<sup>41</sup>, comme la variété des sujets nationaux et internationaux qu'elles traitent, témoignent de leur envergure dans le monde francophone<sup>42</sup>.

---

en 1920-1921. Les femmes quant à elles reçoivent le droit de vote aux élections communales. Elles devront cependant attendre 1948 pour jouir totalement du droit de vote.

STENGERS, J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 82, n°1, 2004, p. 253 à 255 ([www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_2004\\_num\\_82\\_1\\_4826](http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2004_num_82_1_4826), consulté le 17 juillet 2017).

<sup>38</sup> ALBERT, P., *op. cit.*, p. 18-20.

<sup>39</sup> BRABANT, S., *La Presse bruxelloise de langue française de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Maison de la Francité, 1989, p. 16.

<sup>40</sup> CAMPE, R., DUMON, M. et JESPERS, J.-J., *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Marabout, 1975, p. 5.

<sup>41</sup> L'évolution des tirages est à relativiser, car en l'absence d'un contrôle des autorités nous pouvons seulement compter sur les déclarations des journaux. Cependant, les chiffres que nous avons pu recenser dans des ouvrages comme ceux de Gol (1970), Campé (1975) et d'autres confirment la tendance présentée par De Bens.

<sup>42</sup> GOL, J., *op. cit.*, p. 39-40.

## 2. RETOUR HISTORIQUE SUR LES JOURNAUX CHOISIS

Ce point a pour but d'apporter un éclairage quant aux origines des journaux utilisés, leurs objectifs économiques, mais aussi leur obédience politique. Cependant, nuancions ce dernier point, car il semble impossible de le déterminer de manière indiscutable. La position d'un organe de presse sur l'échiquier politique est mouvante, excepté peut-être lorsqu'il s'agit de celui d'un parti<sup>43</sup>. Nous pouvons encore ajouter que la presse en tant qu'entreprise fait appel à un capital humain réparti en différents services et hiérarchisé. Ces hommes et ces femmes constituent autant de facteurs de diversité interne<sup>44</sup>.

Nous nous attarderons davantage sur la présentation du *Soir* en raison de sa place prépondérante dans notre approche méthodologique. Toutefois, les grands traits de l'histoire de *La Dernière Heure*, *La Libre Belgique* ou du *Le Peuple* seront également esquissés.

### 2.1. Le Soir

L'étude de ce titre est importante dans ce travail pour deux raisons. Tout d'abord, son tirage ne cesse d'augmenter pendant l'entre-deux-guerres, ce qui en fait l'un des journaux de langue francophone le plus lu à cette époque. Dans son *Bulletin périodique de la Presse belge*, n° 20, le Ministère des Affaires étrangères et de la guerre française parle d'ailleurs d'un journal « très répandu et influent<sup>45</sup> » au sortir du premier conflit mondial. Ensuite, *Le Soir* met en avant sa « neutralité ». Il s'agit là d'un concept équivoque qui mérite un éclaircissement. « La neutralité d'un journal ne comporte pas a priori le renoncement à la discussion de certains sujets. Neutralité doit se traduire par impartialité et honnêteté ». Le journal choisit donc d'aborder tous les sujets, mais sans prendre position afin de ne pas irriter ou diviser<sup>46</sup>. Dès lors, les flux migratoires ne sont pas envisagés comme un combat porté par la Gauche ou par la Droite, mais plutôt comme une simple information.

Le quotidien est fondé en 1887 à l'initiative d'Edgard Roels et de Nicolas Coubertin. Cinquante ans après *La Presse* d'Émile de Girardin, les deux Bruxellois reprennent les mêmes

---

<sup>43</sup> KAYSER, J., *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 284–309.

<sup>44</sup> SOULET, J.-F., *op. cit.*, p. 110.

<sup>45</sup> MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA GUERRE, *Bulletin périodique de la presse belge de langues française et flamande. Du 20 décembre 1918 au 28 janvier 1919*, n°20, février 1919, p. 2 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64217028/f2.image.r=presse%20belgetiragebelgique>, consulté le 14 février 2017).

<sup>46</sup> GOL, J., *op. cit.*, p. 48-49.

codes : un roman-feuilleton pour fidéliser le public et un large recours à la publicité pour compenser le peu de capitaux et assurer une diffusion gratuite. Dans ce contexte, Émile Rossel est associé à l'entreprise dont il devient le principal fournisseur de publicités et d'annonces. Après différents contentieux, une décision du tribunal de commerce fait de ce dernier l'unique propriétaire du premier grand « toutes-boîtes » bruxellois, également disponible en province moyennant un abonnement de 2,5 F/mois. À la mort d'Émile, son fils Victor hérite de l'affaire en 1912 avant de céder son poste à sa fille Marie-Thérèse qui en assure la cogérance avec Lucien Fuss. De 1936 à 1946, elle en assume seule la direction<sup>47</sup>.

Dès la fin de la Première Guerre mondiale, *Le Soir* s'engage sur la voie du progrès. Celui-ci est d'abord démocratique, en 1919, où la « Tribune libre » est créée dans le but de donner la parole aux trois principaux partis. Carton de Wiart, Janson ou Destrée sont dans les premiers à y participer. Ensuite, le journal se situe dans le traitement de l'information, où l'illustration gagne en importance et où les liaisons internationales se multiplient avec des collaborateurs présents dans six capitales en 1925<sup>48</sup>.

Finalement, l'envergure de ce titre et sa volonté de neutralité nous ont poussé à lui donner une place prépondérante dans la constitution de notre corpus de documents. Toute source a bien entendu ses faiblesses, aussi faut-il rappeler le caractère laïc et bourgeois de ce titre, nous en tiendrons compte dans notre analyse.

## 2. 2. La Dernière Heure

*La Dernière Heure* est un quotidien bruxellois d'obédience libérale dont le premier numéro paraît le 19 avril 1906. Celui-ci est fondé par quatre jeunes hommes : Georges Bouché, médecin de profession qui s'imposera au poste d'éditeur, Fernand Oedenkoven et Maurice Brébart, deux étudiants en droit, et Albert Devèze<sup>49</sup>. Dès ses débuts le journal affiche sa volonté d'impartialité et d'objectivité. Il promeut des idées nouvelles et progressistes. Il œuvre également en faveur de réformes démocratiques<sup>50</sup> et s'engage dans des luttes contre les cléricaux et les injustices sociales<sup>51</sup>. Le quotidien se distingue par sa présentation typographique

---

<sup>47</sup> BRABANT, S., *op. cit.*, 1989, p. 18 et 57-59.

<sup>48</sup> *Le soixantième anniversaire du Soir 1887-1947*, Bruxelles, Rossel, 1947, p. 26 et 35-36.

<sup>49</sup> HUBERT, C., *De la première à la Dernière Heure*, Bruxelles, Luc Pire, 2006, p. 16 (Voix du jour).

<sup>50</sup> *La Dernière Heure*, 20 avril 1956.

<sup>51</sup> HUBERT, C., *op. cit.*, p. 36.

inspirée des journaux d'outre-Manche. Il est également l'un des premiers à créer une rubrique sportive<sup>52</sup>.

### 2. 3. La Libre Belgique

*La Libre Belgique* est un quotidien catholique fondé le 1<sup>er</sup> janvier 1885 sous le nom de *Patriote* par les frères Jourdain<sup>53</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le journal s'intéresse particulièrement aux droits des travailleurs. C'est le 15 février 1915, que le nom de *Libre Belgique* apparaît. Il s'agit alors d'un journal clandestin<sup>54</sup>. Après le premier conflit mondial, le nom perdure. Ce quotidien est l'un des plus marqués politiquement. Son lectorat, friand de polémiques, se compose de conservateurs catholiques wallons ainsi que de bourgeois bruxellois<sup>55</sup>.

### 2. 4. Le Peuple

Quotidien socialiste fondé par Jean Volders<sup>56</sup>, *Le Peuple* sort son premier numéro le 13 décembre 1885<sup>57</sup>, soit quelques mois après la fondation du Parti Ouvrier Belge<sup>58</sup>. Journal principalement destiné aux ouvriers, il eut d'ailleurs du mal à s'imposer en province les premières années, en raison du faible taux d'alphabétisation de ce milieu<sup>59</sup>. Celui-ci désire se servir de sa plume acérée afin de défendre les plus faibles. *Le Peuple* permet en outre aux élus socialistes d'exposer leurs idées et opinions sur la politique et la société belge<sup>60</sup>.

---

<sup>52</sup> BRABANT, S., *op. cit.*, p. 29.

<sup>53</sup> ASSOCIATION GENERALE DE LA PRESSE BELGE, *Annuaire officiel de la presse belge*, Bruxelles, 1933, p. 393.

<sup>54</sup> DE BENS, E., *op. cit.*, p. 372-373.

<sup>55</sup> STEPHANY, P. et FRANCK, J., *La Libre Belgique. Histoire d'un journal libre, 1884-1996*, Louvain-La-Neuve, Duculot, 1996, *passim*.

<sup>56</sup> *Le Peuple*, 17 décembre 1955.

<sup>57</sup> ASSOCIATION GENERALE DE LA PRESSE BELGE, *op. cit.*, p. 395.

<sup>58</sup> POB ou Parti Ouvrier Belge, créé lors du congrès des 5 et 6 avril 1885, est convoqué à l'initiative de la Ligue ouvrière de Bruxelles. Le but était de regrouper en un seul parti les différents syndicats, coopératives, mutualités et ligues ouvrières. Il constitue, avec les libéraux et les catholiques, l'un des partis les plus importants de l'échiquier politique belge.

<sup>59</sup> *Le Peuple*, 16 décembre 1935.

<sup>60</sup> *90 ans à la Une. « Le Peuple » 1885-1975*, Marcinelle, Imprimerie La concorde, 1975, *passim*.



## CHAPITRE III : METHODOLOGIE ET CONSTITUTION DU CORPUS

---

Après la définition d'une problématique claire, la circonscription d'un corpus de documents constitue une étape essentielle pour notre recherche. Cependant, si l'histoire de la presse offre à la fois une tentation de facilité en raison de sa masse documentaire, cette dernière en est également sa principale difficulté. Une méthodologie adéquate permet de surmonter cet obstacle<sup>61</sup>.

Après avoir fixé les limites de ce travail en termes de période, d'aire géographique et de titres exploités<sup>62</sup>, le recours aux méthodes quantitatives s'est imposé. Depuis plus de dix ans, la Bibliothèque Royale de Belgique prend part au « Plan de numérisation du patrimoine culturel et scientifique des Établissements scientifiques fédéraux », initié par la Politique scientifique fédérale. Dans ce laps de temps, une quarantaine de quotidiens belges ont pu être numérisés et sont désormais consultables<sup>63</sup>. Outre la numérisation, l'océrisation « permet de situer et de reconnaître les chaînes de caractères dans une image et donc de faire la conversion des mots qui peuvent ensuite être utilisés pour faire une recherche plein texte<sup>64</sup> ». Cette prouesse technologique ouvre de nouvelles perspectives pour les étudiants et chercheurs.

Nous avons par conséquent choisi de retenir, après lecture de diverses recherches consacrées à la problématique, un ensemble de mots-clés qui s'inscrivent dans le champ lexical des migrations et qui nous ont paru être les plus pertinents. Ceux-ci sont au nombre de huit : apatride, étranger, exil, exode, déportation, réfugié, permis de séjour et migration. Tous font

---

<sup>61</sup> GUIRAL, P., *op. cit.*, p. 481-488.

<sup>62</sup> Pour être tout à fait transparent avec nos lecteurs, nous devons avouer que nous aurions initialement souhaité travailler sur le journal rexiste, *Le Pays Réel*, et également sur quelques titres néerlandophones. En raison des travaux entrepris à la KBR en 2017, l'accès à la salle de presse et aux exemplaires numérisés du *Pays Réel* a été fortement limité. Bien qu'il soit possible de consulter des originaux à la salle de presse de Louvain-La-Neuve, par exemple, nous avons délaissé cette solution, car notre méthodologie s'appuie sur une recherche par mots-clés qui n'aurait pas été possible dans de telles conditions. En ce qui concerne les journaux néerlandophones, il aurait été très difficile, voire impossible, de trouver exactement un équivalent aux mots-clés retenus pour les éditions francophones, en raison des nuances propres à chaque langue. C'est notamment ce que souligne Élisabeth Guillot dans la préface du LTI de Victor Klemperer.

<sup>63</sup> BELGICA. BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE DE BELGIQUE, *Numérisation de la presse belge*, ([http://belgica.kbr.be/fr/coll/jour/jour\\_fr.html](http://belgica.kbr.be/fr/coll/jour/jour_fr.html), consulté le 14 février 2017).

<sup>64</sup> BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, *Techniques et formats de conversion en mode texte*, ([http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation\\_boite\\_outils/a.num\\_conversion\\_mode\\_texte.html#SHDC\\_At\\_tribute\\_BlocArticle0BnE](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation_boite_outils/a.num_conversion_mode_texte.html#SHDC_At_tribute_BlocArticle0BnE), 14 février 2017).

l'objet d'une définition<sup>65</sup>. Conscient du présupposé qui voudrait que les étrangers et les immigrés ne soient pas la plupart du temps désignés de manière favorable<sup>66</sup>, nous avons pris le soin de choisir des mots qui peuvent autant s'employer dans un contexte positif que négatif. Il est de toute façon utopiste de penser que l'usage d'un mot peut être classé de manière manichéenne dès que l'on envisage les cas du cynisme ou de l'ironie, par exemple. Les différents mots sont alors entrés dans le portail Digipress ou BelgicaPress<sup>67</sup> et les articles retenus après lectures sont implémentés dans un tableau Excel récapitulatif. La difficulté de cette méthode repose principalement sur l'aspect polysémique<sup>68</sup> des mots. L'activité de lecture, le recours au contexte et à la syntaxe sont donc indispensables pour comprendre le sens du mot.

La finalité de la démarche est proche de celle de Sola Pool sur les « Prestiges Papers » où des mots ou groupes de mots sont le reflet d'une attitude, d'un intérêt, d'une mentalité<sup>69</sup>. L'autre intérêt est de se rendre compte de la permanence des mots et de leur usage face à une réalité en constante évolution et sujette aux changements les plus divers<sup>70</sup>. Comme le souligne N. Green, « la langue reflète autant qu'elle produit des perceptions différentes du phénomène migratoire<sup>71</sup> ».

## 1. DETERMINATION DE « GRANDS TEMPS »

Une étape préliminaire à notre travail d'analyse consiste à déterminer des « grands temps », c'est-à-dire des périodes où notre problématique semble plus présente dans l'actualité. Pour ce faire, nous avons choisi de nous baser sur le journal *Le Soir* en raison de son tirage important, de sa place centrale sur l'échiquier politique et de sa volonté de neutralité. Il convient

---

<sup>65</sup> Voir annexe II.

<sup>66</sup> APRILE, S. et DUFOIS, S., *Les mots de l'immigration*, Paris, Belin, 2009, p. 9.

<sup>67</sup> Digipress et BelgicaPress sont les deux portails mis en place par la KBR pour consulter les journaux numérisés. Par l'utilisation que nous en avons faite et différents échanges avec le personnel de la bibliothèque, nous pouvons tirer les conclusions suivantes. Il est difficile voire impossible de juger de manière uniforme la qualité de la numérisation et de l'océrisation des documents en raison des détériorations dues à la qualité des encres et papiers utilisés. L'océrisation a été effectuée au moyen du logiciel ABBYY Finereader et répond aux standards internationaux, à savoir une qualité comprise entre 95 % et 99,5 %. L'ensemble a pu être vérifié au moyen de nombreux contrôles internes.

<sup>68</sup> Propriété d'un signifiant de renvoyer à plusieurs signifiés présentant des traits sémantiques communs. *Polysémie*, dans CNRTL (<http://www.cnrtl.fr/definition/polysémie>, consulté le 15 mai 2017).

<sup>69</sup> OZOUF, J., « Études de presse et analyse du contenu », dans *Le Mouvement Social*, n°53, 1965, p. 39-49 ([www.jstor.org/stable/3777519](http://www.jstor.org/stable/3777519), consulté le 11 février 2017).

<sup>70</sup> VOYENNE, B., *op. cit.*, p. 17.

<sup>71</sup> GREEN, N., *Repenser l'histoire des migrations*, Paris, PUF, 2002, p. 51 (Le Nœud gordien).

malgré tout de nuancer ces dernières affirmations en ajoutant que *Le Soir* est un journal plutôt bourgeois et laïc. Nous veillerons donc à en tenir compte lors de notre analyse.

Le tableau (Tab. 2) présent à la page suivante synthétise les différents résultats. Nous avons, pour chaque édition, dépouillé l'ensemble des mots-clés à l'exception d'« étranger ». En effet, face à la masse des entrées possibles pour le terme « étranger » nous avons choisi de mettre en place une stratégie de dépouillement. Nous avons dépouillé un titre par semaine avec un jour de différé, de façon à éviter tout problème de récurrence qu'aurait pu entraîner, par exemple, une rubrique particulière. Afin de rendre les différents résultats comparables, nous avons calculé la fréquence d'apparition de la problématique – le nombre d'articles comportant un ou plusieurs des mots-clés – pour 100 éditions. Il faut alors, pour analyser les résultats, tenir compte d'une marge d'erreur.

Le graphique 1 (Graph. 1) nous permet une meilleure visualisation des résultats. Avant d'analyser celui-ci, il nous paraît pertinent de revenir sur les données démographiques de la période. Nous pouvons apporter un éclairage sur ces différents chiffres grâce à l'ouvrage de Jean Stengers, *Émigration et Immigration en Belgique au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles*. Celui-ci s'est attelé, dans son étude, à analyser différentes sources statistiques. Pour le début du XX<sup>e</sup> siècle, il constate que pour la première fois, l'immigration prend le pas sur l'émigration en Belgique<sup>72</sup>. Il divise ensuite cette période charnière en trois temps compris entre 1900 et 1930. La première période correspond aux années qui précèdent la Première Guerre mondiale, où l'immigration est principalement spontanée et le fait d'individus isolés. Ensuite, les années 1919-1930 constituent la deuxième période dans laquelle l'immigration s'organise, à la faveur de l'emploi de plus en plus important de travailleurs étrangers. Cependant, les pouvoirs publics n'exercent pas de réel contrôle. Enfin, la troisième période s'étend de 1931 à 1939 où l'immigration, en plus d'être organisée, est largement soumise au contrôle des pouvoirs publics<sup>73</sup>. Finalement, notre graphique distingue clairement deux périodes : une première comprise entre 1920 et 1929 et une seconde comprise entre 1930 et 1939. La lecture de Stengers nous permet de poser une hypothèse explicative afin de mieux comprendre ces deux phases que nous constatons dans nos propres résultats.

---

<sup>72</sup> STENGERS, J., *Émigration et Immigration en Belgique au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1978, p. 24.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 69.

Nous avons choisi de délaissier dans notre analyse la première décennie, car notre intérêt se porte moins sur la réalité migratoire en tant que telle que sur le discours se rapportant à ce sujet. En effet, bien que le solde migratoire soit important pour cette période (+139 530 entre 1921 et 1930, contre +116 332 entre 1931 et 1947<sup>74</sup>), la problématique n'y est que peu représentée dans l'actualité. Dans ce laps de temps, aucune année ne dépasse la moyenne fixée à 23,65 articles pour 100 éditions. En revanche, les dix années comprises entre 1930 et 1939 retiennent quant à elles notre attention. La fréquence d'apparition de la problématique y est, à l'exception faite de 1936, systématiquement importante. Finalement, nous avons pris la décision d'analyser de manière plus fine quatre années. Il s'agit de 1930, car la fréquence d'apparition double par rapport à 1929, 1933 où un premier pic dans la décennie apparaît, et enfin, 1938 et 1939 qui sont de véritables années charnières. Une analyse systématique du contexte dans les chapitres suivants permet de comprendre pour quelles raisons les années envisagées sont plus significatives. En choisissant nos grands temps au début, au milieu et à la fin de la période nous pourrions également, nous l'espérons, tirer quelques conclusions en termes d'évolution.

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 24.

	1920		1921		1922		1923		1924		1925		1926		1927		1928		1929	
<b>Fréquence d'apparition de la problématique (sauf étranger)</b>	2 %		5 %		4 %		2 %		3 %		3 %		2 %		2 %		2 %		2 %	
<b>Fréquence d'apparition pour le mot étranger</b>	F.	e <sup>75</sup>	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e
	13 %	8,48 %	10 %	7,56 %	4 %	4,94 %	6 %	5,99 %	12 %	8,19 %	17 %	9,47 %	6 %	5,99 %	4 %	4,94 %	2 %	3,53 %	15 %	9 %
<b>Fréquence totale<sup>76</sup></b>	15 %		15 %		8 %		8 %		15 %		20 %		8 %		6 %		4 %		17 %	

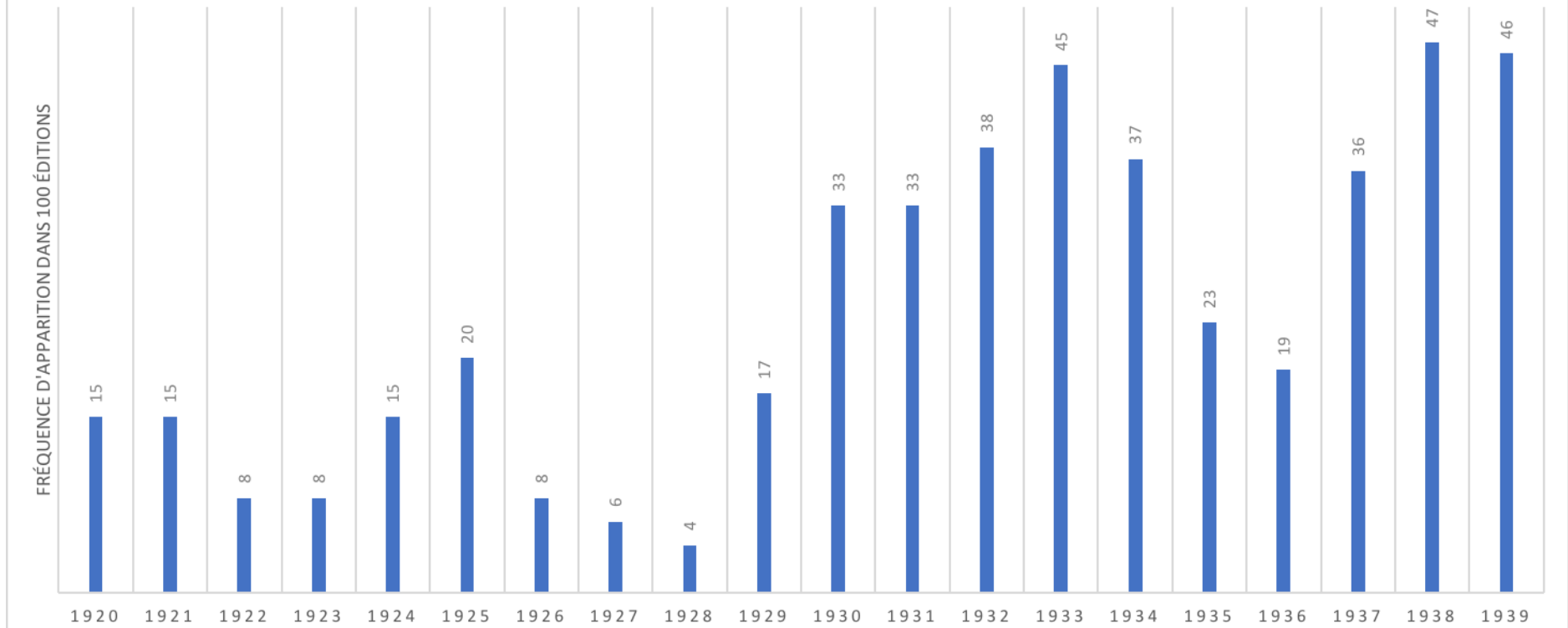
	1930		1931		1932		1933		1934		1935		1936		1937		1938		1939	
<b>Fréquence d'apparition de la problématique (sauf étranger)</b>	6 %		2 %		1 %		5 %		2 %		4 %		2 %		5 %		12 %		13 %	
<b>Fréquence d'apparition pour le mot étranger</b>	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e	F.	e
	27 %	11,19 %	31 %	11,66 %	37 %	12,17 %	40 %	12,35 %	35 %	12,02 %	19 %	9,89 %	17 %	9,47 %	31 %	11,66 %	35 %	12,02 %	33 %	11,85 %
<b>Fréquence totale</b>	33 %		33 %		38 %		45 %		37 %		23 %		19 %		36 %		47 %		46 %	

Tableau 2 : Fréquence d'apparition des mots-clés et calcul de marge d'erreur, dans l'échantillon du Soir.

<sup>75</sup> e = marge d'erreur calculée pour une population finie. Le calcul s'effectue sur base d'un échantillon de 52 individus issus d'une population globale de 365 avec un niveau de confiance de 95 %.

<sup>76</sup> La fréquence totale est calculée avec une stratégie d'élimination des doublons pour les articles comportant le terme étranger ainsi qu'un autre mot-clé. Les articles présentant cette caractéristique sont éliminés du calcul de « fréquence d'apparition de la problématique sauf étranger ».

**GRAPH. 1 : FRÉQUENCE D'APPARITION DES MOTS-CLÉS POUR 100 ÉDITIONS DU JOURNAL  
LE SOIR EN FONCTION DES ANNÉES**

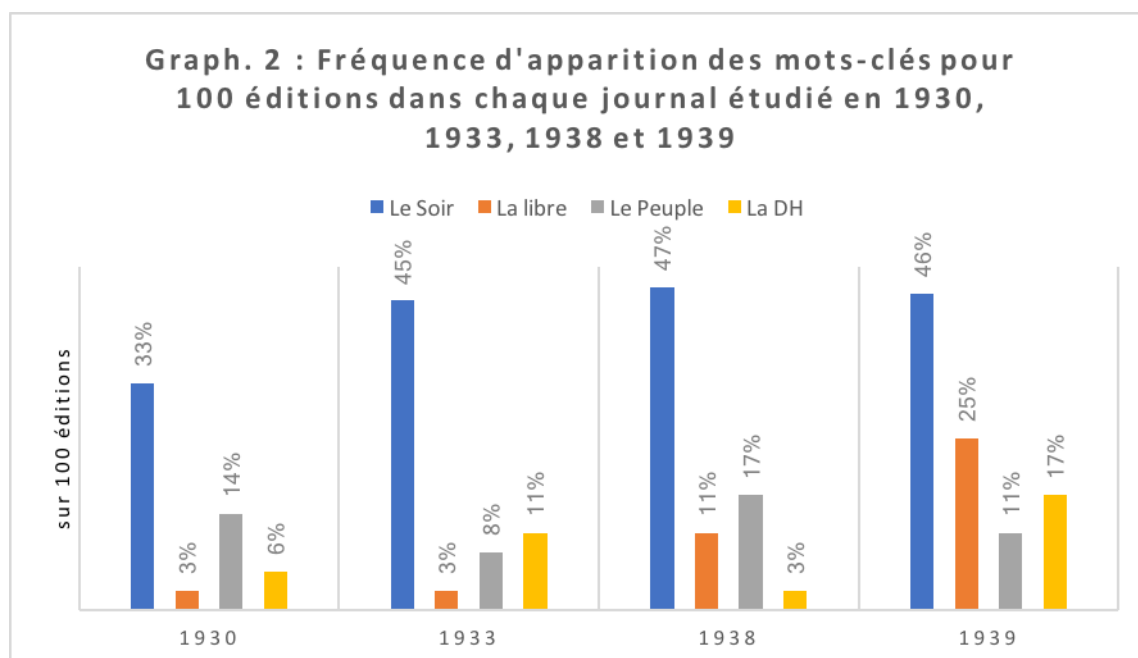


## 2. L'APPROCHE SUR L'ENSEMBLE DES JOURNAUX

Pour le dépouillement des quatre autres journaux, nous avons là aussi procédé à un échantillonnage. Cette fois, nous avons dépouillé 10 % de chaque année de manière tout à fait aléatoire afin d'obtenir une meilleure représentativité, soit 36 éditions par an. Le tableau suivant (Tab. 3) reprend la fréquence d'apparition de la problématique pour 100 éditions ainsi que la marge d'erreur.

	1930		1933		1938		1939	
	F <sup>77</sup> .	e <sup>78</sup>	F.	e	F.	e	F.	e
<b>La Libre Belgique</b>	3 %	5,3 %	3 %	5,33 %	11 %	9,72 %	25 %	13,45 %
<b>La Dernière Heure</b>	6 %	7,38 %	11 %	9,72 %	3 %	5,33 %	17 %	11,67 %
<b>Le Peuple</b>	14 %	11 %	8 %	8,43 %	17 %	11,67 %	11 %	9,72 %

Tableau 3 : Fréquence d'apparition des mots-clés et calcul de marge d'erreur, dans les journaux La Libre Belgique, La Dernière Heure et Le Peuple pour les années 1930, 1933, 1938 et 1939.



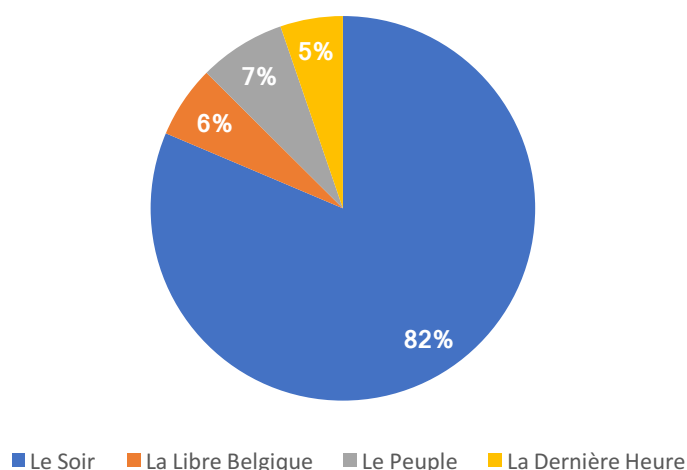
<sup>77</sup> Fréquence d'apparition de la problématique pour 100 éditions.

<sup>78</sup> e = marge d'erreur calculée pour une population finie. Le calcul s'effectue sur base d'un échantillon de 36 individus issus d'une population globale de 365 avec un niveau de confiance de 95 %.

Le graphique (Graph. 2), lui, permet de constater que le journal *Le Peuple* est, après *Le Soir*, l'organe dans lequel se rencontre le plus souvent la problématique. À l'inverse, *La Dernière Heure* est globalement sous représentée. Cette première étape indispensable nous permet donc de fournir quelques indications sur les différentes tendances. L'approche quantitative nous sert par conséquent de balise et nous éclaire sur des unités de temps plus significatives et qui permettent de cette façon la mise en place d'une approche micro. Seule cette approche nous permettra de comprendre quels sont les « aveux, les silences, les redites et les oublis<sup>79</sup> » de la presse sur notre problématique.

Finalement, le graphique suivant (Graph. 3) présente la répartition des articles retenus pour les quatre années en fonction des journaux :

**Graph. 3 : Répartition des articles du corpus toutes années confondues en fonction des organes de presse dont ils sont issus (N=247)**



Notre analyse sera par conséquent centrée sur *Le Soir*. En effet, nous avons retenu davantage d'articles de ce titre en raison de notre dépouillement presque exhaustif, pour nos mots-clés, à l'exception de la stratégie mise en place pour le terme « étranger ». Quant aux autres titres exploités, ils nous permettront d'apporter certaines nuances, que ce soit en termes de représentativité, jugement de valeur ou choix rédactionnels.

<sup>79</sup> OZOUF, J., *op. cit.*, p. 49.

**PARTIE II :**  
**ANALYSE DU CORPUS**



## CHAPITRE I : LE TOURNANT DE 1930

---

Des quatre années jugées significatives dans notre corpus de documents, 1930 est celle pour laquelle le nombre d'articles retenus est le plus restreint. Le tableau suivant reprend la répartition des articles du corpus en fonction du journal dont ils sont issus :

	<b>Le Soir</b>	<b>La Libre Belgique</b>	<b>La Dernière Heure</b>	<b>Le Peuple</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1930</b>	35	1	2	5	43

Tableau 4 : Répartition des articles retenus dans le corpus pour l'année 1930 en fonction des journaux dont ils sont issus.

Cependant, d'un point de vue qualitatif cette année apparaît comme une charnière, un point de basculement par rapport aux années précédentes. Les premiers mots d'un article du *Peuple* vont d'ailleurs en ce sens : « la Belgique est devenue un pays d'immigration<sup>80</sup> ».

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la part des étrangers en Belgique ne cesse d'augmenter. Outre les initiatives individuelles, l'immigration tend à s'organiser notamment pour les besoins de l'industrie et des mines<sup>81</sup>. Les causes sont d'ordre démographique et culturel. En effet, le taux de mortalité du premier conflit mondial entraîne une baisse de la population active. De plus, la natalité, habituellement élevée dans le milieu ouvrier se trouve elle aussi en chute libre. La place de l'enfant au sein de la famille change : depuis 1914, où l'obligation scolaire est portée à 14 ans, les enfants ne constituent plus une source de revenus potentielle, mais bien un poste de dépense supplémentaire<sup>82</sup>.

Du point de vue culturel, un mineur belge interrogé à la sortie d'un puits par un journaliste du *Soir* apporte quelques réponses :

Que voulez-vous ! Les jeunes, il ne leur en faut plus. Ils ont des idées. Ils ont l'air d'être moins que les autres. On nous a méprisé[s] si longtemps, traité[s] si mal. Avec des faibles salaires et des conditions de travail si dures. Vous avez connu cela vous. Vous vous rappelez, on disait, on dit encore : « c'est d'l'ouvrage dé fosse » pour qualifier un travail pénible et mal propre<sup>83</sup>.

---

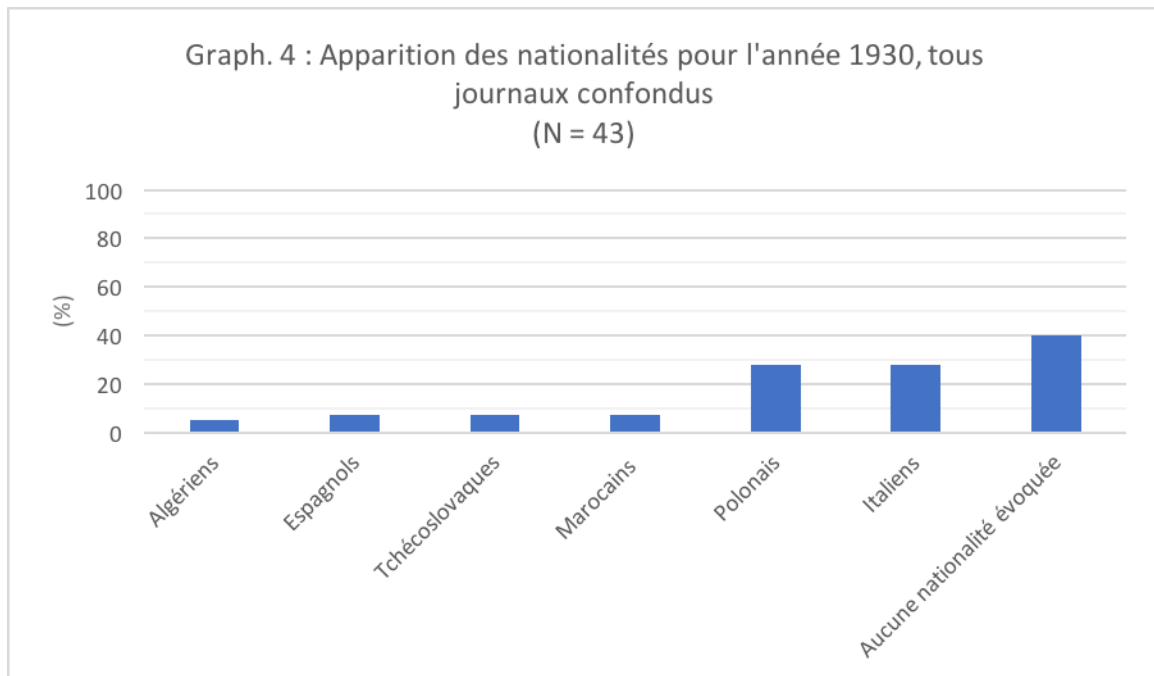
<sup>80</sup> *Le Peuple*, 17 février 1930, p. 1.

<sup>81</sup> EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., « La transition migratoire dans la Belgique industrielle de l'entre-deux-guerres », dans AIDELF, *Les migrations internationales. Observation, analyse et perspectives. Actes du colloque international de Budapest des 20-24 septembre 2004*, n°12, Paris, PUF, 2004, p. 402-403.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Le Soir*, 26 avril 1930, p. 2.

La main-d'œuvre indigène se détourne des métiers éprouvants et cherche à améliorer ses conditions de vie ainsi qu'à s'élever socialement. Les chefs d'entreprises sont dès lors dans l'obligation d'embaucher des étrangers. Le graphique suivant (Graph. 4) présente le pourcentage d'apparition des différentes nationalités pour les articles retenus<sup>84</sup> :



Ici se dégage une caractéristique majeure pour la période : les étrangers ne sont plus seulement issus de pays frontaliers, mais bien d'Italie, d'Europe de l'Est ou du Maghreb<sup>85</sup>, ce qui corrobore l'hypothèse qu'il est surtout question d'immigration économique.

Concernant les états limitrophes, spécialement l'Allemagne et la France, ils ne sont plus ceux qui amènent le plus de représentants dans notre royaume. En effet, jusqu'en 1914, les Allemands et les Français sont les nationalités les mieux représentées en Belgique. Après 1918, les premiers souffrent d'un déficit d'image. Comme en témoignent certains titres du *Soir*, l'occupation allemande a marqué les mentalités : « Une petite manifestation anti-boche à Woluwe-Saint-Pierre<sup>86</sup> », « Va-t-on continuer à donner asile aux Boches ?<sup>87</sup> »... Le qualificatif « boche », particulièrement injurieux, atteste du malaise présent dans la société belge<sup>88</sup>. Nous

<sup>84</sup> Les nationalités ayant un pourcentage d'apparition inférieur à 3 % ne sont pas reportées dans le graphique.

<sup>85</sup> EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., *op. cit.*, p. 397.

<sup>86</sup> *Le Soir*, 22 mai 1920, p. 3.

<sup>87</sup> *Le Soir*, 7 juin 1920, p. 1.

<sup>88</sup> APRILE, S. et DUFOIS, S., *op. cit.*, p. 59.

avons pu vérifier sa présence dans des éditions jusqu'en 1923<sup>89</sup>. Si les Allemands ne semblent plus acceptés, des mesures gouvernementales vont de toute façon les contraindre à retourner dans leur patrie<sup>90</sup>.

En ce qui concerne la France, les statistiques publiées renvoient l'image d'un territoire aux nombreuses possibilités d'emploi : « Autant dire qu'il n'y a pas de chômage en France – heureux pays ! – Au 24 juillet, les statistiques signalent en totalité 840 chômeurs. Une paille !<sup>91</sup> ». C'est en masse que les Belges sont tentés de s'engager outre-Quévrain :

La reconstruction des régions dévastées et la réorganisation de nos industries nationales se heurtent actuellement à une pénurie de main-d'œuvre qui est imputable uniquement à l'exode vers l'étranger d'un grand nombre d'ouvriers belges. Ceux-ci se laissent souvent éblouir par les offres de salaires élevés qui leur sont faites par des organismes de recrutement établis en de nombreux points du pays<sup>92</sup>.

Les hautes rémunérations proposées correspondent davantage aux aspirations de nombreux Belges pour une vie meilleure. Par conséquent, nous comprenons mieux pourquoi les Français se détournent du plat pays.

À l'inverse, les individus qui composent la nouvelle vague d'immigrés prennent le chemin de la Belgique, car ils cherchent à se soustraire au dénuement. En effet, davantage encore pour ceux qui viennent de l'Est, les perspectives d'emploi sont faibles chez eux, voire inexistantes. Les emplois ruraux y sont saturés tandis que l'industrie balbutiante nécessite peu de main-d'œuvre<sup>93</sup>.

Comme nous venons de l'évoquer, à la fin des années 1920, l'immigration en Belgique est une réalité plus structurelle que conjoncturelle<sup>94</sup>, notamment en raison d'accords importants comme celui de 1922 conclu par la Fédération charbonnière de Belgique pour le recrutement de mineurs italiens. Dès lors, comment expliquer que notre problématique gagne aussi subitement en importance<sup>95</sup> ?

---

<sup>89</sup> *Le Soir*, 9 décembre 1923, p. 3.

<sup>90</sup> EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., *op. cit.*, p. 398.

<sup>91</sup> *Le Soir*, 4 août 1930, p. 6.

<sup>92</sup> *Le Soir*, 13 mars 1920, p. 1.

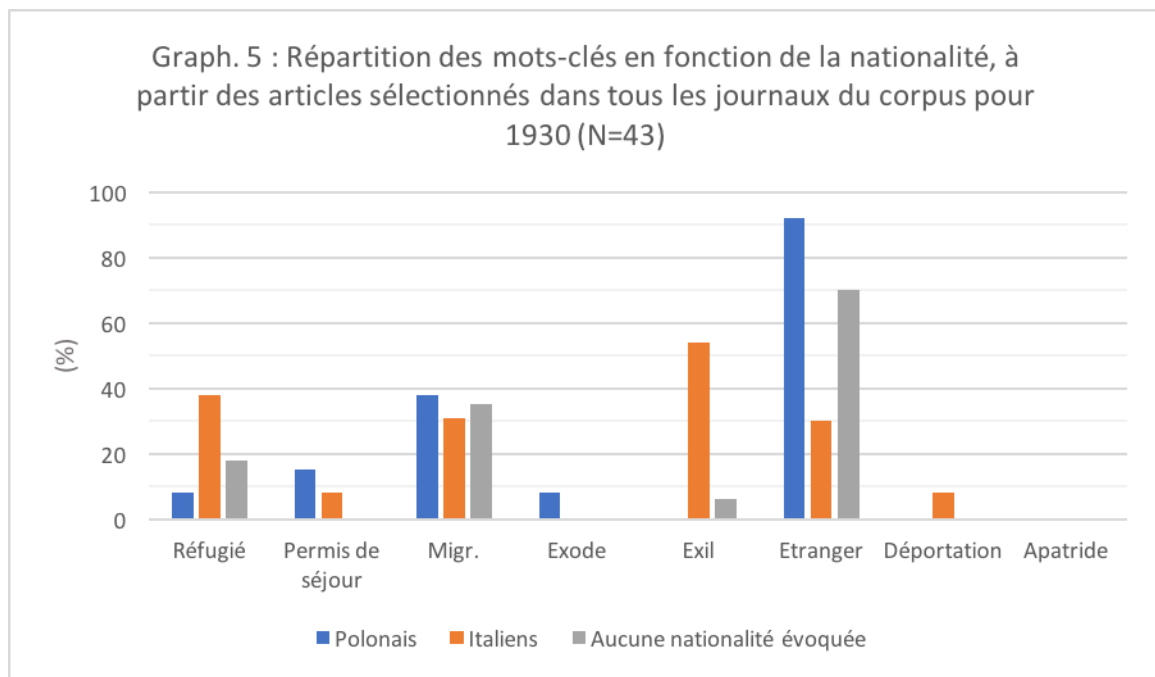
<sup>93</sup> CAESTECKER, F., « Mineurs d'Europe centrale en Belgique », dans MORELLI, A., dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1992, p. 162-163.

<sup>94</sup> EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., *op. cit.*, p. 402-403.

<sup>95</sup> La fréquence d'apparition de la problématique passe de 17 articles pour 100 éditions en 1929, à 33 articles pour 100 éditions en 1930 dans le journal *Le Soir*.

## 1. LES ENJEUX DE 1930

Après avoir pu constater que les Polonais et les Italiens sont les nationalités les plus représentées dans notre échantillon, et qu'un nombre significatif d'articles ne fait mention d'aucune nationalité, nous pouvons désormais analyser au moyen du graphique suivant (Graph. 5) la répartition des mots-clés retenus en fonction de ces différentes catégories.



À la vue du vocabulaire employé et de la lecture que nous avons faite de l'échantillon, deux thématiques se dégagent pour l'année étudiée : d'une part, l'aspect économique qui inclut les questions du chômage et de l'emploi des nationaux, et d'autre part, l'aspect politique qui traite de la question des exilés politiques et des ingérences étrangères sur le territoire belge. Pour ce dernier point, l'actualité se focalise sur la lutte entre fascistes et antifascistes.

### 1. 1. La dynamique économique : le monde du travail

En février 1930, le directeur de la Sûreté publique déclare au sujet de l'arrivée de main-d'œuvre étrangère que :

Depuis 7 ou 8 mois, nous pouvons dire que la cadence est accélérée du simple au double. Nous évaluons à 40 000 le nombre d'étrangers importés en 1929. Pour le seul mois de novembre, 3 500 ouvriers étrangers ont été introduits<sup>96</sup>.

<sup>96</sup> *Le Peuple*, 17 février 1930, p. 1.

Cependant, dès 1930, les premières retombées de la crise économique née aux USA suite au Krach de Wall Street un an plus tôt se font ressentir en Belgique. Il s'agit d'une conséquence directe de la mise en place de la mondialisation amorcée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>.

Les pourvoyeurs d'emplois tels que les industries, les mines, les cimenteries et les grands travaux qui, jusque-là, absorbent les travailleurs sont à la peine<sup>98</sup>. Dans les charbonnages, par exemple, ce sont les débouchés qui manquent<sup>99</sup>, mais « il n'est pas moins vrai que la Belgique continue à intéresser le salariat des pays moins favorisés que le nôtre<sup>100</sup> ». Ces nouveaux venus entraînent donc une pression sur les emplois à pourvoir.

Malgré les apparentes difficultés que traverse le secteur économique, nous notons que la terminologie employée dans les articles reflète plutôt la volonté de tempérer les événements. Les journaux choisissent de parler de « symptômes de crise » plutôt que de crise en tant que telle. Lorsque l'on annonce les mauvaises ventes de charbonnages, la formule suivante sert de préambule : « Sans vouloir donner à la situation du marché charbonnier un caractère exagérément grave [...]»<sup>101</sup>. Il est vrai que si la crise américaine est rapidement ressentie en Belgique, elle est toutefois contenue, au moins jusqu'en septembre 1931, où la dépréciation de la livre détériore la situation économique. Celle-ci se dégrade progressivement jusqu'à ce qu'un climax soit atteint lors des grèves de 1932. L'une des causes de ces agitations n'est autre qu'une augmentation significative des chiffres du chômage<sup>102</sup>. La presse de 1930 se trouve finalement tiraillée entre une volonté de mesurer ses craintes et le développement d'un sentiment de peur latente, celle de voir les choses empirer. Cette peur tient lieu de terreau propice au protectionnisme et au repli nationaliste<sup>103</sup>. Les griefs envers les non-nationaux sont alors exposés :

Dans certaines régions industrielles du pays, l'afflux des travailleurs étrangers commence à devenir une nuisance, maintenant qu'il y a de-ci de-là des symptômes de crise. On a l'impression que cette immigration devra

---

<sup>97</sup> CAESTECKER, F., « Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Mouvement social*, n° 224, octobre-décembre 2008, p. 10 (<http://www.jstor.org/stable/27639685>, consulté le 13 mars 2017).

<sup>98</sup> *Le Soir*, 4 août 1930, p. 6.

<sup>99</sup> *Le Soir*, 31 mars 1930, p. 5.

<sup>100</sup> *Le Soir*, 4 août 1930, p. 6.

<sup>101</sup> *Le Soir*, 31 mars 1930, p. 5.

<sup>102</sup> MABILLE, X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1997, p. 236.

<sup>103</sup> FRANK, R., dir., *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, p. 195 (Le Nœud gordien).

être examinées à l'avenir et en raison des circonstances économiques actuelles avec une certaine prudence<sup>104</sup>.

Face à la menace que ceux-ci constituent, *Le Soir* invite à « envisager une certaine réserve dans l'embauche des travailleurs étrangers. Car, il serait pénible de voir nos nationaux privés de travail du fait d'une immigration abusive de la main-d'œuvre étrangère<sup>105</sup> ». Le journal va même jusqu'à dire qu'« il est logique qu'en période de crise on licencie d'abord nos immigrés<sup>106</sup> ». Les plaintes concernant les menaces sur l'emploi des Belges se retrouvent également au Parlement, si bien que le ministre des Travaux publics doit se justifier de l'emploi d'étrangers pour le chantier du canal Anvers-Liège dans une note publiée dans les pages du *Soir* :

Les Italiens et les Tchèques sont des mineurs travaillant depuis longtemps dans les charbonnages belges. Ils sont qualifiés pour procéder au creusement de trois tunnels qui constituent un travail préliminaire à la construction du canal.

Leur mission terminée, les 52 allemands contremaîtres et monteurs préposés exclusivement au montage d'un matériel important, céderont la place, à quelques exceptions près, à nos nationaux<sup>107</sup>.

Lorsque l'on se penche sur les contingents employés sur ce chantier, on compte 410 Belges, 70 Italiens et Tchèques, et 52 allemands. Ainsi, la part des non-nationaux employés représente près de 25 % des effectifs totaux présents sur le chantier.

Le secteur des grandes entreprises n'est néanmoins pas le seul à être touché par la question de l'emploi des étrangers :

Dans la spécialité des cuirs et peaux il semble acquis que l'accentuation du chômage est due, en partie, à la concurrence des immigrés polonais, russes, etc... qui bénéficient de permis de séjour et organisent des ateliers artisanaux où le travail n'est pas contrôlé comme dans les entreprises belges<sup>108</sup>.

Si les craintes sont identiques – celles de voir les nouveaux venus occuper l'emploi des nationaux et contribuer *ipso facto* à l'accentuation du chômage –, une distinction apparaît en termes de localisation géographique. Ce ne sont plus seulement les bassins qui sont impactés, mais les grandes agglomérations. Cet aspect de l'immigration fait l'objet d'un article rédigé par

---

<sup>104</sup> *Le Soir*, 11 mars 1930, p. 5.

<sup>105</sup> *Le Soir*, 17 mars 1930, p. 4.

<sup>106</sup> *Le Soir*, 24 mars 1930, p. 5.

<sup>107</sup> *Le Soir*, 24 avril 1930, p. 2.

<sup>108</sup> *Le Soir*, 9 novembre 1930, p. 1.

S. Taschereau, V. Piette, et E. Gubin. Aussi nous ne présentons que quelques conclusions de leur étude et renvoyons notre lecteur à leurs pages<sup>109</sup>.

Les auteurs constatent que les activités de commerce connaissent une forte croissance dans les années 1930. En effet, celles-ci sont pour les nationaux comme pour les étrangers un moyen de subsistance face aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur recherche d'emploi ou après un licenciement<sup>110</sup>. En termes de représentativité, on compte 19 % d'étrangers qui œuvrent dans ce secteur contre 14 % de Belges<sup>111</sup>.

Les étrangers ont tendance à se regrouper dans des quartiers. Ils maintiennent ainsi les usages de leurs pays d'origine, mais cela entraîne parallèlement une plus forte visibilité qui freine leur processus d'intégration. Cette affirmation est toutefois à nuancer, car les relations qu'ils entretiennent avec leur clientèle sont un facteur d'intégration en soi<sup>112</sup>.

Les doléances à l'encontre des étrangers portent sur les moyens de fabrication mis en œuvre et sur la manière d'écouler les marchandises. En effet, ceux-ci « installent dans des conditions plus [qu'] embryonnaires une foule de petits établissements dans des caves, des greniers, etc.<sup>113</sup> ». Ils produisent dans des lieux non conformes et pratiquent toujours le marchandage alors que les magasins à prix unique tendent à se généraliser. On parle alors de concurrence déloyale, car ils produisent à très bas coût et s'assurent d'écouler leurs stocks. Ces deux facteurs servent de base aux revendications qui sont portées au gouvernement qui finit par légiférer quelques années plus tard<sup>114</sup>.

Finalement, pour Taschereau, Piette et Gubin « c'est moins leur nombre qui fait ombrage que leur relative réussite. L'hostilité de leurs homologues belges est en quelque sorte un baromètre des relations qu'ils ont nouées avec la clientèle locale<sup>115</sup> ».

---

<sup>109</sup> TASCHEREAU, S., PIETTE, V. et GUBIN, E., « L'immigration en Belgique dans les années trente. Le cas particulier des commerçants étrangers », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°9, 2001, p. 7-62.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 38-39.

<sup>113</sup> *Le Soir*, 11 mars 1930, p. 5.

<sup>114</sup> TASCHEREAU, S., PIETTE, V. et GUBIN, E., *op. cit.*, p. 45.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 59.

## 1. 2. « Ce ne sont pas tous des brigands » : l'antifascisme italien en débat

Ce point se consacre à l'un des aspects de l'immigration italienne en Belgique. En effet, entre 1929 et 1930 des événements marquants font l'actualité. Il s'agit, d'abord, de l'affaire Berneri<sup>116</sup>, un antifasciste qui a projeté de tuer M. Rocco<sup>117</sup>, ministre de la Justice italienne lors de son passage à Bruxelles. Ensuite, il s'agit du procès d'un autre antifasciste, De Rosa<sup>118</sup>, pour son attentat manqué contre le prince Umberto, perpétré le 24 octobre 1929, et dont le procès s'ouvre en septembre 1930<sup>119</sup>. Enfin, c'est le mariage de ce même prince avec la princesse Marie-José qui fait l'actualité. L'opinion belge est confrontée aux oppositions entre fascistes et antifascistes.

Depuis la marche sur Rome en 1922 et l'arrivée au pouvoir de Mussolini, l'Italie s'est engagée sur la voie du fascisme. Durant les années 1920, différents événements amènent le pays à devenir un véritable État autoritaire. L'assassinat de l'opposant Giacomo Matteotti<sup>120</sup> (10 juin 1924) et le discours prononcé par Mussolini au parlement le 3 janvier 1925, au terme

---

<sup>116</sup> Camillo Berneri (1897-1937). D'abord militant socialiste italien, Berneri devient anarchiste en 1916. Il a été contraint de fuir l'Italie pour la France en raison des lois fascistes.

*Beneri, Camillo Luigi*, dans *Tricanni. fondazione dell'Istituto della Enciclopedia italiana* ([http://www.treccani.it/enciclopedia/camillo-luigi-berneri\\_%28Dizionario-Biografico%29/](http://www.treccani.it/enciclopedia/camillo-luigi-berneri_%28Dizionario-Biografico%29/), consulté le 10 août 2017).

<sup>117</sup> Alfredo Rocco (1875-1935). Militant nationaliste et homme politique italien. Ministre de la Justice de janvier 1925 à juillet 1932. Il a activement participé à la réforme du droit italien amenant à la constitution d'un État totalitaire (1928).

Recteur de l'Université de Rome de 1932 à 1935 et membre de l'Académie d'Italie.

FORO, P., *L'Italie fasciste*, Paris, Armand Colin, 2006 (Collection U).

<sup>118</sup> Fernando De Rosa (1908-1936). En 1922, il s'engage auprès des fascistes avant de se raviser un an plus tard face aux violences de ceux-ci sur des travailleurs turinois. Il se tourne ensuite vers l'antifascisme et le socialisme. Pour son attentat manqué contre le prince Umberto, il écoperà de sept ans de prison. Il en sort finalement en 1933 et part pour l'Espagne où il prendra activement part à la Guerre civile.

*De Rosa, Fernando*, dans *Tricanni. fondazione dell'Istituto della Enciclopedia italiana* ([http://www.treccani.it/enciclopedia/fernando-de-rosa\\_\(Dizionario-Biografico\)](http://www.treccani.it/enciclopedia/fernando-de-rosa_(Dizionario-Biografico))), consulté le 10 août 2017).

<sup>119</sup> MOULIN, M., « Les relations italo-belges entre 1925 et 1940 dans le contexte de l'historiographie récente sur l'Italie fasciste », dans DUMOULIN, M. et WILLEQUET, J., dir., *Aspects des relations de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas avec l'Italie : 1925-1940*, Bruxelles, Istituto Italiano Di Cultura, 1983, p. 25.

<sup>120</sup> Giacomo Matteotti (1885-1924) militant socialiste italien. Député de 1919 à 1924, il devient également cette année-là secrétaire général du parti socialiste. Lors des élections de 1924, il dénonce les malversations de la campagne fasciste. Il se fait enlever et assassiner au mois d'août. Son corps sera retrouvé à 25 kilomètres de Rome. De nombreux soupçons pèsent sur le rôle de Mussolini dans cet assassinat. Toutefois, le procès des auteurs en 1947 n'a pas permis de déclarer Mussolini comme étant le commanditaire. Il semble néanmoins qu'il était au courant.

GUICHONNET, P., *Matteotti Giacomo (1885-1924)*, dans *Universalis educatio. Encyclopædia Universalis* (<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/giacomo-matteotti/>), consulté le 9 août 2017).

duquel les fascistes prennent le pouvoir, sont fondateurs<sup>121</sup>. Les lois de décembre 1926 achèvent l'édification d'un État policier. Ce système répressif et liberticide pousse de nombreux Italiens à quitter le territoire national.

Les actes criminels commis par des antifascistes italiens à Bruxelles donnent aux émigrés de cette nationalité une image négative et amènent l'opinion belge à craindre que ces derniers amènent avec eux leurs « querelles intérieures<sup>122</sup> ». *Le Soir* publie dans ses colonnes des comptes rendus des discussions qui se tiennent à la Chambre. Nous pouvons de cette façon avoir un aperçu des réactions des députés. Face aux craintes naissantes à l'encontre des Italiens, Louis Pierrard<sup>123</sup>, député socialiste, déclare :

On dit beaucoup de mal des antifascistes. Mais ce ne sont pas tous, comme on veut le faire croire, des brigands. Il y a parmi eux le comte Sforza, M. Labriola, don Sturzo, M. Ferrari<sup>124</sup>.

M. Pierrard, en dénonçant le discours négatif à l'encontre des antifascistes, prend donc clairement position. Son intervention fait référence à des personnalités politiques italiennes. Il s'agit d'une « immigration politique<sup>125</sup> », qui s'attarde sur de grands hommes qui quittent leur pays pour conserver leur liberté d'opinion<sup>126</sup>. Celle-ci éclipse totalement une « immigration politico-économique », faite de militants privés d'emploi ou dont la vie est menacée<sup>127</sup>. Il ne faut néanmoins pas considérer ce nouveau flux migratoire comme un phénomène de masse<sup>128</sup>.

Au sein de l'opinion belge, les craintes sont doubles : d'une part, on craint de voir le pays devenir le théâtre d'autres actions révolutionnaires, et d'autre part, on redoute également que les événements puissent rendre « irrespirable pour les Italiens l'air de la Belgique toujours

---

<sup>121</sup> DROZ, J., *Histoire de l'antifascisme en Europe. 1923-1939*, Paris, La Découverte, 1985, p. 27 (Textes à l'appui).

<sup>122</sup> *Le Soir*, 27 janvier 1930, p. 1.

<sup>123</sup> Louis Pierrard (1886-1951). Homme politique socialiste, écrivain et journaliste originaire du Hainaut. Il a notamment collaboré avec *Le Soir*, *Le Peuple* et *Le Monde*.

*Pierrard Louis* dans LEGRAIN, P., *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Legrain, 1981, p. 402.

<sup>124</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>125</sup> GROppo, B., « Entre immigration et exil : les réfugiés politiques italiens dans la France de l'entre-deux-guerres », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°44, 1996, p. 28.

<sup>126</sup> MORELLI, A., « La politisation des émigrés en Belgique dans l'entre-deux-guerres », dans DUMOULIN, M. et WILLEQUET, J., dir., *op. cit.*, p. 156.

<sup>127</sup> MORELLI, A., « L'immigration italienne en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> », dans MORELLI, A., dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration : en Belgique de la préhistoire à nos jours*, *op. cit.*, p. 198.

<sup>128</sup> DROZ, J., *op. cit.*, p. 26.

hospitalière<sup>129</sup> ». À la Chambre, M. Janson<sup>130</sup> annonce : « Nous protégerons la main-d'œuvre étrangère. Les abus seront réprimés [...]»<sup>131</sup> ». Le ministre se pose donc comme un rempart et s'engage à assurer la protection des étrangers.

Dans l'affaire Berneri, la justice démontre qu'il s'agit de manœuvres d'espions fascistes pour discréditer les antifascistes dans l'opinion internationale. Le complot percé à jour, ce ne sont plus les antifascistes qui sont pointés du doigt. À demi-mot, Louis Pierard s'en prend à l'État italien :

Sans vouloir nous immiscer dans la politique intérieure de l'Italie, nous pouvons trouver intolérable que la police italienne vienne sur notre sol se livrer à des manœuvres qui peuvent nuire à l'ordre intérieur chez nous<sup>132</sup>.

Pour le ministre Janson et le député Pierrard, la Belgique doit rester une terre hospitalière, ce qui implique donc que les étrangers ne doivent pas être menacés par des ingérences. Pourtant, ces événements ne resteront pas sans conséquence pour les Italiens de Belgique étant donné qu'il leur est demandé de désormais « s'abstenir de toute agitation, condamnée du reste à la stérilité.<sup>133</sup> »

## 2. QUESTION DE TERMINOLOGIE

L'analyse au premier degré de notre échantillon nous a permis de déterminer quelles problématiques sont abordées pour l'année envisagée, et dans quel contexte le regard se porte sur les nouveaux venus. Dans ce dernier point, nous tenterons de révéler le sens caché du texte<sup>134</sup>.

En ce qui concerne la première partie de ce chapitre, différents éléments contribuent à faire des travailleurs immigrés une masse floue. Il est intéressant de remarquer que c'est le qualificatif « étranger » qui revient, pour ainsi dire de manière systématique, dans chaque

---

<sup>129</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>130</sup> Paul-Émile Janson (1872-1944). Homme politique libéral. Membre du parlement pendant 25 ans. Ministre d'État dès 1931, il occupe différents postes de ministres entre 1920 et 1939. Il fut notamment ministre de la Justice (1927-1931, 1932-1934, 1939 et 1940).

*Janson (Paul-Émile)* dans HASQUIN, H., *Dictionnaire d'histoire de Belgique. Les hommes, les faits*, Bruxelles, Hatier, 1988, p. 260.

<sup>131</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>132</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>133</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>134</sup> SOULET, J.-F., *op. cit.*, p. 114.

article. Celui-ci accompagne le plus souvent des substantifs tels que : *main-d'œuvre*<sup>135</sup> , *ouvrier*<sup>136</sup> , *travailleur*<sup>137</sup> , *salariat*<sup>138</sup> . De cette façon, la population désignée est occupée par un métier manuel et touche une rémunération. Celle-ci est par conséquent indépendante. Si deux nationalités se distinguent au sein de notre corpus, elles ne sont la plupart du temps que citées. Il est rare qu'un article cible des travailleurs issus d'un pays en particulier. Là encore, l'usage du mot « étranger » est déterminant. Ainsi, le travailleur n'est réduit qu'à sa paire de bras qui exécute le travail qu'un Belge n'a pas. L'individu est oublié, déshumanisé, il se caractérise par sa seule qualité d'étranger.

La considération de ces travailleurs est directement liée au climat économique<sup>139</sup> :

Une politique d'immigration est légitime en période de prospérité et en cas d'insuffisance de production. En temps de crise elle peut devenir un danger public<sup>140</sup>.

Ceux-ci sont appréciés en période de dynamisme économique, car ils contribuent au rayonnement et à l'enrichissement des industries belges, alors même qu'elles manquent de la main-d'œuvre qui leur est nécessaire. À ce titre, la politique menée dans les années 1920 est éloquente. Mais lorsque les conditions se dégradent, les travailleurs étrangers deviennent gênants.

L'immigration telle qu'elle est envisagée ici ne peut être que temporaire<sup>141</sup>. Or, nous supposons que cette vision des choses n'est pas forcément partagée par ceux qui ont fait le déplacement. En effet, comme d'autres recherches l'ont montré certains étrangers se dirigent vers des activités de commerce, nettement plus intégratrices, mais où pourtant ils peinent également à être acceptés<sup>142</sup>. Enfin, soulignons que l'État belge n'a pas la volonté de mettre en place une politique d'intégration.

Dans la seconde partie de ce chapitre, consacrée à l'immigration politique, nous avons relevé la prédominance des grands hommes. En donnant la parole à des exilés, la presse cherche

---

<sup>135</sup> *Le Soir*, 27 février 1930, p. 2.

<sup>136</sup> *Le Peuple*, 17 février 1930, p. 1.

<sup>137</sup> *Le Soir*, 17 mars 1930, p. 4.

<sup>138</sup> *Le Soir*, 31 mars 1930, p. 5.

<sup>139</sup> EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., *op. cit.*, p. 404.

<sup>140</sup> *Le Soir*, 31 mars 1930, p. 5.

<sup>141</sup> EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., *op. cit.*, p. 397.

<sup>142</sup> TASCHEREAU, S., PIETTE, V. et GUBIN, E., *L'immigration en Belgique dans les années trente. Le cas particulier des commerçants étrangers*, Cahier d'Histoire du Temps présent, n°9, 2001, *passim*.

moins à informer ses lecteurs qu'à les instruire. Les personnalités exilées se qualifient, ainsi que leurs compagnons d'infortune, de « malheureux » ou de personnes « en danger ». Nous ne pouvons pas, malgré tout, surestimer la réception par l'opinion publique belge de l'image qu'ils renvoient. Dans le cadre de l'affaire De Rosa, les journaux retranscrivent les dépositions d'Italiens venus témoigner, et nous permettent d'entendre la voix des tribunaux<sup>143</sup>.

Ces deux types de témoignages exposent la vision qu'ont les réfugiés de la Belgique. Pour les premiers, l'accent est mis sur « les traditions de liberté et d'honnêteté politique<sup>144</sup> », pour les seconds, l'exposé qu'ils font du quotidien dans leur patrie renvoie par opposition une image positive de la Belgique<sup>145</sup>. Nous devons apprécier les propos de ces derniers avec plus de réserve. En effet, le procureur a repoussé certains témoignages, dans la mesure où il a estimé que ceux-ci avaient pour but de faire le procès du fascisme et non de contribuer à celui de De Rosa<sup>146</sup>. Quoi qu'il en soit, il est admis que les immigrants se forgent une image du pays, réelle ou fantasmée, déterminante au moment de choisir leur destination<sup>147</sup>. Cependant, certains historiens, comme Morelli, nuancent ce propos. En effet, pour elle, « *there was no Belgian dream*<sup>148</sup> ». L'historienne fait ce constat en comparant les choix d'établissement des étrangers en France, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. Elle considère que ces pays, à l'inverse de la Belgique, renvoient une image résolument moderne de terre de liberté où les droits humains s'exercent. Le choix du plat pays serait lui plutôt pragmatique. Parfois, il s'agit d'une halte prolongée dans leur parcours, car le port d'Anvers offre des possibilités pour se rendre dans d'autres pays, parfois il s'agit d'un choix par défaut, car la Belgique offre la liberté de parole, et des meilleures conditions de vie que d'autres pays<sup>149</sup>.

Enfin, l'année 1930 se trouve marquée par un important paradoxe. L'accueil réservé aux étrangers est fait de contradictions. Ceux qui travaillent dérangent et sont accusés de prendre un travail dont les Belges ne veulent de toute façon pas, tandis que pour ceux qui, comme les Italiens, fuient un régime autoritaire, la Belgique doit rester « la terre hospitalière entre

---

<sup>143</sup> FARCY, J.-C., « Quelles sources écrites pour l'histoire du crime », dans RAUCH, A., *L'historien, le juge et l'assassin*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 26-27.

<sup>144</sup> *Le Soir*, 27 janvier 1930, p. 1.

<sup>145</sup> *Le Soir*, 27 décembre 1930, p. 2.

<sup>146</sup> MOULIN, M., *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 22.

<sup>147</sup> MAZELLA, S., *Sociologie des migrations*, Paris, PUF, p. 55 (Que sais-je ?).

<sup>148</sup> MORELLI, A et SCHREIBER, J.-P., « Are the immigrants the last belgians ? », dans DEPREZ, K. et VOS, L., *Nationalism in Belgium : shifting Identities, 1780-1995*, New-York, Palgrave, 2001, p. 249.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 249-250.

toutes<sup>150</sup> ». Cette déclaration prononcée par M. Janson à la Chambre récolte de nombreux applaudissements. Ne peut-on pas y voir le reflet démocratique de l'opinion publique ?

L'étude de l'année 1930 démontre, que ce soit pour les aspects politiques ou économiques, à quel point l'étude des migrations est indissociable du contexte et des relations internationales<sup>151</sup>.

---

<sup>150</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>151</sup> FRANK, R., dir., *op. cit.*, p. 340-343.



## CHAPITRE II : 1933 ET LA NECESSITE D'UNE LEGISLATION ADAPTEE

---

Pour l'année 1933, nous avons cette fois retenu 47 articles. Le tableau suivant (Tab. 5) en reprend la répartition :

	<b>Le Soir</b>	<b>La Libre Belgique</b>	<b>La Dernière Heure</b>	<b>Le Peuple</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1933</b>	39	1	4	3	47

Tableau 5: Répartition des articles retenus dans le corpus pour l'année 1933 en fonction des journaux dont ils sont issus.

Après lecture de ceux-ci, nous identifions quatre thématiques. Tout d'abord, 15 articles traitent soit de mesures prises par l'État pour réguler la présence d'étrangers sur le territoire national, soit d'interventions au niveau international avec le concours de la SDN. Ensuite, 11 portent sur des aspects économiques liés aux grandes entreprises et aux activités de commerce, tandis que 12 articles se consacrent à des faits criminels commis par des étrangers. Enfin, une dernière catégorie porte sur les événements qui se déroulent en Allemagne et sur l'arrivée de nouveaux flux migratoires.

### 1. LES ENJEUX DE 1933

Au-delà d'une catégorisation arbitraire, ce chapitre a pour fil rouge les interventions du gouvernement belge telles qu'elles sont présentées dans la presse. L'état se fait plus présent pour légiférer sur la question des étrangers et leur présence sur le territoire national. Avant d'expliquer quelles lois se trouvent modifiées et quel est le discours tenu sur les étrangers, nous aborderons le contexte économique et le flux migratoire en provenance d'outre-Rhin.

#### 1.1. La dynamique économique : entre évolution et stagnation

Dans ce domaine, *Le Soir* salue les mesures prises par le gouvernement dans la mise en place de « l'exode organisé de nombreux travailleurs étrangers<sup>152</sup> » ainsi que pour avoir « compris la nécessité de canaliser l'entrée des ouvriers étrangers<sup>153</sup> ». Grâce aux mesures de contingentement, les reproches faits aux étrangers dans le secteur des grandes entreprises

---

<sup>152</sup> *Le Soir*, 2 mai 1933, p. 8.

<sup>153</sup> *Le Soir*, 17 mars 1933, p. 1.

trois ans plus tôt tendent à disparaître. D'autres explications font d'ailleurs leur apparition. Notamment en septembre 1933, à l'occasion de la création d'un Comité interministériel pour étudier le problème charbonnier :

Rappelons, que suivant une thèse développée au cours des travaux qui précéderent la formation du Comité, on place, parmi les éléments essentiels des difficultés que connaît l'Industrie minière, la répercussion des accords internationaux qui conditionnent les importations de charbons étrangers en Belgique<sup>154</sup>.

*Le Soir* avance par conséquent l'argument des conditions économiques internationales. En effet, les accords passés permettent une importation significative de charbon rendant l'écoulement des productions nationales difficile. En revanche, dans le secteur des petites entreprises, le constat est sensiblement le même que celui dressé en 1930. Un article a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de « Belgique, terre d'accueil » écrit en deux parties par Fernand Demany, homme politique communiste et grand reporter au journal *Le Soir*<sup>155</sup>. En effet, cet article dresse une sorte de synthèse de l'ensemble des griefs formulés à l'encontre des étrangers dans le milieu économique. Cependant, son étude se révèle tout aussi pertinente lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la terminologie employée. Pour cette raison, nous en reprendrons l'analyse dans la dernière partie de ce chapitre.

La première partie de l'article est publiée le 16 mars, l'auteur y expose « l'inquiétant problème de la concurrence étrangère<sup>156</sup> ». Les griefs évoqués montrent la stagnation opérée dans ce milieu depuis 1930 : concurrence déloyale, occupation de l'emploi des nationaux, conditions de productions douteuses, etc. Pour Demany, les activités de commerce des étrangers amènent à un double résultat : « stagnation des affaires, recrudescence du chômage ». Aux yeux du journaliste, l'insuffisance des lois qui encadrent les activités des non-nationaux en est la cause. Faut-il rappeler que jusqu'avant la Première Guerre mondiale notre pays était un pays d'émigration ?

L'article soulève également la question des travailleurs clandestins qui entrent illégalement en Belgique et qui ne possèdent pas de permis de travail, ainsi que l'impossibilité d'expulser les étrangers ayant obtenu un permis de séjour définitif, même s'ils troublent l'ordre public. En effet, si ces derniers ont commis un crime, les gendarmes ne peuvent que les accompagner à la frontière. Souvent, le criminel ne quitte pas les limites du territoire national

---

<sup>154</sup> *Le Soir*, 13 septembre 1933, p. 3.

<sup>155</sup> Demany (Fernand) dans HASQUIN, H., *op. cit.*, p. 151.

<sup>156</sup> *Le Soir*, 16 mars 1933, p. 1-2.

et s'engage auprès d'ateliers clandestins ou transgresse à nouveau les lois. Le journaliste du *Soir* propose deux « remèdes » : le dépistage des indésirables, c'est-à-dire surveiller les étrangers qui opèrent une concurrence déloyale, et le renforcement de la législation sociale. Fernand Demany expose alors les deux projets de Paul-Emile Janson, homme politique libéral et ministre de la Justice depuis 1927 :

Le premier [projet] tend à réorganiser totalement le régime des autorisations de séjour. Celles-ci devraient être limitées comme en France, et il serait désirable que les étrangers fussent porteur d'une carte d'identité renouvelable obligatoirement tous les deux ans<sup>157</sup>.

Le deuxième projet de M. Janson consiste à procéder à un dépistage des étrangers qui travaillent illégalement. Finalement, ce qu'espère Demany est semblable aux lois que compte soumettre le ministre. Le journaliste insiste d'ailleurs sur le fait qu'« il est nécessaire que les Chambres votent le plus tôt possible les projets Janson ». De cette façon, le problème législatif posé dans le domaine économique est clairement exposé. Le point suivant aborde ce besoin d'une refonte de la législation né suite aux événements d'Allemagne.

### 1. 2. Les premiers réfugiés venus d'Allemagne

Le premier janvier, *Le Peuple* écrit :

Dans les jours terribles que traverse l'Allemagne, nous sommes exposés à voir arriver chez nous un grand nombre de citoyens allemands fuyant la furie hitlérienne<sup>158</sup>.

Comme nous l'avons constaté pour la Belgique, la crise économique contribue à un repli national. Il en va de même dans d'autres pays, comme l'Allemagne où la crise économique est particulièrement grave et se fait lourdement ressentir. Ce contexte profite aux extrêmes<sup>159</sup>. Le 30 janvier 1933, Adolphe Hitler est nommé au poste de chancelier<sup>160</sup>. Les opposants politiques se trouvent dès lors en danger et l'oppression des juifs commence<sup>161</sup>.

---

<sup>157</sup> *Le Soir*, 17 mars 1933, p. 1.

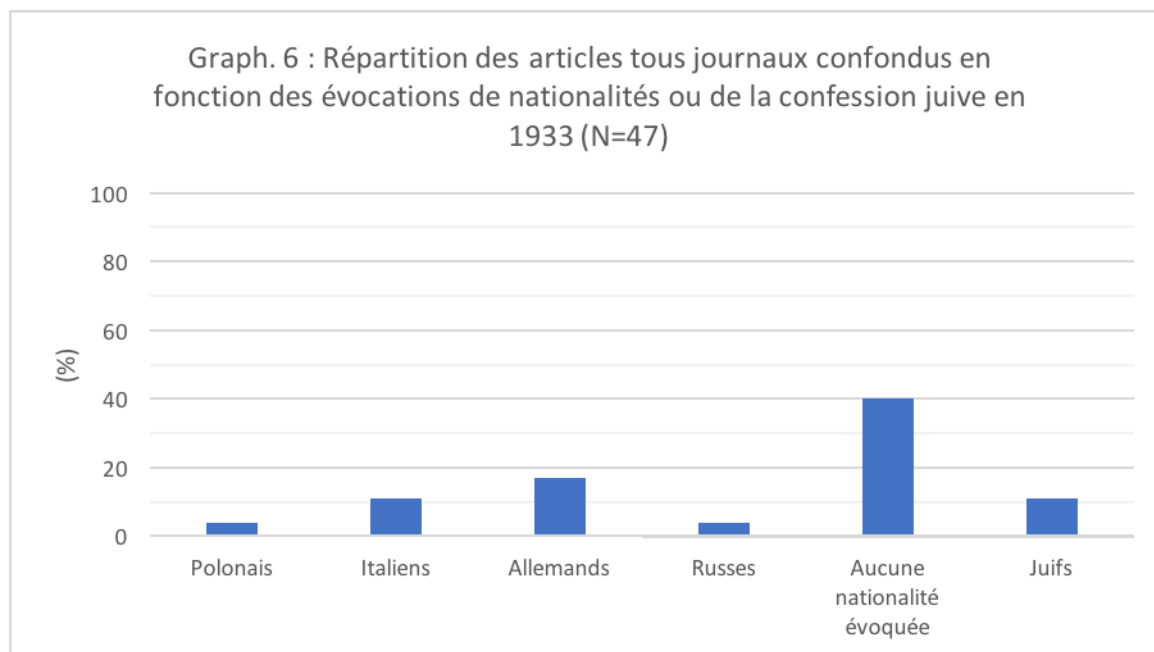
<sup>158</sup> *Le Peuple*, 1 janvier 1933, p. 3.

<sup>159</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Luc Pire, 2007, p. 50.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 54-55.

<sup>161</sup> CAESTECKER, F., « Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Mouvement social, op. cit.*, p. 13.

En répartissant les articles de notre corpus en fonction des nationalités qui y sont évoquées ainsi qu'en fonction de l'évocation de la confession juive, nous pouvons construire le graphique<sup>162</sup> suivant (Graph. 6) :



De cette façon, nous constatons que 28 % des articles parlent soit des Allemands, soit des juifs. Nous retrouvons, pour un tiers de cette proportion l'appellation « juif allemand ». En comparaison avec les autres nationalités, nous pouvons affirmer que ce flux migratoire est significatif<sup>163</sup>.

Bien que nombreux soient ceux qui cherchent à quitter l'Allemagne et à prendre le chemin de la Belgique, c'est principalement l'arrivée des juifs qui marque l'actualité. Des articles complets leur sont consacrés, par exemple dans *Le Soir* : « La grande pitié des étudiants juifs de Liège<sup>164</sup> », « À la Société des Nations : les juifs étrangers<sup>165</sup> », « Israël en Exil ». Ce dernier article expose ce que les juifs cherchent à fuir :

On n'a épargné aux Juifs d'Allemagne aucune avanie, aucune humiliation. On n'a même pas tenu compte des juifs convertis au christianisme, ni de ceux dont les ancêtres vivaient en Allemagne voici des siècles et qui sont complètement assimilés<sup>166</sup>.

<sup>162</sup> Les caractéristiques dont la fréquence d'apparition est inférieure à 3 % ne sont pas reportées dans le graphique.

<sup>163</sup> En ce qui concerne les Italiens, leur présence dans les articles est en grande partie à mettre en lien avec la mort de Luigi Ferrari à qui des hommages sont rendus.

<sup>164</sup> *Le Soir*, 2 février 1933, p. 2.

<sup>165</sup> *Le Soir*, 7 octobre 1933, p. 2.

<sup>166</sup> *Le Soir*, 27 avril 1933, p. 1.

Avec l'arrivée des nazis au pouvoir, une politique antisémite se met en place. Près d'un million de juifs se retrouvent en danger, qu'importe leur échelon social et leur niveau de vie ou d'insertion dans le pays. Trois lois se distinguent pour 1933. Tout d'abord, le 7 avril, tous les fonctionnaires juifs sont révoqués. Ensuite, le 25 du même mois, un numerus clausus est instauré pour limiter le nombre d'entrées dans les universités. Enfin, le 14 juillet, des pans entiers de la population sont déchus de leur nationalité<sup>167</sup>. *Le Soir* pose la question suivante à un représentant de la communauté juive (belge) d'Anvers qui vient en aide aux nouveaux arrivants :

- Mais quel sera, demandons-nous, le sort des juifs qui viennent, aujourd'hui, se réfugier en Belgique ?
- Nous nous occupons d'abord de les loger et de les nourrir. Ceci n'est pas difficile, car la solidarité juive n'est pas un vain mot. Tous les réfugiés sont hébergés gratuitement par d'autres Juifs, et le personnel que nous employons dans ces bureaux s'est offert spontanément. Les réfugiés ne bénéficient que d'un permis de séjour limité. Le gouvernement, qui a réservé à nos coreligionnaires un accueil que nous n'apprécierons jamais assez, n'entend pas, cependant – et il a raison – que les Juifs émigrés viennent ici nuire à la main-d'œuvre nationale. Nous nous occupons donc de diriger les exilés vers l'étranger<sup>168</sup>.

Deux éléments importants se dégagent de cet extrait. Premièrement, l'État délègue cette problématique à l'initiative privée et la communauté juive s'organise par conséquent elle-même afin de venir en aide aux réfugiés. Deuxièmement, la Belgique est considérée comme un pays de transit. En effet, le gouvernement de Broqueville<sup>169</sup> n'a accepté d'accorder l'hospitalité aux nouveaux venus que dans une certaine mesure, et ce pour éviter que d'autres contingents de *persécutés raciaux* ne choisissent le chemin de la Belgique<sup>170</sup>. Lors d'une intervention devant la presse, M. Ainsebud, secrétaire général de la Fédération sioniste de Belgique, donne quelques pistes quant à la suite du voyage de ses coreligionnaires :

Des permis d'émigration sans conditions pour la Palestine ont été obtenus de l'Angleterre en faveur des Israélites allemands.

---

<sup>167</sup> GARFINKELS, B., *Belgique, terre d'accueil. Problème du réfugié 1933-1940*, Bruxelles, Labor, 1974, p. 48.

Nous devons rester critique envers cet ouvrage même si nous nous y référeront encore. En effet, celui-ci a le mérite de dresser les grandes lignes de l'accueil des réfugiés entre 1933 et 1940, mais l'auteur ne propose pas de réelle analyse rendant son étude superficielle. De plus, Mme Garfinkels a tendance à présenter de manière très favorable la politique d'accueil en Belgique, sans faire preuve de nuances. Enfin, elle s'attarde sur de grandes personnalités et sur leurs actions de sorte qu'elle éclipse les actions de personnes moins connues. Cette critique étant établie, c'est en pleine connaissance de cause que nous utilisons cet ouvrage.

<sup>168</sup> *Le Soir*, 27 avril 1933, p. 1.

<sup>169</sup> (22 octobre 1932-13 novembre 1934). Alliance politique entre les catholiques et les libéraux.

MABILLE, X., *op. cit.*, p. 228.

<sup>170</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 56-57.

Un comité mondial est en voie de constitution à Paris en vue de recueillir un premier capital (dix millions de livres) qui permettrait de transporter les Juifs en Amérique du Sud et au Canada<sup>171</sup>.

Les juifs d'Allemagne cherchent à quitter le continent européen. Les destinations choisies sont semblables à celles qu'avaient choisies les juifs polonais dans les années 1920 avant que différentes lois, aux États-Unis et au Canada notamment, ne limitent le nombre d'entrées sur le territoire<sup>172</sup>. Quant à la Palestine, terre du sionisme, de nombreux juifs se tournent déjà vers elle depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci se trouve néanmoins sous mandat anglais depuis 1920, ce qui explique pourquoi c'est ce pays qui délivre les mandats.

Nous ne faisons ici qu'esquisser à grands traits l'immigration des juifs d'Allemagne par le prisme de la presse que nous avons exploitée. Ainsi, l'arrivée des juifs impose à l'État de nouvelles mesures d'accueil qu'il délègue en majeure partie à la charité privée, mais elle doit par ailleurs s'appuyer sur le concert des relations internationales, et notamment sur l'action de la Société des Nations pour faciliter le départ de ces étrangers vers d'autres pays d'accueil. Il est clair que cette problématique est bien plus complexe, toutefois là n'est pas le cœur de notre étude.

### 1. 3. Le renouveau législatif

Les changements d'ordre législatif s'opèrent sous la houlette de Paul-Emile Janson, ministre de la Justice. Il s'agit de modifier la loi du 12 février 1897 sur la police des étrangers. Celle-ci est dépassée et ne permet plus de faire face aux enjeux modernes des flux migratoires. C'est grâce aux pouvoirs spéciaux qu'il a obtenus le 17 mai que le gouvernement va mettre ses différentes mesures en place. En effet, celui-ci peut désormais soumettre à l'approbation des Chambres des projets de loi. De cette façon, des arrêtés royaux peuvent être promulgués après les conseils des ministres, et ce, sans passer par la voie législative<sup>173</sup>. Dans ce contexte, un arrêté royal est publié le 14 août. Comme en attestent les doléances adressées au *Soir*, celui-ci est mal compris :

Tous les jours, on nous demande des précisions au sujet des nouvelles mesures qui règlent le séjour des étrangers en Belgique. On nous soumet différents cas d'espèce, et une certaine confusion peut s'être introduite dans

---

<sup>171</sup> *Le Soir*, 27 avril 1933, p. 2.

<sup>172</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 46.

<sup>173</sup> MABILLE, X., *op. cit.*, p. 235.

les esprits. Rappelons donc quelles sont les mesures prises et quelles personnes sont atteintes par elles<sup>174</sup>.

La presse joue bien son rôle d'informateur de la population et tente de clarifier la situation pour ses lecteurs. Cet extrait indique en outre que *Le Soir* n'est pas seulement lu par des nationaux. Suite à cet arrêté, tout étranger qui entre sur le territoire doit se signaler auprès de son administration communale endéans les 48 heures suivant son arrivée. Il doit faire part de la durée de son séjour et s'inscrire sur le registre des étrangers si celui-ci est supérieur à 15 jours. Ce certificat d'inscription lui permet de rester dans le royaume pour une durée de 6 mois renouvelables avec l'approbation du ministère de la Justice. L'étranger inscrit au registre de population peut, en plus, détenir une carte d'identité lui octroyant un séjour d'une durée de deux ans. Dans les deux cas, il devra toujours porter sur lui les documents attestant de la légalité de son séjour, car c'est bien là que se trouve le but de ces mesures : donner une condition légale au séjour des étrangers. Cela permet, par conséquent, en cas de manquement, de pouvoir les refouler du territoire.

La police des étrangers a pour tâche de vérifier le bon respect des lois en procédant à des contrôles. D'autres composantes peuvent également tenir ce rôle, comme dans l'arrondissement de Huy-Waremme en Province de Liège :

Certains jours, deux gardes-champêtres de deux villages voisins se réuniront pour patrouiller. Leur surveillance se portera spécialement sur les étrangers. Ils veilleront à ce que ceux-ci soient porteur [sic] d'un permis de séjour. Aucun passeport ne peut en tenir lieu<sup>175</sup>.

Comme en atteste cet extrait, la surveillance des frontières constitue par conséquent un premier rempart contre l'établissement de clandestins.

Le 8 novembre, un autre arrêté royal vient renforcer l'arsenal législatif. Cette fois, c'est une Commission des étrangers qui est instituée. Celle-ci ne s'intéresse pas aux étrangers au sens large, mais bien particulièrement aux réfugiés. Elle cherche à les identifier le plus précisément possible parmi tout le flux des nouveaux arrivants afin de leur permettre de jouir des droits particuliers dus à leur statut de réfugié. Elle peut notamment, en l'absence de papiers, choisir de prolonger la durée de séjour d'un étranger avant qu'il ne parte vers un autre pays d'émigration, mais elle peut de la même façon lui accorder un permis de travail en fonction des conditions économiques et du marché de la main-d'œuvre<sup>176</sup>.

---

<sup>174</sup> *Le Soir*, 18 août 1933, p. 4.

<sup>175</sup> *Le Soir*, 1 juin 1933, p. 4.

<sup>176</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 38-39.

Au-delà du cadre national, des mesures sont prises sur la scène internationale. La Société des Nations, dont la création, à l'initiative du président américain Wilson<sup>177</sup>, remonte à la fin de la Première Guerre mondiale<sup>178</sup>. Celle-ci a pour vocation de jouer les arbitres des relations internationales ainsi que de garantir la paix. L'organisation s'est imposée dans la problématique des réfugiés depuis 1921. En effet, le 27 juin, F. Nansen a endossé le rôle de Haut-Commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés et œuvré de manière significative pour les réfugiés arméniens et russes<sup>179</sup>.

En 1933, la SDN crée l'Office international d'assistance en faveur des réfugiés d'Allemagne. Les réunions inter-gouvernementales visent principalement à organiser l'émigration vers d'autres pays d'accueil. Les Pays-Bas vont d'ailleurs « dresser un appel à tous les États, qui, jusqu'ici, n'ont pas hospitalisé de réfugiés<sup>180</sup> ». Cependant, des pays tels que l'Italie ou la Finlande s'y opposeront. Dès lors, la commission inter-gouvernementale insiste pour que

les expulsions et refoulements ne soient en aucun cas mis à exécution tant que le réfugié n'aura obtenu les autorisations et visas nécessaires pour entrer dans un autre pays<sup>181</sup>.

Ainsi la Belgique, au nom de son engagement international, se voit contrainte d'accueillir les réfugiés qui passent sa frontière.

## 2. QUESTIONS DE TERMINOLOGIE

Maintenant que nous avons pu clairement analyser quelles sont les thématiques envisagées pour l'année que nous étudions, intéressons-nous aux questions de terminologie, de lexique ainsi qu'à l'image que donne la presse des étrangers et de leur immigration.

---

<sup>177</sup> Woodrow Thomas Wilson (1856-1924). Membre du Parti démocrate. Président des USA de 1912 à 1921. Il est connu pour son engagement dans la conférence de la Paix et la création de la SDN.

KASPI, A., Wilson Thomas Woodrow, *Encyclopaedia Universalis* (<http://www.universalis.fr/encyclopedie/thomas-woodrow-wilson/>, consulté le 12 août 2017).

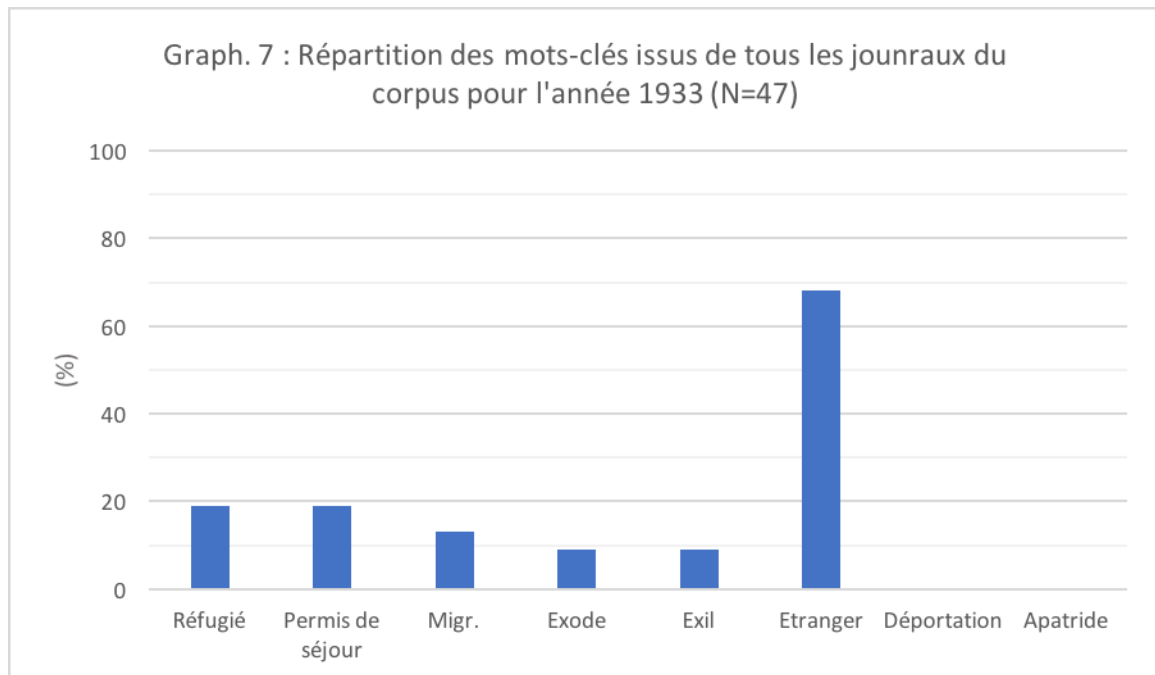
<sup>178</sup> MARBEAU, M., *La Société des Nations*, Paris, PUF, 2001, p. 6-7 (Que sais-je ?).

<sup>179</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 30 et 59.

<sup>180</sup> *Le Soir*, 7 octobre 1933, p. 2.

<sup>181</sup> *Le Soir*, 20 décembre 1933, p. 4.

Le graphique suivant (Graph. 7) présente la répartition des mots-clés au sein du corpus en 1933 :



Dans un premier temps, nous pouvons tirer quelques conclusions sur la signification qu'ont les mots-clés que nous avons choisis pour constituer notre corpus.

En premier lieu nous remarquons une forte fréquence d'apparition du terme « étranger ». Cela s'explique par le fait que les journaux donnent des informations d'ordre général. Par exemple, dans le secteur économique, il est rare qu'une nationalité soit pointée plus qu'une autre. Lorsqu'il s'agit d'explicitier les lois, « étranger » recouvre une réalité juridique, il s'agit alors d'un statut précis difficile à substituer.

La fréquence d'apparition notable du terme « permis de séjour » s'explique par l'instauration de l'arrêté royal du 14 août. Dès ce moment, c'est le permis de séjour qui sert de fondation à toute la législation sur les étrangers. C'est sur ce document que réside la légalité de leur présence sur le territoire. Enfin, « exode », « exil » et « réfugié » s'emploient dans des articles presque exclusivement consacrés aux personnes venues d'Allemagne.

En ce qui concerne le mot « réfugié », il se caractérise également par sa fréquence d'apparition dans les articles consacrés à la Société des Nations. Derrière ce mot se cache un concept qui ne se définit d'ailleurs que par l'action de la SDN. En effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on considère comme réfugié des ressortissants qui ne bénéficient plus de la sécurité de leur État d'origine et pour qui un retour dans celui-ci serait dangereux. Dans les années 1920, ce sont les

Russes et les Arméniens qui vont, les premiers, être intégrés à cette nouvelle catégorie créée par la SDN. Lors des événements d'Allemagne de 1933, les discussions internationales mettent l'accent sur l'individu et le rapport qu'il entretient avec sa patrie d'origine<sup>182</sup>. Nous pouvons caractériser les réfugiés comme des individus qui concentrent de nombreux problèmes : il s'agit d'un contingent important de personnes difficiles à identifier précisément et qui, la plupart du temps, manquent de papier. Le rapport conflictuel, voire d'indifférence, entretenu entre le réfugié et son État d'origine rendent la délivrance de nouveaux papiers ou de passeports compliquée. Soulignons encore que ceux-ci doivent en grande partie recourir à la charité en raison de leurs faibles liquidités notamment lorsqu'il s'agit de quitter leur pays de transit et donc de solder les frais de transport<sup>183</sup>.

Cependant, le statut de réfugié n'est pas clairement défini. En effet, la Commission inter-gouvernementale pour les réfugiés a défini le statut juridique de ce dernier en octobre 1933 dans une convention<sup>184</sup>. Signée par la France, la Belgique, la Norvège, l'Égypte et la Bulgarie, cette dernière ne concerne que les Russes, les Arméniens, Chaldéens et Sarrois. Le terme ne sera universalisé que par la Convention internationale relative au statut de réfugié tenue à Genève le 28 juillet 1951. Nous pouvons considérer que pour l'année 1933, ce mot est employé par synecdoque.

La suite de notre réflexion se fonde davantage sur des éléments de contenu. Ainsi, dans le secteur économique, nous avons largement abordé l'article de Fernand Demany. Cependant, au-delà de dresser le constat des problèmes engendrés par les étrangers, Demany apporte tout de même quelques nuances. Pour lui il faut distinguer les « étrangers installés chez nous à demeure et qui contribuent en temps normal à la prospérité du pays et ceux qu'attire chez nous uniquement la perspective d'un gain facile, d'une existence moins trouble que dans les autres pays<sup>185</sup> ». Ainsi, les propos à leur encontre ne sont pas totalement négatifs et l'auteur se garde de tout amalgame. Il considère même que

La Belgique terre d'accueil, se doit de rendre à ces éléments intéressants et laborieux l'hommage qu'ils méritent<sup>186</sup>.

---

<sup>182</sup> APRILE, S. et DUFOIS, S., *op. cit.*, p. 322.

<sup>183</sup> KÉVONIAN, D., *op. cit.*, p. 4.

<sup>184</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 32-33.

<sup>185</sup> *Le Soir*, 17 mars 1933, p. 1.

<sup>186</sup> *Le Soir*, 17 mars 1933, p. 1.

Il encense qui plus est la communauté israélite qui a largement contribué à l'essor de l'industrie diamantaire anversoise.

Néanmoins, nous avons constaté que pour d'autres journalistes la plume est plus acérée. Le 11 avril<sup>187</sup>, Fernand Deny, dans un article qu'il consacre aux faillites dans le secteur des commerces, dresse un portrait peu flatteur de l'étranger commerçant. Pour lui, les marchés sont « infestés d'étrangers peu recommandables » qui « sans scrupule réussissent à vendre sous le prix coûtant ». Certains « bernent » le commerçant belge. Par ces mots, le journaliste leur attribue une image de voleur. Pour un autre collaborateur du *Soir*, les étrangers sont même à l'origine d'une sorte de spirale infernale :

il y a lieu de considérer que les nombreux étrangers fréquentant les marchés locaux, grâce à notre hospitalité universellement célébrée, ne sont pas, pour la grande majorité, inscrits en Belgique comme commerçants et portent donc préjudice au Fonds dans lequel l'État puise les ressources nécessaires pour subsidier le chômage<sup>188</sup>.

Ces derniers, en travaillant illégalement, prennent l'emploi des nationaux, mais en plus réduisent les parts de marché des entreprises belges légalement établies. Cela engendre par la même occasion une perte de revenus pour l'État belge qui éprouve des difficultés à trouver les moyens nécessaires pour subsidier le chômage. L'étranger serait donc le centre du problème. Il est intéressant de remarquer que ces points de vue exposés proviennent du même titre, *Le Soir*, et qu'ils sont pourtant singulièrement différents. Ils sont le reflet de la diversité qui existe au sein de la rédaction.

L'arrivée des juifs quant à elle est largement saluée par *Le Peuple* :

Notre pays a toujours eu l'orgueil d'être accueillant aux proscrits, il a parfois eu à s'en plaindre, souvent à s'en réjouir<sup>189</sup>.

En outre, le journal rappelle que « le droit d'asile est parmi les premiers des droits humains. Voici plus que jamais le moment de s'en souvenir<sup>190</sup> ». Contrairement à ce que nous avons analysé pour les années 1920, les Allemands ne semblent plus souffrir d'une image négative. En effet, l'opinion semble s'accorder autour de leur accueil et fait preuve d'empathie. Du reste, *Le Peuple* se réjouit de l'arrivée de personnalités éminentes telles qu'Albert Einstein,

---

<sup>187</sup> *Le Soir*, 11 avril 1933, p. 1.

<sup>188</sup> *Le Soir*, 11 août 1933, p. 2.

<sup>189</sup> *Le Peuple*, 1 janvier 1933, p. 3.

<sup>190</sup> *Le Peuple*, 1 janvier 1933, p. 3.

« gloire des mathématiques et de l’astronomie<sup>191</sup> ». Les Allemands sont cette fois victimisés et présentés comme des individus dans le besoin qu’il est normal d’accueillir. Il est question d’individus malheureux, qui vivent des situations douloureuses. Nuançons toutefois ce constat en soulignant la présence de l’appellation « Juifs d’Allemagne ». Les Allemands ne sont pas les seuls touchés par les différentes mesures autoritaires. Il faut leur ajouter les *Ostjuden*, c’est-à-dire les juifs venus de l’Est notamment en raison de l’antisémitisme polonais, et qui s’étaient installés en Allemagne<sup>192</sup>.

Enfin, nous avançons l’hypothèse que le rôle joué par la communauté juive de Belgique, notamment à Anvers et à Bruxelles où elle est la plus importante<sup>193</sup>, contribue à l’acceptation de cette population dans la société belge. Nous n’avons pas retrouvé de propos antisémites dans les journaux de notre corpus, mais il est également vrai que le profil de ces derniers ne s’y prête a priori pas. Quoi qu’il en soit, l’action des œuvres permet à cette nouvelle population de ne pas peser sur l’économie. De plus, les réfugiés juifs ne peuvent pas exercer en Belgique, ils ne risquent donc pas d’aggraver les chiffres du chômage<sup>194</sup>. Nous devons ajouter à cela qu’une partie de ceux qui arrivent dans notre royaume est, selon les mots du *Soir*, constituée de « privilégiés disposant de ressources<sup>195</sup> ». Cette affirmation semble toutefois donnée à titre purement informationnel, nous nous gardons d’y voir un quelconque sens caché.

En dehors des journaux, la population semble cette fois se diviser :

La Belgique a été un des premiers pays à bénéficier de la sollicitude nazie. Déjà les cellules premières se sont développées et, à Bruxelles et à Anvers, il existe déjà des « groupements locaux ». Les réunions assez timides du début se sont muées en assemblées plus importantes<sup>196</sup>.

En Belgique, comme dans d’autres États d’Europe, le discours hitlérien se répand. *Le Soir* laisse entendre qu’il est diffusé par des Allemands sur le territoire national belge avant que ceux-ci ne le quittent. Dans la Province de Liège, dans les cantons rédimés, les forces de l’ordre doivent être particulièrement attentives à ce genre de manœuvres<sup>197</sup>. *Le Soir* appelle à

---

<sup>191</sup> *Le Peuple*, 1 janvier 1933, p. 3.

<sup>192</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 55.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>194</sup> CAESTECKER, F., « Les réfugiés et l’État en Europe occidentale pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Mouvement social*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>195</sup> *Le Soir*, 24 juillet 1933, p. 1.

<sup>196</sup> *Le Soir*, 26 août 1933, p. 1.

<sup>197</sup> *Le Soir*, 28 août 1933, p. 1.

mettre fin à une propagande politique étrangère s'exerçant sur notre sol, surtout quand elle se pratique au nom de programmes qui répugnent à notre mentalité nationale et avec des arrière-pensées que les chefs hitlériens ne craignent pas de proclamer publiquement en Allemagne<sup>198</sup>.

Dans cet extrait, *Le Soir*, en dénonçant le programme nazi, prend position en faveur des juifs. Néanmoins, l'organe de presse, dans sa présentation, suggère que ce discours est neuf. Toutefois, il ne faut pas remonter à plus de deux générations pour trouver en Belgique des idées antisémites. En effet, comme le souligne l'historien Schreiber, dans les années 1880, l'arrivée de Juifs venus d'Europe Orientale avait déjà suscité un réflexe de répulsion. Des personnalités bien connues comme l'avocat Edmond Picard ou le socialiste Jules Destrée étaient antisémites<sup>199</sup>. Ensuite, dès 1931, un parti aux idées fascistes, le Verdinaso, voit le jour en Flandre. Finalement, l'antisémitisme et les idées d'Ordre nouveau ne sont pas neufs en Belgique. Il est cependant établi que l'arrivée d'Hitler au pouvoir sera un catalyser pour ces idées et que Van Severen, fondateur du Verdinaso, trouvera un homologue wallon en la personne de Léon Degrelle et de son parti Rex en 1936. Nous savons que la vision hitlérienne gagnera en puissance au long de cette décennie, que ce soit au Nord ou au sud du Pays.

En conclusion, l'année 1933 est largement marquée par des questions d'ordre organisationnel et législatif qui visent dans une certaine mesure à faire obstacle à l'immigration<sup>200</sup>. Les mesures prises par le ministre Janson sont d'ailleurs saluées par la presse. Nous pouvons considérer que la crise économique est toujours bien présente et qu'elle est dans une large mesure à l'origine du repli nationaliste. En ce qui concerne l'accueil des juifs d'Allemagne, là encore la presse semble en adéquation avec la politique menée. Toutefois, nous remarquons que dès le mois d'août 1933, des groupes conquis par les idées d'Ordre nouveau et encouragés par la propagande hitlérienne contribue à faire ressortir de vieux discours antisémites.

---

<sup>198</sup> *Le Soir*, 26 août 1933, p. 1.

<sup>199</sup> SCHREIBER, J.-P., « L'immigration juive en Belgique, du Moyen Age à nos jours », dans MORELLI, A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 221.

<sup>200</sup> STEINBERG, M., « La tragédie juive en Belgique : un ravage de la xénophobie », dans MORELLI, A., *Ibid.*, p. 235.



## **CHAPITRE III : 1938-1939, DES ANNEES AU RYTHME DE L'ALLEMAGNE**

---

Comme nous l'avons démontré lors de la détermination de nos grands temps dans *Le Soir* (Graph. 1<sup>201</sup>), les années 1938 et 1939 présentent toutes deux les fréquences d'apparition des mots-clés les plus importantes pour 100 éditions : respectivement 47 pour la première et 46 pour la seconde. S'agissant de deux années consécutives, et placées aux portes de la Seconde Guerre mondiale, nous avons choisi de regrouper leur analyse dans un même point.

Nous avons retenu 157 articles pour l'ensemble de la période envisagée. Le tableau suivant (Tab. 6) en présente la répartition pour chaque titre :

	<b>Le Soir</b>	<b>La Libre Belgique</b>	<b>La Dernière Heure</b>	<b>Le Peuple</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1938</b>	62	4	1	6	73
<b>1939</b>	65	9	6	4	84
<b>TOTAL</b>	127	13	7	10	157

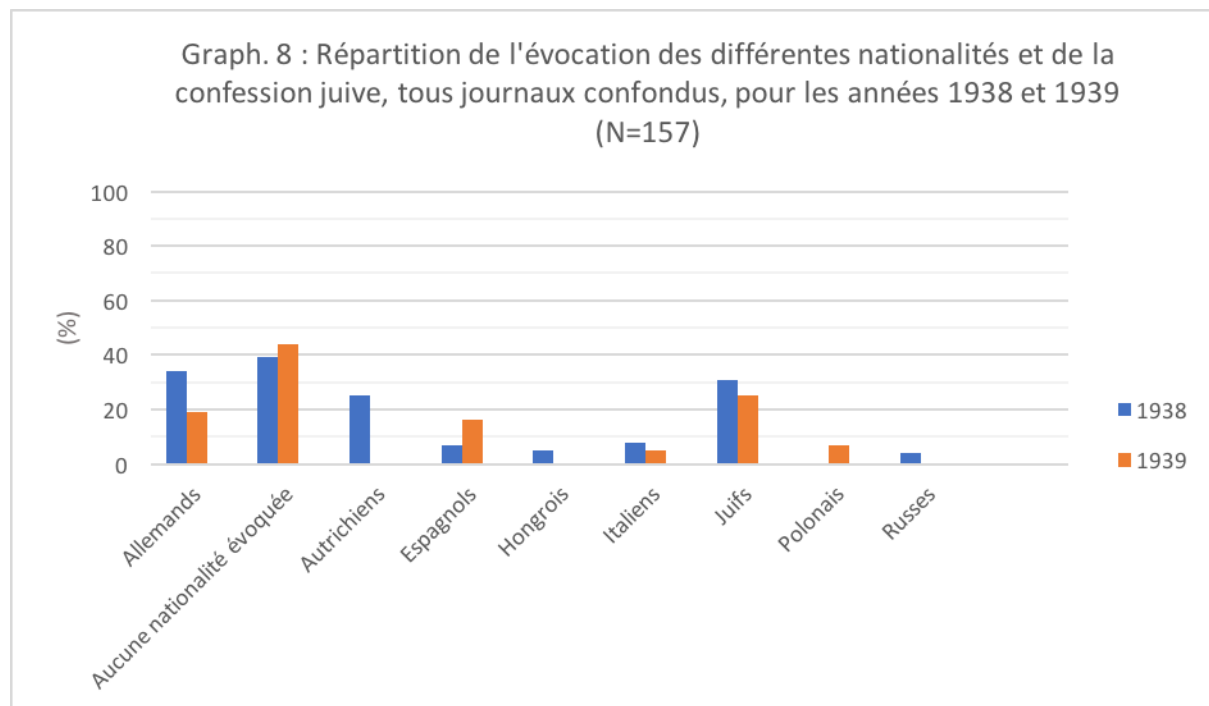
*Tableau 6 : Répartition des articles retenus dans le corpus pour les années 1938 et 1939 en fonction des journaux dont ils sont issus.*

Ce tableau montre la présence de plus en plus importante de notre problématique dans la presse belge. En effet, le nombre d'articles que nous exploiterons dans ce chapitre est plus important que dans les précédents. Compte tenu de la multiplicité des thèmes abordés par les journaux, il est opportun de construire ce dernier chapitre de manière chronologique et de distiller les éléments d'analyse de la vision de l'immigration au fur et à mesure de notre recherche. L'étude chronologique est intéressante, car la manière de traiter l'immigration et, par conséquent, la vision qui s'y rapporte sont directement en lien avec les événements qui touchent l'Europe. Ainsi, les mesures prises par le gouvernement, qui font largement débat dans l'opinion publique ne sont que le résultat de la conjoncture du vieux continent.

---

<sup>201</sup> Voir p. 24.

Nous pouvons d’ores et déjà élucider la question de l’évocation des nationalités ainsi que de la confession juive dans les articles sélectionnés<sup>202</sup> (Graph. 8) :



Nous constatons dans le graphique ci-dessus que les Allemands et les juifs forment les populations les plus importantes dès que les articles abordent des nationalités ou le cas particulier des juifs. Il est également fréquent de retrouver les deux termes associés sous les appellations « juif allemand » ou « juif d’Allemagne ». Ainsi, l’une ou l’autre de ces dénominations apparaît dans 8 articles sur les 25 consacrés aux Allemands en 1938 et dans 5 articles sur les 16 consacrés aux Allemands en 1939.

En 1938, la part des Autrichiens est également significative en raison des événements de l’*Anschluss* que nous développons dans le point suivant. Enfin, la part des Espagnols, non négligeable, se concentre sur le cas particulier des enfants. En ce qui concerne les autres nationalités reprises dans ce graphique (Graph. 8), elles ont principalement été relevées dans des énumérations, notamment dans des articles traitant des étrangers employés dans le secteur économique<sup>203</sup>, ou donnant des données démographiques<sup>204</sup>. Pour ces derniers articles, il est d’ailleurs intéressant de pointer que les Russes sont présentés comme le contingent d’étrangers le plus important sur le territoire belge avec quelques 8000 individus. Cependant, ceux-ci ne

<sup>202</sup> Les nationalités étant évoquées dans moins de 3 % des cas ne sont pas reprises sur le graphique.

<sup>203</sup> *Le Soir*, 16 novembre 1939, p. 6.

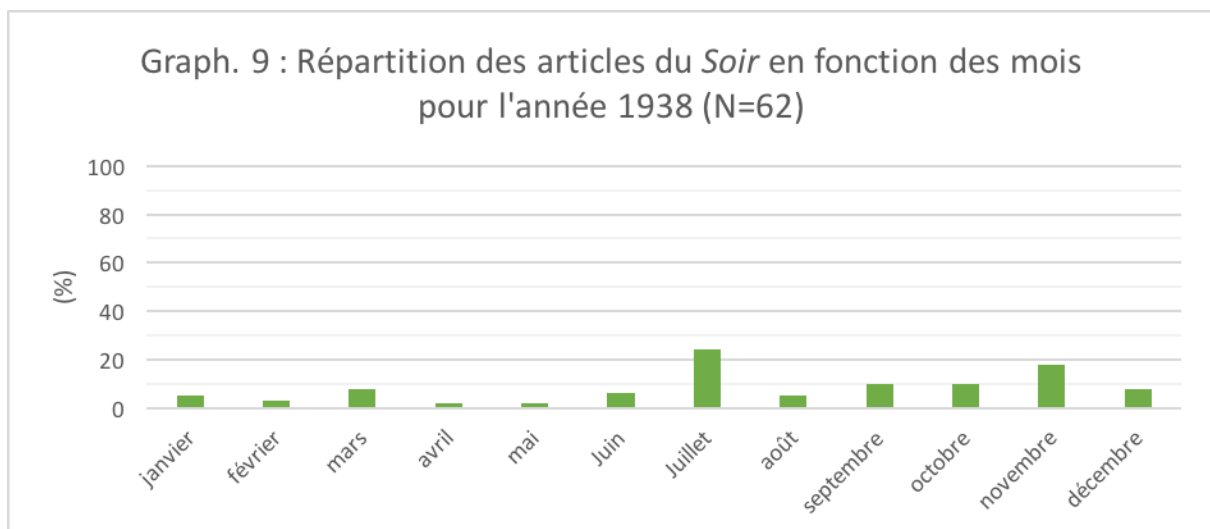
<sup>204</sup> *Le Peuple*, 17 décembre 1938, p. 1.

constituent pas un sujet d'actualité dans les années 1930, sans doute, comme l'a justement fait remarquer Anne Morelli, car ce sont sur les derniers arrivés que se concentrent les griefs. Les Russes, implantés depuis le début des années 1920 en Belgique, sont potentiellement mieux intégrés à la société et donc moins visibles<sup>205</sup>.

Les différents aspects méthodologiques et la question de la typologie des individus concernés par ce chapitre étant élucidés, nous pouvons nous consacrer à l'étude de l'année 1938.

## 1. L'ANNEE 1938

Dans le but de travailler de manière chronologique, il nous semble pertinent de diviser ce point en différentes périodes que nous étudierons indépendamment. Pour délimiter ces subdivisions, nous recourons à notre dépouillement du *Soir*, plus riche que ceux des autres titres utilisés. Le graphique suivant (Graph. 9) présente la répartition des articles, en pourcentage, du corpus du *Soir*, en fonction des différents mois de l'année 1938 :



À la lecture du graphique, nous pouvons voir que le mois de juillet concentre à lui seul 24 % des articles de toute l'année étudiée. Par conséquent, trois temps sont désignés pour cette analyse : les événements qui se déroulent de janvier à juin, ceux du mois de juillet et enfin, ceux des cinq derniers mois de l'année.

<sup>205</sup> MORELLI, A., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, op. cit., p. 10.

### 1. 1. De janvier à juin : la volonté d'accueil des socialistes

Les événements d'outre-Rhin avaient jeté sur l'Europe un flot de juifs désireux de trouver un pays d'accueil. Cela a entraîné nombre de problèmes que nous avons déjà esquissés dans le chapitre consacré à l'année 1933. Toutefois, après cette période trouble, l'Allemagne a revu et diminué l'intensité de sa politique antisémite dans le but de ménager son économie et de ne pas noircir plus que de raison son image sur la scène internationale<sup>206</sup>. Mais, dès 1935, de nouvelles mesures antisémites entrent en application dans le cadre des lois de Nuremberg.

Néanmoins, au début de l'année 1938, *Le Soir* annonce que la fuite des juifs d'Allemagne est « aujourd'hui un exode organisé, qui est favorisé d'ailleurs par les milieux officiels<sup>207</sup> ». Cependant, l'annexion de l'Autriche le 13 mars 1938 vient fragiliser cet équilibre précaire. En effet, les Allemands y mettent rapidement en place plusieurs mesures déjà en vigueur dans leur pays, avant que l'ensemble de celles-ci ne soit appliqué dès le mois de mai. Cette politique menée avec vigueur jette sur les routes du vieux continent des milliers d'Autrichiens plus démunis encore que ne l'étaient les juifs allemands de 1933<sup>208</sup>. S'agit-il d'opposants politiques, de juifs ou de simples civils ? L'étude des dix-huit articles où cette nationalité est évoquée ne permet pas d'établir précisément comment se caractérise cette population autrichienne. Un unique article<sup>209</sup> associe les termes « juif » et « autrichien ». Nonobstant, le recours aux travaux qui insistent sur la mise en place rapide des lois anti-juives permet de poser l'hypothèse que c'est de cette tranche de la population dont il est majoritairement question.

Pour faire face à cet afflux, les autorités belges adoptent une politique préventive :

Dès le 15 mars 1938, nos agents diplomatiques et consulaires furent invités à se montrer très circonspects dans la délivrance de visas et de passeports et des instructions sévères prescrivent d'interdire l'accès du territoire, sauf dans des cas graves et urgents, aux étrangers non munis de papiers réguliers<sup>210</sup>.

Par ces mesures, la volonté de limiter les entrées légales sur le territoire est clairement établie. Nous n'avons constaté aucun remous médiatique à l'encontre ou en faveur de ces dispositions. Elles ne sont d'ailleurs abordées dans notre corpus qu'en septembre 1938 dans un

---

<sup>206</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 60.

<sup>207</sup> *Le Soir*, 12 février 1938, p. 1.

<sup>208</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>209</sup> *Le Soir*, 11 septembre 1938, p. 1-2.

<sup>210</sup> *Le Soir*, 11 septembre 1938, p. 1.

article qui tente d'en démontrer la faiblesse notamment en revenant sur le nombre d'Autrichiens entrés en Belgique clandestinement. Cependant, avec l'entrée en fonction de M. Pholien<sup>211</sup> au ministère de la Justice en mai 1938, les opinions se révèlent<sup>212</sup>. Dès le mois de juin, les œuvres s'inquiètent de la politique qualifiée de réactionnaire mise en place à l'encontre des étrangers. Le Fonds Matteotti<sup>213</sup> précise que « la présence de M. Pholien au département de la Justice n'est précisément pas de nature à nous rassurer sur ce point<sup>214</sup> ». La politique d'admission des allogènes cherche à se baser sur la possession des « documents prescrits par les conventions internationales (carte d'identité, passeport, visa)<sup>215</sup> » pour réduire le nombre d'entrées. Afin de mener cette entreprise à bien,

Des instructions formelles ont été données à la gendarmerie et à la douane en vue de refouler les étrangers qui se présentent à la frontière sans être munis des documents réguliers<sup>216</sup>.

Enfin, pour ceux qui obtiennent la possibilité de s'installer, des mesures visent également à réduire leur accès au monde du travail, car leur demande est « instruite par la sûreté, avec souci de ne pas mettre en péril notre économie nationale et notre tranquillité publique<sup>217</sup> ». Les juifs sont donc davantage considérés comme des illégaux que comme des réfugiés, car ils ne rentrent pas dans cette *case*, le statut de réfugié politique étant le seul reconnu. L'autorité semble fermer les yeux sur les menaces qui pèsent sur ces individus<sup>218</sup>. Dans *Le Peuple*, le Fonds Matteotti publie une note dans laquelle il s'attaque particulièrement à une mesure du

---

<sup>211</sup> Joseph Pholien (1884-1968). Homme politique catholique. Il est sénateur coopté de 1936 à 1961. Sa carrière politique a été marquée par le poste de ministre de la Justice (1938-1939, 1952), ainsi que par celui de Premier ministre en 1950.

*Pholien Joseph* dans LEGRAIN, P., *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Legrain, 1981, p. 401.

<sup>211</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>212</sup> M. Pholien occupe ce poste entre le 15 mai 1938 et le 21 janvier 1939.

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE, *Jospeh Pholien* ([http://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/eaid/index/eaid/BE-A0510\\_007255\\_006971\\_FRE/anchor/descgrp-context-bioghist](http://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/eaid/index/eaid/BE-A0510_007255_006971_FRE/anchor/descgrp-context-bioghist), consulté le 16 mars 2017).

<sup>213</sup> Le Fonds Matteotti est créé en 1926 à l'initiative de l'International ouvrière socialiste dans le but d'œuvrer pour « le mouvement ouvrier des pays sans démocratie ». En 1934, il se meut en fonds de solidarité pour venir en aide aux victimes du fascisme ainsi qu'aux réfugiés.

LANGKAU-ALEX, « Jalons pour une histoire des Internationales socialistes et l'exil dans l'entre-deux-guerres », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°84, p. 34.

<sup>214</sup> *Le Peuple*, 12 juin 1938, p. 4.

<sup>215</sup> *Le Soir*, 5 juin 1938, p. 7.

<sup>216</sup> *Le Soir*, 5 juin 1938, p. 7.

<sup>217</sup> *Le Soir*, 5 juin 1938, p. 7.

<sup>218</sup> CAESTECKER, F., « Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Mouvement social*, *op. cit.*, p. 16-17.

gouvernement. Il reproche au ministre de mettre les réfugiés allemands face à un dilemme. D'après le communiqué, M. Pholien demande à ceux-ci de se plier à une loi allemande et de s'inscrire auprès du consulat de leur pays. Cette prescription du Reich vise pour « tout ressortissant allemand à faire preuve de fidélité à l'égard de sa patrie sous peine de perdre la protection diplomatique et la nationalité allemande<sup>219</sup> ». Une formalité qui, une fois remplie, permet à l'émigré de recevoir un passeport. Le Fonds Matteoti avance donc que

L'autorité belge, par son attitude, se rend en quelque sorte complice des abominables procédés dictatoriaux. Enjoindre tous les Allemands, y compris les réfugiés politiques, à régulariser leur situation [...] et cela sous la menace que la protection de la Convention de Genève serait rendue inapplicable, puisqu'il y aurait abstention voulue. [...] Cela signifie forcer la main aux antifascistes. [...] L'immatriculation imposée doit, en toute logique, être suivie de la délivrance d'un passeport. [...] Or, le passeport serait à son tour considéré par l'autorité belge comme étant la preuve que son porteur n'est pas réfugié<sup>220</sup>.

De cette façon, le ministre permet le renvoi des prétendants au statut de réfugié pour limiter leur nombre sur le territoire national. Le Fonds reproche ensuite les différentes réglementations qui visent à restreindre l'activité politique des étrangers en Belgique avant de conclure son article par la déclaration suivante : « S'engager sur cette voie serait tout simplement indigne d'une démocratie qui se respecte<sup>221</sup> ». L'analyse de ce communiqué publié dans les colonnes du *Peuple* démontre que la politique menée par le ministre catholique ne fait pas l'unanimité dans les rangs socialistes.

Si les socialistes semblent s'accorder pour favoriser un meilleur accueil des réfugiés, il existe également des voix qui s'élèvent contre l'arrivée des étrangers dans le pays, notamment dans le secteur économique. En effet, la Belgique est toujours touchée par un chômage important. Lors du traditionnel cortège du 1<sup>er</sup> mai, *La Libre Belgique* rapporte que des personnes ont défilé avec des calicots sur lequel est inscrit le slogan : « jeune belge, l'étranger n'est pas ton concurrent<sup>222</sup> ». Nous pouvons émettre l'hypothèse que, si les militants choisissent de porter ce discours lors d'un événement de grande ampleur, c'est en opposition avec un discours négatif qu'il ne faut pas minimiser. Un autre argument en faveur de cette hypothèse réside dans une *Tribune Libre* publiée dans *Le Soir*, par Louis de Brouckère<sup>223</sup> en juin. Celui-

---

<sup>219</sup> *Le Peuple*, 12 juin 1938, p. 4.

<sup>220</sup> *Le Peuple*, 12 juin 1938, p. 4.

<sup>221</sup> *Le Peuple*, 12 juin 1938, p. 4.

<sup>222</sup> *La Libre Belgique*, 2 mai 1938, p. 5.

<sup>223</sup> Louis de Brouckère (1870-1951). Homme politique socialiste. Il a été directeur du journal *Le Peuple* (1907-1910). Entre 1896 et 1936, il exerce divers mandats de conseiller communal de la ville de Bruxelles, conseiller

ci milite pour que les réfugiés puissent avoir accès à un travail, car s'ils « ne travaillent pas, comment pourront-ils exister ? Vivront-ils de leurs rentes ? Les rentiers ne sont nombreux nulle part<sup>224</sup> ». En effet, l'Allemagne dépossède les juifs de leurs biens et les contraint à emporter un minimum de ressources financières avec eux<sup>225</sup>. De Brouckère balaie ensuite les arguments en faveur d'une baisse des emplois des étrangers :

Certes nous sommes étreints maintenant par le chômage. Mais il faudrait être d'une naïveté peu commune pour croire qu'il résulte du trop grand nombre de travailleurs, et qu'il suffirait de faire disparaître ceux qui ne trouvent pas de travail pour que les autres soient sûrs d'avoir désormais de l'emploi<sup>226</sup> !

Les mesures de contingentement de la main-d'œuvre étrangère avaient pourtant permis en 1933 de relativiser l'impact des non-nationaux sur le marché de l'emploi et la focale s'était alors redirigée vers les conditions économiques internationales peu favorables. Cependant, en cette année 1938, la nouvelle vague d'étrangers et l'économie toujours fragile tendent à raviver ce discours.

Pour conclure ce premier point, nous constatons que la Belgique est à nouveau touchée par un afflux de réfugiés et « les événements d'Autriche viennent d'ajouter des groupes particulièrement nombreux à la foule déjà si considérable des persécutés<sup>227</sup> ». D'anciennes craintes refont alors surface, notamment dans le secteur économique. Celles-ci, sont plus vives que ce que nous avons pu étudier jusque-là comme en attestent les prises de position des socialistes. Ces derniers sont d'ailleurs, dans les limites de ce que notre corpus nous permet d'apprécier, les seuls à en prendre en faveur des réfugiés.

### 1. 2. Juillet et la Conférence d'Évian

Le mois de juillet 1938 est celui pour lequel notre problématique ressort le plus. Ainsi, 24 % des articles issus de notre échantillon du *Soir* se concentrent sur cette période. 60 % de ces derniers sont consacrés à la Conférence d'Évian.

---

provincial, conseiller du gouvernement, avant de devenir sénateur coopté (1925-1932). Il s'est impliqué dans des organisations internationales telles que la SDN où il représente la Belgique. Il devient ministre d'État en 1945.

VAN DEN DUNGEN, P., *Louis de Brouckère*, dans ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale de Belgique*, vol. 11, 2012, p. 73-76.

<sup>224</sup> *Le Soir*, 25 juin 1938, p. 1.

<sup>225</sup> CAESTECKER, F., « Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Mouvement social*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>226</sup> *Le Soir*, 25 juin 1938, p. 1.

<sup>227</sup> *Le Soir*, 25 juin 1938, p. 1.

Avant d'aller plus loin dans notre analyse, nous devons souligner deux aspects propres à notre source, la presse. Tout d'abord, celle-ci ne donne pour cette thématique que des informations factuelles ou des comptes rendus de déclaration lors des différentes séances. C'est pourquoi il ne sera pas possible, dans ce point, d'approcher une quelconque opinion de la population. Ensuite, en ce qui concerne l'aspect matériel de la source, nous remarquons que le correspondant présent à Evian contacte sa rédaction par téléphone mais que les informations ne sont publiées en moyenne que deux jours plus tard.

Dans son édition du 7 juillet, *Le Soir* annonce en haut de la première colonne de l'article consacré à l'ouverture de la conférence : « Evian, 5 juillet<sup>228</sup> ». Il expose ensuite les raisons de cette rencontre :

C'est demain, à 4 heures, que s'ouvrira, à Evian, la Conférence intergouvernementale, convoquée à l'initiative du gouvernement des États-Unis, pour examiner la possibilité d'une action internationale de grande envergure en faveur des innombrables malheureux chassés d'Allemagne et d'Autriche par les rigueurs du régime national-socialiste<sup>229</sup>.

En effet, quelques jours après les événements de l'*Anschluss*, l'idée que les problèmes de l'immigration des juifs d'Allemagne ou des pays touchés par l'expansion de celle-ci ne peuvent se régler que dans le cadre d'une coopération internationale s'impose. Face aux échecs répétés de la Société des Nations, le président américain Roosevelt<sup>230</sup> propose à différents pays du vieux continent comme du nouveau « l'établissement d'un Comité international spécial pour l'évacuation des réfugiés politiques d'Allemagne et d'Autriche<sup>231</sup> ». La Conférence se tient donc dans la cité thermale entre le 6 et le 15 juillet 1938. *Le Soir* annonce que

Trente-quatre États s'y sont fait représenter. Comme l'invitation américaine visait surtout les pays occidentaux, l'Europe n'est représentée que par la Belgique, la Grande-Bretagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et les États scandinaves<sup>232</sup>.

---

<sup>228</sup> *Le Soir*, 7 juillet 1938, p. 2.

<sup>229</sup> *Le Soir*, 7 juillet 1938, p. 2.

<sup>230</sup> Roosevelt Franklin Delano (1882-1945). Il est le trente-deuxième président des États-Unis, fonction qu'il exerce de 1933 à 1945. Il est élu pendant la période qui suit le krach boursier de Wall Street. Il est notamment à l'initiative du New Deal.

DEBOUZY, M., *Roosevelt Franklin Delano*, Encyclopaedia Universalis (<http://www.universalis.fr/encyclopedie/franklin-delano-roosevelt/>, consulté le 13 août 2017).

<sup>231</sup> *Le Soir*, 26 mars 1938, p. 4.

<sup>232</sup> *Le Soir*, 8 juillet 1938, p. 4.

Il est intéressant de remarquer que l'Allemagne, principale intéressée, n'est pas présente car trop heureuse de voir la *question juive* envahir la scène internationale<sup>233</sup>. Cette rencontre trouve aussi ses causes dans la peur de ne plus savoir gérer un flot d'immigrants venus de pays toujours plus nombreux :

La question de leur établissement se pose donc avec une acuité d'autant plus inquiétante que certains pays doivent compter aussi, dans un avenir plus ou moins prochain, avec un afflux massif des réfugiés espagnols. D'autre part, les pays voisins de l'Allemagne sont déjà arrivés à saturation. La France, à elle seule, héberge plus de 40 000 Allemands. La Tchécoslovaquie est submergée par les arrivées incessantes d'expulsés que les autorités nazistes [sic] d'Autriche refoulent systématiquement sur son territoire. La Suisse, la Pologne, la Yougoslavie, la Hongrie la Roumanie ont fermé leurs frontières.

Dans ces conditions, on envisage, de plus en plus, l'organisation d'un vaste mouvement migratoire vers l'Amérique<sup>234</sup>.

Depuis 1933, le continent européen et principalement les pays limitrophes de l'Allemagne vivent au rythme des politiques intérieure et extérieure de ce pays. L'objectif poursuivi est double : d'une part débarrasser le pays des juifs et d'autre part, éliminer toute opposition politique. Comme nous l'avons observé dans le chapitre précédent, les premières mesures coïncident directement avec l'arrivée au pouvoir d'Hitler. Cette politique gagne en vigueur jusqu'en 1938 où la persécution raciale devient soutenue<sup>235</sup>, au-delà de l'Allemagne, au gré des pays qu'elle annexe<sup>236</sup>. En ce sens, la proposition des USA est un acte fort

qui, tout en donnant à son intervention un caractère essentiellement humanitaire, prend ainsi ouvertement position dans les controverses idéologiques européennes<sup>237</sup>.

Au fil des jours, les délégués se succèdent et tiennent des discours sur la problématique de l'accueil. Le délégué belge prend la parole lors de la seconde journée. Avant de présenter une synthèse des propos de M. De Foy<sup>238</sup>, *Le Soir* revient sur les déclarations de la veille :

L'attitude prise, cet après-midi, à la deuxième séance de la Conférence d'Evian, a confirmé l'impression produite hier par les discours des

---

<sup>233</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 77.

<sup>234</sup> *Le Soir*, 7 juillet 1938, p. 2.

<sup>235</sup> Les différentes lois anti-juives sont reprises dans l'annexe III.

<sup>236</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 55.

<sup>237</sup> *Le Soir*, 7 juillet 1938, p. 2.

<sup>238</sup> Robert De Foy (1893-1960). Ancien administrateur général de la Sûreté de l'État. Il reçut le titre, posthume, de « Juste parmi les Nations » par Yad Vashem en 1975, car il aida des centaines de juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Ce titre fut contesté par Sonia Pressman Fuentes, ancienne magistrate et féministe juive américaine.

SAERENS, L., *Un « Juste parmi les Nations » objet de débats. L'affaire Robert de Foy*, sur CEGESOMA ([http://www.cegesoma.be/cms/divers\\_fr.php?article=1951](http://www.cegesoma.be/cms/divers_fr.php?article=1951), consulté le 13 août 2017).

délégués français et britanniques, à savoir que les pays européens sont déjà arrivés à saturation et que, malgré toute leur bonne volonté, il leur sera bien difficile d'accueillir de nouveaux émigrants. Cette thèse fut reprise aujourd'hui, par le représentant de la Belgique, M. Defoy [sic] qui expliqua en substance que la Belgique a déjà adhéré à diverses conventions internationales pour les réfugiés, à savoir :

1. La convention de Genève de 1933 ;
2. L'arrangement provisoire de 1936 ;
3. La convention de Genève de 1938<sup>239</sup>.

En effet, d'autres tentatives de gestion du problème ont déjà eu lieu. En 1933, la Convention porte sur les réfugiés d'origine russe et arménienne, ainsi que les assimilés. Quant aux arrangements de 1936, ratifiés par une Convention le 10 février 1938, ils portent sur la question des réfugiés allemands<sup>240</sup>. Un sentiment ressort de cette conférence en ce qui concerne les pays européens ; celui d'en avoir fait assez. D'ailleurs, si « la Belgique applique loyalement ses engagements envers les réfugiés<sup>241</sup> » et souhaite s'inscrire dans ce mouvement international, elle n'entend le faire qu'en tenant compte de sa propre situation c'est-à-dire que « sa charge doit être proportionnée à une population particulièrement dense. Elle a déjà 319 000 étrangers sur son territoire et elle compte 250 000 chômeurs<sup>242</sup> ». Ce type d'argument est également repris par les pays d'Amérique du Sud à qui l'on demande d'accueillir des contingents plus importants :

Ils ont tous insisté aussi, de façon catégorique sur le fait que cette immigration doit être soumise à une sélection rigoureuse dans le cadre des possibilités économiques et sociales, et des restrictions législatives déjà existantes<sup>243</sup>.

S'il n'est pas possible d'apprécier l'opinion publique en tant que telle dans ces articles, nous constatons tout au moins que les pays se renferment et adoptent une position protectionniste. Celle-ci complexifie le travail à fournir. La Conférence n'a cependant pas vocation à apporter une solution concrète au problème des réfugiés dès l'été 1938 :

Les négociations qui se déroulent actuellement entre les délégations au Comité intergouvernemental d'Evian portent essentiellement sur la constitution d'un organisme permanent pour les réfugiés politiques.

---

<sup>239</sup> *Le Soir*, 9 juillet 1938, p. 4.

<sup>240</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 77.

<sup>241</sup> *Le Soir*, 9 juillet 1938, p. 4.

<sup>242</sup> *Le Soir*, 9 juillet 1938, p. 4.

<sup>243</sup> *Le Soir*, 11 juillet 1939, p. 3.

Le comité intergouvernemental, étant donné la complexité du problème des réfugiés et le temps limité dont il dispose, ne peut réaliser qu'une action préliminaire d'informations réciproques et d'études<sup>244</sup>.

Cette réunion a pour but de créer un comité qui permettra de nouvelles rencontres mais également de prendre des décisions en ayant une connaissance profonde des problèmes de chaque pays. Trois axes de travail se dessinent pour ce Comité : dans un premier temps, découvrir « des territoires de colonisation et de nouveaux débouchés », dans un second temps, mobiliser les « capitaux indispensables à l'organisation de ce vaste mouvement de migration », et enfin contribuer à « [l'] adaptation des émigrants aux nouvelles conditions de vie et de travail qui les attendent<sup>245</sup> ».

Finalement, la Conférence d'Évian et le Comité *ad hoc* qui y est créé peuvent être qualifiés d'échecs en raison du peu de concessions que les pays s'autorisent à consentir. Dès lors, en Belgique, le gouvernement et la Sûreté publique pensent que la solution ne peut plus venir que des décisions prises sur le territoire national afin de ne pas mettre en danger l'économie ou la société dans son ensemble<sup>246</sup>.

### 1. 3. Août à décembre : entre accueil et saturation

Un mois après la fin de la Conférence d'Évian, le 26 août, *Le Peuple* publie cette note du ministère de la Justice :

Il a été constaté qu'une infiltration régulière et constante, qui semble être organisée, se produit à la frontière de l'est. [...] le gouvernement [...] a pris des dispositions nécessaires pour enrayer cette immigration et refouler tous les étrangers qui pénétreront dorénavant illégalement dans le Royaume. [...] Le gouvernement n'admettra l'immigration que dans les conditions et les formes déterminées par le Comité international siégeant à Londres<sup>247</sup>.

La Belgique prend des dispositions pour endiguer le flot des réfugiés. Celles-ci font également l'objet d'articles dans *La Dernière Heure* et *Le Soir*<sup>248</sup>. Le choix des rédactions de publier les mesures prises à l'encontre des réfugiés témoigne du vif intérêt de leur lectorat pour cette problématique. Comme nous le constatons dans cet extrait, il se produit, à la fin août, un

---

<sup>244</sup> *Le Soir*, 10 juillet 1938, p. 3.

<sup>245</sup> *Le Soir*, 10 juillet 1938, p. 3.

<sup>246</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 77-78.

<sup>247</sup> *Le Peuple*, 26 août 1938, p. 8.

<sup>248</sup> *La Dernière Heure*, 26 août 1938, p. 3.

*Le Soir*, 27 août 1938, p. 4.

nouveau virage dans la politique d'accueil. En plus de renforcer la présence policière aux frontières :

À l'intérieur du pays, il sera procédé, avec discrétion, à des recherches dans les quartiers habités ou fréquentés par les réfugiés. Ceux qui ont sollicité, avant le 27 août 1938, l'assistance d'un comité d'aide aux Juifs seront admis à séjourner provisoirement en Belgique, afin de permettre à ces comités de préparer l'émigration des intéressés. Les autres seront reconduits à la frontière par laquelle ils ont pénétré dans le royaume<sup>249</sup>.

Les réfugiés ne peuvent dès lors plus demeurer chez nous qu'à la condition d'être pris en charge par des organisations. Le gouvernement structure de cette façon l'accueil de ces étrangers et assoit son pouvoir de coercition sur ceux-ci. Le 29 août, *Le Peuple* publie un nouveau communiqué du Fonds Matteoti :

C'est là une décision fort grave et grosse de conséquences parce qu'elle semble, dans son laconisme brutal, vouloir mettre le point final à la renommée de la Belgique, terre d'asile. [...] Si la Belgique a des raisons de se défendre contre une immigration systématiquement dirigée contre les intérêts vitaux du pays, il doit être entendu que la qualification de réfugié politique, avec le droit de séjour qui en constitue le corollaire, sera octroyée comme par le passé à tout étranger, allemand, autrichien, ou italien qui pourrait invoquer et justifier par après les circonstances spéciales motivant sa fuite<sup>250</sup>.

Le Comité socialiste, bien que conscient des risques encourus pour les intérêts économiques et pour le corps social du pays, prend position, à nouveau, en faveur de l'accueil des réfugiés et s'indigne. Cependant, la police judiciaire procède toujours à des rafles. C'est notamment le cas à Anvers à la mi-septembre où cinq individus sont arrêtés, car « leurs papiers n'étaient pas en règle<sup>251</sup> ». L'efficacité de ces mesures reste néanmoins à nuancer :

Malgré les mesures préventives [mises] en œuvre pour empêcher toute infiltration d'étrangers, le nombre des immigrants s'est accru dans des proportions inquiétantes ; plus de 2000 réfugiés viennois sont parvenus à pénétrer en fraude dans le pays et y séjournent clandestinement<sup>252</sup>.

M. Pholien ne parvient donc pas à arrêter totalement l'entrée sur le territoire des étrangers. *Le Soir* s'inquiète d'autant plus, car au mois de septembre, c'est « M. Mussolini qui, à son tour, déclare la chasse ouverte contre les juifs<sup>253</sup> ». Les régions de l'Europe que les juifs sont contraints de fuir se multiplient ; on compte désormais l'Allemagne, l'Italie, et les régions

---

<sup>249</sup> *Le Soir*, 11 septembre 1938, p. 1.

<sup>250</sup> *Le Peuple*, 29 août 1938, p. 3.

<sup>251</sup> *Le Soir*, 11 septembre 1938, p. 5.

<sup>252</sup> *Le Soir*, 11 septembre 1938, p. 1.

<sup>253</sup> *Le Soir*, 11 septembre 1938, p. 1 et 2.

de la Saar et des Sudètes<sup>254</sup>. Ceci fait craindre une nouvelle pression sur le territoire national. Dans ce contexte, avec le parti Rex, l'antisémitisme trouve un écho chez certains Belges. *Le Peuple* critique un candidat rexiste anonyme qu'il accuse de démagogie. Le journal retranscrit ses déclarations :

Je ne perds pas mon temps à parler des affaires communales. J'affirme à mes militants que Van Zeeland est un franc-maçon et qu'il faut jeter les juifs à la porte. Ça réussit presque à chaque coup<sup>255</sup>.

Cet extrait laisse entrevoir qu'une partie de la population se laisse tenter par ce genre d'idées. Le parti qui a rassemblé autour de lui des militants issus du milieu catholique a connu un succès électoral en 1936 (21 députés, 12 sénateurs<sup>256</sup>), mais celui-ci s'essouffle rapidement suite à la défaite de son leader Léon Degrelle en 1937<sup>257</sup>. C'est pour cette raison qu'il intègre l'antisémitisme à son programme en 1938<sup>258</sup>, ce que critiquent vivement les partis traditionnels. *Le Peuple* conclut son article avec la phrase suivante : « [il] peut être dans le privé tout ce que l'on veut. Mais nous pensons que, politiquement tout au moins, c'est un fameux salaud<sup>259</sup> ».

De tous les journaux consultés, *Le Peuple* est le seul à prendre ouvertement position contre l'antisémitisme et le fascisme. En novembre d'ailleurs, il dénonce qu'

Un mouvement xénophobe se développe parmi le personnel de l'industrie hôtelière, dont de nombreux membres sont acculés au chômage par suite de la concurrence des étrangers dans notre propre pays. Des mesures s'imposent, si l'on veut éviter des déboires<sup>260</sup>.

Le même constat est posé dans les mines de la Campine où l'on « se demande si les autorités de notre pays vont tolérer que cette propagande [hitlérienne] se poursuive<sup>261</sup> ». Finalement, n'est-ce pas la preuve pour le gouvernement que le risque d'accueillir un trop grand nombre de réfugiés est bien fondé ? Là encore, *Le Peuple* s'emploie à démontrer à quel point il n'est pas raisonnable, selon lui, de voir l'antisémitisme gagner du terrain dans le plat pays en s'appuyant notamment sur des données chiffrées issues de la *Volksgazet*<sup>262</sup> :

---

<sup>254</sup> CAESTECKER, F., *Alien policy in Belgium, 1840-1940. The creation of guest workers, refugees and illegal aliens*, New York, Berghahn, 2000, p. 233.

<sup>255</sup> *Le Peuple*, 16 septembre 1938, p. 2.

<sup>256</sup> DE WILDE, M., *op. cit.*, p. 26.

<sup>257</sup> MABILLE, X., *op. cit.*, p. 240-241.

<sup>258</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 68.

<sup>259</sup> *Le Peuple*, 16 septembre 1938, p. 2.

<sup>260</sup> *Le Peuple*, 25 novembre 1938, p. 2.

<sup>261</sup> *Le Peuple*, 26 décembre 1938, p. 1.

<sup>262</sup> *Volksgazet* : organe de presse socialiste publié à Anvers.

Groupée dans les centres urbains et industriels importants, la population étrangère se répartit ainsi :

Français : 71 332 ; Hollandais : 68 014 ; Polonais : 61 809 ; Italiens : 37 134 ; Allemands : 14 472 ; Luxembourgeois : 9 164 ; Anglais : 6 063 ; Hongrois : 5 917.

Ces chiffres jettent une lumière édifiante sur le problème des étrangers en Belgique.

Ils démontrent aussi qu'une agitation antisémite chez nous serait plus imbécile encore que barbare<sup>263</sup>.

Finalement, il est clair qu'une fracture s'opère dans la société belge. Certes, les partisans de Rex sont une minorité, mais la situation devient suffisamment préoccupante pour que des tranches de la société s'attellent à déconstruire ce discours.

Enfin, au mois d'octobre, *Le Soir* publie une interview du ministre Pholien et permet de cette façon à ce dernier de pouvoir expliquer sa politique. Si jusqu'ici *Le Peuple* nous informe sur l'émotion de la population, *Le Soir* présente le même constat :

En présence de l'afflux en Belgique d'étrangers expulsés de pays à régime autoritaire, notamment de l'Allemagne et de l'Italie, l'opinion publique ne demeure point insensible. Elle s'émeut, elle s'inquiète. Comment ne point s'émouvoir, en effet, du traitement qui est infligé par des maîtres implacables à une foule de gens dont le seul tort est d'avoir le nez autrement dessiné que celui des Aryens ?<sup>264</sup>

La dernière phrase de cet extrait soulève quelques interrogations. En effet, elle renvoie à un stéréotype du juif, celui du nez crochu. Cela implique par conséquent que celui-ci est connu de tous. Est-il partagé ou pensé par le lectorat du journal ? Pas forcément, et nous pouvons aussi émettre l'hypothèse qu'il s'agisse d'un exercice de style de la part du journaliste, qui reprend la rhétorique hitlérienne, voire mussolinienne, en parlant de « maître » ou d'« Aryens<sup>265</sup> ». Le ministre explique ensuite sa politique :

Vous pensez bien qu'on ne se décide aux expulsions que la mort dans l'âme. Je connais des réfugiés qui se trouvent dans une situation navrante, à faire pleurer. Mais que voulez-vous ? Il nous est interdit de verser dans un excès d'humanitarisme. Les réfugiés, voyez-vous, se dirigeront vers les frontières de moindre résistance. [...] Nous sommes perdus si nous nous montrons trop tolérants. N'oubliez pas qu'il reste 600 000 Juifs à évacuer d'Allemagne ! D'autre part, le gouvernement, responsable de l'ordre et de la paix sociale, se doit d'empêcher le développement de cet antisémitisme larvé sur lequel Rex fonde une partie de sa politique<sup>266</sup>.

---

DUMOULIN, M., DUJARDIN, V. et VAN DEN WIJNGAERT, M., dir., *Nouvelle histoire de Belgique*, vol. 2, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 123-124.

<sup>263</sup> *Le Peuple*, 17 décembre 1938, p. 1.

<sup>264</sup> *Le Soir*, 19 octobre 1938, p. 1.

<sup>265</sup> *Le Soir*, 19 octobre 1938, p. 1.

<sup>266</sup> *Le Soir*, 19 octobre 1938, p. 1.

Ce commentaire constitue un aveu de la part de M. Pholien : il est conscient des reproches qui lui sont faits. Il justifie par conséquent ses choix, non par convictions personnelles, mais parce que le contexte international le lui impose. En effet, tout comme la Belgique, d'autres pays d'Europe diminuent les possibilités d'accès à leur territoire. Dès lors, le ministre s'inquiète qu'une Belgique dans laquelle il serait trop aisé de pénétrer devienne la destination la plus prisée des réfugiés. Il se défend également indirectement d'avoir une attitude antijuive en remettant en cause les discours tenus par l'extrême droite et principalement par Rex. Il n'empêche qu'un mois plus tard, dans les colonnes du *Soir*, c'est le Comité des femmes contre la guerre qui « supplie le Gouvernement belge de prendre immédiatement les mesures inspirées par les traditions humanitaires qui furent de tout temps l'apanage de la Belgique<sup>267</sup> ».

Finalement, à la fin du mois de novembre, le gouvernement annonce un assouplissement de la politique d'accueil :

Le gouvernement, dans un but humanitaire, a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, tout refoulement. Il est disposé à s'associer à toute action internationale qui serait décidée<sup>268</sup>.

Cette décision est prise en raison des événements de la *Reichskristallnacht*. Pour la première fois, les autorités allemandes portent atteinte à l'intégrité physique des juifs. L'élément déclencheur est le meurtre d'un secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris par un juif polonais. Un pogrom, autorisé par les autorités, se tient dans le tout le pays entre le 9 et le 10 novembre 1938 : des incendies sont déclenchés, des boutiques sont saccagées et des civils sont tués<sup>269</sup>. Dès ce moment, la distinction qui existait entre les réfugiés politiques et les réfugiés raciaux, qui n'avaient pas d'existence légale, disparaît. Désormais, la convention sur les réfugiés de février 1938 accorde ce statut de réfugiés aux juifs<sup>270</sup>.

Pour conclure ces quelques pages consacrées à l'année 1938, nous abordons la problématique des camps d'internement. Comme nous l'avons souligné, l'afflux des réfugiés provoque des appréhensions et fait surgir en Belgique le problème juif qui suscite de graves difficultés dans le domaine de la sûreté publique, de l'assistance et de l'économie nationale. Après l'échec de la Conférence d'Évian et face au manque de ressources des initiatives privées, il devient urgent de trouver une solution à l'accueil des nouveaux venus. C'est pourquoi, à la demande du Comité d'assistance des juifs réfugiés, le gouvernement met à sa disposition des

---

<sup>267</sup> *Le Peuple*, 25 novembre 1938, p. 8.

<sup>268</sup> *Le Soir*, 20 novembre 1938, p. 4.

<sup>269</sup> VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 31 à 32.

<sup>270</sup> CAESTECKER, F., *Alien policy in Belgium, 1840-1940, op. cit.*, p. 235.

bâtiments d'État<sup>271</sup>. Cinq centres sont ainsi créés entre 1938 et 1940 : Wortel, Marchin, Exaerde, Marneffe et Merxplas<sup>272</sup>. Ce sont les deux derniers qui retiennent notre attention pour les années étudiées.

Les camps ont pour objectif d'organiser la situation d'attente comme l'explique M. Pholien dans une interview qu'il accorde au *Soir* le 19 octobre 1938 :

À la demande du Comité d'aide aux victimes de l'antisémitisme en Allemagne, nous avons étudié la question de savoir si on ne pourrait pas hospitaliser ces pauvres gens dans des bâtiments de l'État. Nous sommes d'accord pour en envoyer 650 à Merxplas et 750 à Marneffe. Un règlement strict a été élaboré qui prescrit notamment qu'un de ces étrangers ne nouera des relations avec les populations. Ils resteront dans ces sortes de stations d'attente jusqu'à ce que l'on puisse les évacuer<sup>273</sup>.

Suite à l'interview de M. Pholien, *Le Soir* choisit de compléter son enquête en interrogeant M. Gottschalk<sup>274</sup> sur la question. Pour ce dernier, les camps sont un moyen de réduire les expulsions de réfugiés juifs. Il s'agit là d'un argument directement dirigé contre Pholien pour qui, initialement, la solution ne pouvait résider que dans les expulsions<sup>275</sup>. L'idée de Gottschalk n'est pas neuve, il avait déjà visité en juillet 1938 des camps de secours organisés en Suisse :

L'expérience suisse avait en effet démontré que la création de semblables centres avait presque complètement mis fin à l'arrivée de nouveaux réfugiés<sup>276</sup>.

Gottschalk est convaincu que grâce à ces camps, on peut assurer un meilleur contrôle sur les activités des étrangers. De plus, cela permet aux organisations de réduire leurs coûts de fonctionnement. Il espère également éviter les agitations xénophobes, car de cette façon les juifs sont moins visibles. Il s'agit moins de faire baisser la pression migratoire que sa visibilité<sup>277</sup>.

---

<sup>271</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 136.

<sup>272</sup> STEINBERG, M., *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 238.

<sup>273</sup> *Le Soir*, 19 octobre 1938, p. 1.

<sup>274</sup> Max Gottschalk. Président du Comité d'aide et d'assistance aux victimes de l'antisémitisme en Allemagne, qui fut créé en 1933. Il est également professeur à l'ULB et fonctionnaire international.

ZOMERSZTAJN, N., « Les réfugiés juifs dans les années 1930 », interview de Frank Caestecker et Simon Epstein, dans *Regards*, n°827 (<http://www.cclj.be/actu/politique-societe/refugies-juifs-dans-annees-1930>, consulté le 13 août 2017).

<sup>275</sup> CAESTECKER, F., *Alien policy in Belgium, 1840-1940*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>276</sup> *Le Soir*, 23 octobre 1938, p. 2.

<sup>277</sup> CAESTECKER, « Onverbiddelijk, maar ook Clement. Het Belgische immigratie beleid en de joodse vlucht uit Nazi-Duitsland maart 1938-august 1939 », dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, n°13-14, 2004, p. 114-115.

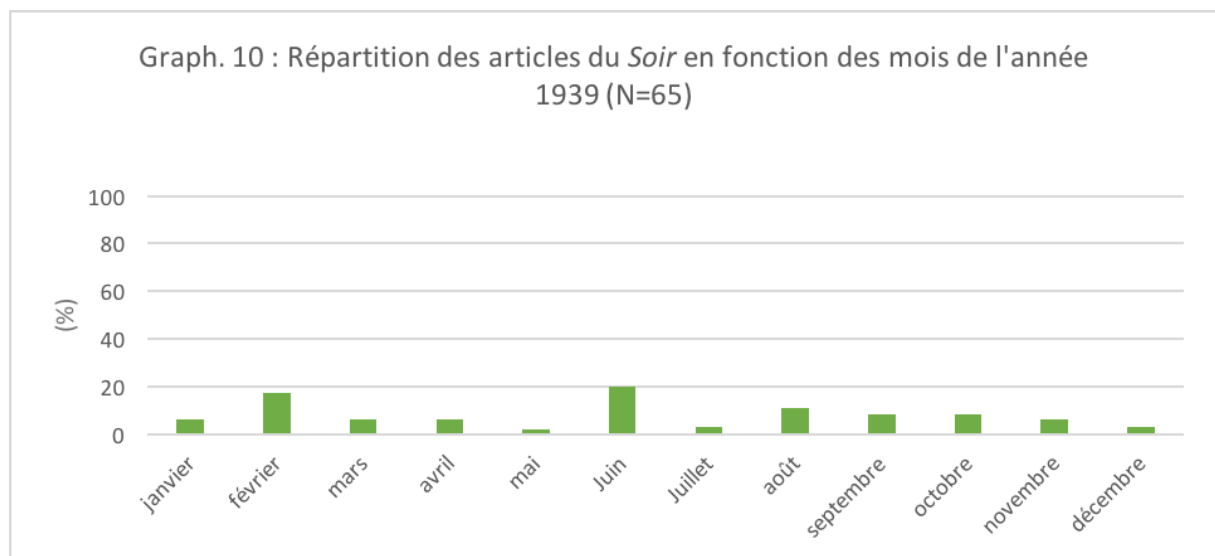
Le centre de Merxplas ouvre en octobre 1938 et est principalement destiné aux hommes tandis que celui de Marneffe ouvre en juin 1939 et permet d'héberger des familles. Durant leur séjour, les étrangers apprennent à devenir agriculteurs et ainsi à correspondre aux demandes des potentiels pays d'accueil<sup>278</sup>.

Pour *Le Soir*, la mise en place de ces camps est une réussite :

La Belgique, terre d'asile n'a pas failli à son devoir. Elle a offert aux réfugiés un refuge provisoire. Demain, accueillis dans d'autres pays où le problème de la crise se pose avec moins de rigueur que chez nous, ces déracinés retrouveront sans doute l'espérance en des jours meilleurs. Et peut-être oublieront-ils les tragédies qu'ils ont vécues<sup>279</sup>.

## 2. L'ANNEE 1939

Afin d'établir des subdivisions dans notre étude, nous avons choisi ici aussi de répartir les articles issus de l'échantillon du *Soir* selon les mois de l'année 1939 (Graph. 10) :



Après analyse de ce graphique, il nous paraît opportun de subdiviser notre étude en trois temps : tout d'abord, le mois de février et la problématique des enfants réfugiés, ensuite, le mois de juin qui se consacre, lui, largement aux événements du paquebot Saint-Louis et enfin, nous étudierons les mois précédents l'année 1940. Nous choisissons de ne pas retenir la période allant de mars à mai. En effet, pour celle-ci, la méthodologie utilisée pour composer notre corpus, basée sur des mots-clés, n'a pas révélé un nombre significatif d'articles. En ce qui concerne

<sup>278</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 136-140.

<sup>279</sup> *Le Soir*, 23 octobre 1938, p. 2.

*Le Soir*, cette période de trois mois représente 14 % de l'échantillon, pour *La Dernière Heure*, elle en représente 33 %. Cependant, il s'agit uniquement d'articles consacrés à des faits divers. Quant au *Peuple* et à *La Libre Belgique*, nous n'en avons retenu aucun. La presse semble par conséquent mettre de côté, pour un temps, la question de l'immigration.

### 2. 1. Février : « une pensée généreuse pour les pauvres enfants »

Le mois de février 1939 est largement marqué par la problématique de l'accueil des enfants réfugiés. En effet, ce mois reprend 17 % des articles retenus dans notre échantillon du *Soir*. Et parmi ceux-ci, près de trois quarts abordent cette question. À vrai dire, cette problématique n'est pas neuve, et des références y sont déjà faites durant l'année 1938<sup>280</sup> et même en 1937<sup>281</sup>. Cependant, nous en proposons l'analyse ici en raison de sa forte fréquence d'apparition.

La diversité des individus qui entrent sur le territoire belge au cours de l'entre-deux-guerres est donc de plus en plus importante. L'immigration économique des années 1920, qui se voulait essentiellement masculine, laisse sa place, en raison des événements qui secouent l'Europe, à des familles entières, voire à des enfants seuls<sup>282</sup>. À la lecture des articles issus des différents journaux, nous distinguons deux catégories : d'abord les enfants venus d'Espagne, dont il est question dans trois quarts des articles concernés, et les enfants juifs venus d'Allemagne ensuite. Ajoutons encore que pour la première fois dans notre corpus une photo liée à la problématique est publiée<sup>283</sup>. Celle-ci fait voir au lecteur un petit groupe d'enfants espagnols modestement vêtus et souriants, lors de leur arrivée à Bruxelles.

Lors de la Conférence d'Evian à l'été 1938, M. De Foy déclare qu'il y a en Belgique 3500 enfants espagnols et 150 adultes<sup>284</sup>. Il est intéressant de remarquer que malgré la guerre civile, peu d'Espagnols arrivent chez nous. Cela s'explique par le fait que la Belgique n'est pas limitrophe de l'Espagne. Il s'agit par conséquent d'un pays de seconde immigration. Les adultes sont en réalité nombreux en France, où ils sont placés dans des camps. La Belgique s'engage pour ces réfugiés en envoyant de l'argent ainsi qu'en finançant un hôpital, afin de fixer les

---

<sup>280</sup> *Le Soir*, 20 février 1938, p. 1-2.

<sup>281</sup> *Le Soir*, 28 juin 1937, p. 1.

<sup>282</sup> CAESTECKER, F., *Alien policy in Belgium, 1840-1940, op. cit.*, p. 233.

<sup>283</sup> Voir annexe IV.

<sup>284</sup> *Le Soir*, 9 juillet, 1938, p. 4.

Espagnols dans le Midi de la France et éviter qu'ils ne remontent dans notre royaume, considéré comme saturé par l'afflux des juifs<sup>285</sup>.

Dès le 28 juin 1937<sup>286</sup>, *Le Soir* annonce l'arrivée d'enfants basques qui fuient la guerre civile qui oppose les républicains aux nationalistes depuis déjà un an. En ce qui concerne leur accueil, trois types d'acteurs se distinguent : en premier lieu, la Croix-Rouge, ensuite les initiatives privées émanant de mouvements politiques tels que le POB, et enfin une partie de la population belge.

La Croix-Rouge déploie son action par l'intermédiaire du Comité neutre d'assistance aux enfants espagnols que préside le Premier ministre, M. Janson. Ce Comité s'occupe de ramener les enfants en Belgique et de les placer dans des familles d'accueil qui s'engagent à en prendre soin. *Le Soir* pointe particulièrement les activités des Juniores, c'est-à-dire des jeunes filles et garçons du secondaire qui

ont pris l'habitude de distribuer chaque année des vivres, des vêtements et des jouets aux enfants nécessiteux des régions les plus pauvres du pays<sup>287</sup>.

Face à l'arrivée de ces nouveaux venus, ces jeunes choisissent d'étendre leurs actions, et de ne plus seulement se préoccuper du sort des nationaux. Ils organisent alors une fête, un goûter ou un spectacle de marionnettes<sup>288</sup> dans le but d'« offrir à leurs petits camarades espagnols, victimes de la plus effroyable des guerres, des gages de leur amitié et de leur sympathie<sup>289</sup> ». *Le Soir* ne manque pas de saluer l'initiative :

N'est-il pas réconfortant de voir ainsi notre belle jeunesse montrer l'exemple de cette solidarité humaine que leurs aînés sont souvent incapables de faire régner ?

De telles manifestations méritent d'être signalées et encouragées. Elles font honneur à ceux qui en eurent l'initiative. Un grand bravo pour la Croix-Rouge de la Jeunesse<sup>290</sup>.

En ce qui concerne le POB, celui-ci parvient à réunir près de 3 millions et demi de francs pour venir en aide aux Espagnols, adultes y compris. Mme Blume<sup>291</sup>, élue socialiste, est la

---

<sup>285</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 174.

<sup>286</sup> *Le Soir*, 28 juin 1937, p. 1.

<sup>287</sup> *Le Soir*, 21 janvier 1938, p. 3.

<sup>288</sup> Les Juniores organisent une activité pour les réfugiés Espagnols le 21 janvier 1938 et le 24 février 1939.

<sup>289</sup> *Le Soir*, 21 janvier 1938, p. 3.

<sup>290</sup> *Le Soir*, 21 janvier 1938, p. 3.

<sup>291</sup> Isabelle Blume (1892-1975). Enseignante de profession, elle s'engage en politique au parti socialiste avant de devenir communiste. Elle a été membre de la Chambre où elle représenta l'arrondissement de Bruxelles entre 1936 et 1954.

figure de proue de ce mouvement et défend les enfants d'Espagne dans l'exercice de ses fonctions parlementaires à la Chambre. Mais pas seulement... En 1939, elle quitte en effet la Belgique pour se rendre à Perpignan et contribuer ainsi aux préparatifs d'un convoi de 1000 enfants qui seront hébergés en Belgique<sup>292</sup>.

Il est intéressant de remarquer que les noms de Mme Blume et M. Janson ressortent dans l'actualité liée à cette activité. Issus respectivement du parti socialiste et du parti libéral, leurs engagements individuels sont pourtant très proches. En effet, une sorte de consensus entoure l'accueil de ces jeunes réfugiés malgré les divers points d'accroche concernant la politique extérieure et l'intervention diplomatique de la Belgique dans la guerre civile espagnole<sup>293</sup>. Cette entente des familles politiques constitue un premier indice de la vision donnée à l'accueil des enfants espagnols. *Le Soir* par l'interview de M. Dronsart<sup>294</sup> et des extraits publiés de son courrier des lecteurs permet de comprendre quelles sont les motivations qui animent ces Belges. Avant de les analyser, il nous semble pertinent de revenir sur l'image que véhiculent ces enfants. La manière de les dépeindre à leur entrée en Belgique est parlante :

Ils étaient vêtus très modestement et portaient sur la poitrine une large étiquette. Ils avaient été expédiés à l'étranger comme de petits colis. Ils se tenaient par la main. Ils tremblaient. Ils avaient peur. Leurs yeux étaient comme emplis de tristes visions<sup>295</sup>.

Nous remarquons que le qualificatif « petit » est fréquemment utilisé pour parler des enfants en référence à une certaine idée de faiblesse, de dénuement. À plusieurs reprises, leur fragilité ou les horreurs qu'ils ont pu vivre sont soulignées. Les images utilisées pour décrire la situation de ceux-ci dans leur pays sont parfois volontairement choquantes : « On ne s'est pas contenté de mitrailler des armées. On bombarde des berceaux<sup>296</sup> ». Ce portrait sombre semble raviver le traumatisme de la Première Guerre. De cette façon, l'accueil des enfants est

---

Blume-Grégoire Isabelle, dans LEGRAIN, P., *op. cit.*, p. 43.

<sup>291</sup> *Le Soir*, 22 janvier 1930, p. 3.

<sup>292</sup> *Le Soir*, 7 février 1939, p. 3.

<sup>293</sup> GOTOVITCH, J., « La Belgique et la guerre civile espagnole : un état des questions », dans *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, n°3-4, 1983, p. 498-509.

<sup>294</sup> Edmond Dronsart (1889-1965). En 1923, il devient président de la Croix-Rouge de Belgique, jusqu'en 1958.

DRONSART, E., *La rééducation professionnelle des mutilés de la guerre en France* (documentaire), Cinémathèque Royale de Belgique, 1917

(<http://www.europeanfilmgateway.eu/fr/detail/La%20re%C3%A9ducation%20professionnelle%20des%20mutil%C3%A9s%20de%20la%20guerre%20en%20France/crb::68bba6585f3db5a06370a4b357e8530c>, consulté le 13 août 2017).

<sup>295</sup> *Le Soir*, 21 janvier 1938, p. 3.

<sup>296</sup> *Le Soir*, 20 février 1938, p. 1-2.

animé d'un devoir de reconnaissance, comme en atteste cet extrait publié du courrier des lecteurs du *Soir* :

Nous voulons par notre geste prouver que nous n'avons pas oublié ce que nos enfants ont souffert durant la guerre, et aussi que nous avons gardé à l'Espagne, une profonde reconnaissance pour ce qu'elle a fait pour nous durant la même période<sup>297</sup>.

Cependant, la lecture de l'extrait suivant, rapportant les propos de M. Dronsart tenus lors d'une interview, sous-entend qu'il existe une partie de la population qui ne partage pas l'idée que l'accueil des Espagnols soit une priorité :

Il s'agit là d'une action humanitaire qui ne fera que nous grandir aux yeux du monde. Que l'on ne vienne pas nous rétorquer qu'il reste, en Belgique, suffisamment de misères à soulager pour que nous songions aux petits espagnols. Si durant la guerre, la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Hollande et l'Espagne elles-mêmes avaient tenu ce raisonnement égoïste, que seraient devenus nos réfugiés, nos enfants ?<sup>298</sup>

Il faut également souligner l'intervention de l'État qui, lui, ne s'oppose pas dans un premier temps à la venue de ces individus âgés de moins de 15 ans et à charge d'initiatives privées<sup>299</sup>. Les petits réfugiés sont également bien vus, car ils « ne sont que des consommateurs : s'ils constituent une charge pour leurs bienfaiteurs, ils deviennent un stimulant pour la production<sup>300</sup> ». Cependant, dans les familles d'accueil, souvent issues des milieux les plus modestes, quelques réclamations naissent, notamment celle que soit allégé financièrement le poids de cette aide. Certains demandent à pouvoir toucher des allocations familiales dès 1937 – ce que l'état accepte à la seule condition qu'il s'agisse d'un orphelin –, d'autres réclament la gratuité des transports en commun<sup>301</sup>. Finalement, face à l'afflux continu de ces enfants, le POB demande au gouvernement, en février 1939, d'octroyer systématiquement les allocations familiales aux foyers d'accueil ainsi que l'abaissement fiscal prévu pour la charge de famille, ce à quoi celui-ci consent<sup>302</sup>.

---

<sup>297</sup> *Le Soir*, 5 février 1939, p. 1.

<sup>298</sup> *Le Soir*, 20 février 1938, p. 1-2.

<sup>299</sup> En vertu d'un accord passé entre l'Allemagne et la Belgique en 1928, les enfants de moins de 15 ans peuvent entrer librement en Belgique à la seule condition d'avoir en leur possession leur carte d'identité. VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *op. cit.*, p. 56.

<sup>300</sup> *Le Soir*, 20 décembre 1938, p. 1.

<sup>301</sup> *Le Soir*, 28 juin 1937, p. 1.

<sup>302</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 174.

*Le Soir*, en plus de mettre en avant les actions favorables à l'accueil des enfants d'Espagne, relaie des appels aux dons de la Croix-Rouge<sup>303</sup>. À l'approche des fêtes, il diffuse cette fois un appel du Comité d'assistance aux réfugiés juifs et demande à :

toutes les femmes et hommes de cœur [...] d'avoir une pensée généreuse pour les pauvres enfants qui sont venus chercher asile dans notre pays et qui arrachés à l'affection de leurs parents souffrent dans la froide solitude de l'exil<sup>304</sup>.

Ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 1938 et du début de 1939 que le sort des enfants juifs devient préoccupant. L'accueil tend à devenir de plus en plus organisé par des mesures de contingentement. Ainsi, en novembre 1938, le ministre de la Justice accepte l'entrée de 2000 juifs d'Autriche et d'Allemagne<sup>305</sup>.

En ce qui concerne ces derniers, les articles se concentrent sur le mois de janvier avec l'affaire des enfants d'Herbesthal. Situé en Province de Liège, le village d'Herbesthal, ancienne possession allemande, est rattaché à la Belgique depuis le traité de Versailles. Sa gare frontalière, située sur la ligne Aix-La-Chapelle/Anvers est la première du royaume. Suite aux mesures de contingentement de M. Pholien, c'est par elle qu'un premier groupe de 250 enfants était entré légalement en Belgique. Cependant, à leur suite, entre le 2 et le 8 janvier, 70 enfants entrent, eux, illégalement en gare d'Herbesthal :

Un voyageur italien a témoigné que les parents eux-mêmes ont installé leurs enfants dans le train à Aix-La-Chapelle leur annonçant qu'ils les rejoindraient bientôt après avoir franchi la frontière, car leurs papiers, à eux, n'étaient pas en règle<sup>306</sup>.

La venue de ces enfants est la conséquence du désespoir de leurs parents qui comptent sur l'accueil de la Belgique. Conscients de l'illégalité de leur démarche, ils prennent le soin de coudre sur les vêtements de leur progéniture un carton indiquant : « laissez-nous passer, des parents nous attendent à Bruxelles<sup>307</sup> ». Pensent-ils pouvoir retrouver leurs enfants ou les confier à un proche ? Aucune indication ne permet de corroborer l'une ou l'autre hypothèse. Ce qui émeut l'opinion publique, c'est que le ministre Pholien, qualifiant cette pratique de « ruse

---

<sup>303</sup> *Le Soir*, 20 février 1938, p. 1-2.

<sup>304</sup> *Le Soir*, 21 décembre 1938, p. 2.

<sup>305</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 176.

<sup>306</sup> *Le Soir*, 11 janvier 1939, p. 4.

<sup>307</sup> *Le Soir*, 11 janvier 1939, p. 4.

employée pour pénétrer chez nous<sup>308</sup> », choisit de renvoyer les enfants d'où ils viennent et de s'en tenir aux mesures engagées dès novembre 1938. Celui-ci se défend de son intervention :

Je suis prêt à autoriser l'entrée d'un nouveau contingent de 250 enfants si le Comité juif sait les caser dans des colonies ou dans des familles. Car ceux qui s'indignent du refoulement d'enfants juifs sont-ils prêts à les recevoir à leur foyer ? C'est la règle qui a été également adoptée pour les enfants basques avec succès, vous le savez. Mais je me refuse à laisser errer ces petits êtres dans le pays, ayant faim et froid, sans abri, en proie à tous les dangers de l'enfance<sup>309</sup>.

Comme nous pouvons le voir à la lecture de cet extrait, il n'existe aucune volonté de vouloir instaurer une distinction dans le traitement des enfants venus de l'étranger, si ceux-ci entrent dans les conditions prévues. Néanmoins, Mme Garfinckels, dans son analyse<sup>310</sup>, avance que bon nombre d'enfants sont tout de même entrés illégalement dans le pays et ont pu être secourus par des couvents ou l'armée du salut. Dès lors, nous émettons l'hypothèse que le ministre cherche à envoyer un message fort aux parents qui devront *ipso facto* se plier à la loi belge malgré leur détresse. La presse insiste sur l'émoi que suscite cette mesure, et révèle par la même occasion la volonté d'accueillir les enfants. Néanmoins, les décisions ne sont pas ouvertement critiquées.

Pour conclure, nous constatons que l'accueil des enfants, bien que pluriel, fait l'objet d'un consensus dans le monde politique et contribue à mettre de côté des querelles intérieures. Il mobilise également de nombreuses tranches de la population, qu'elles soient d'obédiences politiques ou de confessions religieuses différentes ou en possession de richesses plus ou moins importantes. Tous se mobilisent pour venir en aide à des êtres présentés comme fragiles et qui ne devraient pas faire face à de tels événements. Nous ajouterons enfin, et pour nuancer notre propos, que l'accueil est également favorable, car temporaire – les familles d'accueil sont conscientes que les enfants repartiront à la fin de la guerre civile –, mais également car ceux-ci sont des consommateurs et ne présentent donc aucune menace pour le marché de l'emploi, au contraire : ils tendent à le stimuler<sup>311</sup>.

---

<sup>308</sup> *Le Soir*, 11 janvier 1939, p. 4.

<sup>309</sup> *Le Soir*, 11 janvier 1939, p. 4.

<sup>310</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*

<sup>311</sup> *Le Soir*, 20 décembre 1938, p. 1.

## 2. 2. L'arrivée du paquebot Saint-Louis en juin

Dans le courant du mois de juin 1939, ce sont les événements du paquebot Saint-Louis qui marquent la presse. Ainsi, ce sujet occupe 31 % des articles du *Soir* et 50 % des articles de *La Dernière Heure* pour ce mois. Notre dépouillement n'a permis de retenir qu'un seul article pour *La Libre Belgique* de même que pour *Le Peuple*. Néanmoins, des photographies illustrent ces deux derniers<sup>312</sup>. Nous pouvons y constater la joie sur les visages des passagers.

Le 13 mai 1939, 907 juifs allemands, hommes et femmes, ont embarqué sur le paquebot Saint-Louis en direction de Cuba pour y immigrer. Néanmoins, au moment de débarquer, leur entrée sur le territoire leur est refusée, bien qu'ayant payé 1000 \$ pour obtenir un permis d'immigration. La délivrance de ces permis a en réalité fait l'objet d'un montage financier de la part de représentants de l'autorité cubaine. Ceux-ci se partagent la somme. Cependant, l'un des intermédiaires, le Président de la Commission d'Immigration, est écarté du montage. Il interdit dès lors le débarquement<sup>313</sup>. Ces informations ne sont pas reprises dans la presse. Sans doute est-il trop tôt pour que le montage financier soit connu.

Les journaux sélectionnés se consacrent plutôt à relater le périple de ces juifs et leur arrivée au port d'Anvers « après 37 jours d'un voyage dramatique<sup>314</sup> ». En effet, après le refus de Cuba de les accueillir, le paquebot a mouillé le long des côtes du continent américain afin de trouver un pays d'immigration. Cependant,

Des pays neufs, aux possibilités pourtant illimitées, ont refusé d'ouvrir leurs frontières à ces israélites traqués. Il fallut que quatre États de la vieille Europe surpeuplée et usée eussent encore un geste d'humanité et décidassent de se partager les 907 hommes, femmes et gosses encaqués sur ce grand bateau mixte de dix-huit mille tonnes<sup>315</sup>.

Cet extrait permet de comprendre qu'aucun pays du nouveau continent ne se montre favorable à l'arrivée de ces étrangers. Finalement, le salut de ces juifs viendra de la Belgique, qui accepte d'en faire débarquer un certain nombre. Par la suite, elle est rejointe par le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas. Cependant, pour certains, l'Europe œuvre plus que de raison, au-delà de ses capacités, pour l'accueil des étrangers, et il est alors frustrant de voir qu'à

---

<sup>312</sup> Voir annexe V.

<sup>313</sup> GARFINKELS, B., *op. cit.*, p. 149-150.

<sup>314</sup> *Le Peuple*, 18 juin 1939, p. 1.

<sup>315</sup> *La Libre Belgique*, 18 juin 1939, p. 3.

l'inverse, les pays neufs n'en font pas plus. Il s'agit là d'une réflexion déjà posée lors de la Conférence d'Évian. Si la Belgique prend l'initiative de cet accueil c'est en raison de

L'émotion provoquée par la situation indicible des juifs qui se trouvent actuellement à bord du paquebot « Saint-Louis » [...] [et qui] a trouvé un écho en Belgique<sup>316</sup>.

En effet, un certain émoi s'est emparé de l'opinion belge depuis que la nouvelle que des passagers tentaient de se suicider était parvenue. *La Dernière Heure* titrait d'ailleurs : « l'affaire du pacte de suicide<sup>317</sup> ». Un autre signe qui prouve qu'un bon nombre de belges trouvent un certain intérêt pour cette cause est la « foule énorme [qui] assistait à l'arrivée du bateau<sup>318</sup> » à son entrée dans le port d'Anvers. Les journalistes dressent alors le portrait des réfugiés :

Le « Saint-Louis » n'a rien, qu'on veuille nous croire, du bateau d'émigrants tel qu'on le représente, avec des ponts sales et des ménages vautrés dans les coursives. C'est un bateau superbe, fraîchement repeint, dont on aperçoit, à travers les hublots, les salons dorés et les cabines confortables. [...] Neuf cents Juifs sont là dont le sort n'est certes pas enviable, mais qui appartenaient tous, manifestement, aux classes très aisées de la société allemande. Ils voyageaient d'ailleurs à leurs propres frais, et... pour une croisière, l'aventureux voyage du « Saint-Louis » fut une croisière ! Ils sont plutôt élégants, tous, et les jeunes filles flirtent avec les officiers aux casquettes blanches. Ils sont brunis par le vent du large et le panorama hospitalier d'Anvers les épanouit<sup>319</sup>.

*La Libre Belgique* renvoie, dans cet extrait, une image de ces juifs comme faisant partie des hautes classes de la société. Des quatre organes de presse étudiés, il s'agit du seul qui occulte la situation difficile des juifs d'Allemagne. En effet, *Le Soir* souligne que si ces passagers n'avaient pu trouver refuge en Belgique, ils auraient été, dès leur retour en Allemagne, « menacés d'être internés dans un camp de concentration [...]»<sup>320</sup>. *La Dernière Heure* considère que ceux-ci « passeront bientôt, en terre libre, leur première nuit sans cauchemars<sup>321</sup> ». Enfin, un journaliste du *Peuple* commente, lui, l'attitude d'un de ses collègues face à ce sauvetage : « Je regarde le confrère qui se trouve à mes côtés : il a les yeux remplis de larmes<sup>322</sup> ». Ces trois derniers journaux tiennent un discours plus empathique que *La Libre Belgique* à l'égard de ces juifs.

---

<sup>316</sup> *Le Soir*, 14 juin 1939, p. 3-4.

<sup>317</sup> *La Dernière Heure*, 18 juin 1939, p. 3.

<sup>318</sup> *La Libre Belgique*, 18 juin 1939, p. 3.

<sup>319</sup> *La Libre Belgique*, 18 juin 1939, p. 3.

<sup>320</sup> *Le Soir*, 15 juin 1939, p. 2.

<sup>321</sup> *La Dernière Heure*, 18 juin 1939, p. 3.

<sup>322</sup> *Le Peuple*, 18 juin 1939, p. 1.

De manière générale, l'accueil de ces derniers tel qu'il est présenté dans les sources reste plutôt favorable. Néanmoins, des voix opposées se font entendre, comme le rapporte *Le Peuple* dans ces colonnes :

Quelques jeunes « légionnaires » distribuent des circulaires en guise de bienvenue :

Juifs, nous sommes prêts à vous aider ! Des cordes pour vous pendre sont à votre disposition au local de la Légion Nationale.

Dignes adeptes d'Hitler. La foule, indignée, les chasse<sup>323</sup>.

Les groupes d'extrême droite comme la Légion Nationale<sup>324</sup> s'emparent donc de l'événement.

Si l'afflux d'étrangers en Belgique est de plus en plus problématique, il faut cependant le nuancer ici. En effet,

Remarquons qu'il s'agit ici d'une intervention qui n'apportera à notre pays aucuns frais, puisque c'est un comité américain qui supporte les frais de voyage et d'hébergement des malheureux errants.<sup>325</sup>

Les étrangers « seront dirigés vers le camp de Marneffe<sup>326</sup> » de sorte qu'ils puissent préparer leur seconde immigration, mais également se soustraire à la visibilité de la population et éviter les agitations dans le corps social.

Finalement, l'étude de l'arrivée du paquebot Saint-Louis est intéressante, car ce sont de tels événements qui, par leur ampleur, focalisent les rédactions. De ce fait, les opinions se révèlent. La déclaration de Mme Blume à la Chambre le 22 juin atteste d'ailleurs de la fracture de l'opinion publique :

Mme Blume (soc.) félicite le gouvernement de son geste généreux en faveur des émigrants du « Saint-Louis ». Elle demande cependant que l'on sévisse contre les auteurs d'une circulaire violemment antisémite qui fut distribuée à Anvers lors du débarquement des émigrants. Elle s'en prend ensuite – et est vivement applaudie – aux nationalistes flamands qui font de l'antisémitisme et ne réproouvent pas les traitements barbares infligés outre-Rhin aux israélites<sup>327</sup>.

---

<sup>323</sup> *Le Peuple*, 18 juin 1939, p. 1.

<sup>324</sup> Fondée en 1922. Le mouvement se réclame du fascisme italien.

*Légion Nationale*, dans DE BRUYNE, E., *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La-Roche-en-Ardenne, Cercle Segnia, 2016, p. 309.

<sup>325</sup> *Le Soir*, 14 juin 1939, p. 3.

<sup>326</sup> *Le Peuple*, 18 juin 1939, p. 1.

<sup>327</sup> *Le Soir*, 23 juin 1939, p. 4.

Finalement, si les journaux que nous avons employés témoignent d'une certaine bienveillance face à ces événements, nous pouvons également constater qu'une certaine lassitude se développe et que la volonté de voir les pays neufs s'engager davantage grandit.

### 2. 3. Juillet à décembre : « Serai-je mis dans le même sac ? »

Entre juillet et décembre 1939, l'actualité est une nouvelle fois marquée par des mesures de renforcement d'accès au pays. En effet, en août, la politique en vigueur démontre ses faiblesses :

Une enquête ouverte il y a deux semaines par la police judiciaire néerlandaise, à la suite de l'arrestation aux environs de Sittard d'un réfugié juif allemand, a fait découvrir un vaste complot ayant pour objet de faire passer subrepticement en Belgique des réfugiés allemands par le territoire néerlandais<sup>328</sup>.

Pour cet article de *La Libre Belgique* comme pour d'autres que nous avons pu consulter, notamment dans *Le Soir*<sup>329</sup>, l'immigration clandestine est le fait de réseaux. À noter qu'en employant le terme « complot », *La Libre Belgique* sous-entend que l'entrée des étrangers est une menace pour l'État<sup>330</sup>.

Sans négliger le fait qu'il existe des individus isolés qui rentrent sur le territoire national selon leurs propres moyens, l'existence de filières tend à démontrer la difficulté accrue du passage en raison des renforcements policiers aux frontières depuis 1938. La frontière n'est par conséquent pas imperméable et 24 000 personnes parviennent à la traverser entre l'été 1938 et l'été 1939<sup>331</sup>.

Entre août et septembre, de nouvelles mesures sont prises pour réguler la présence étrangère :

Il [le gouvernement] ordonnera aussi un recensement général des étrangers. En possession de renseignements précis, le gouvernement pourra intervenir efficacement, mettre un terme à des abus évidents, résoudre un problème particulièrement complexe où il est nécessaire de sauvegarder les intérêts des citoyens belges tout en témoignant d'humanité<sup>332</sup>.

---

<sup>328</sup> *La Libre Belgique*, 4 août 1939, p. 3.

<sup>329</sup> *Le Soir*, 5 août 1939, p. 5.

<sup>330</sup> Dessein secret, concerté entre plusieurs personnes, avec l'intention de nuire à l'autorité d'un personnage public ou d'une institution, éventuellement d'attenter à sa vie ou à sa sûreté. *Complot* dans le TLFi, sur CNRTL (<http://www.cnrtl.fr/definition/complot>, consulté le 13 août 2017).

<sup>331</sup> CAESTECKER, F., *Alien policy in Belgium, 1840-1940, op. cit.*, p. 233.

<sup>332</sup> *Le Soir*, 9 août 1939, p. 1.

Le recensement de la population étrangère en 1939 vise, sous couvert d'humanité, à connaître cette population et par conséquent à pouvoir exercer sur elle un contrôle accru :

Le séjour en Belgique d'un étranger sera subordonné à une autorisation révocable, accordée par le ministre de la Justice. Celui-ci pourra donc, s'il l'estime nécessaire, expulser ou éloigner d'un endroit, ou assigner un lieu de résidence ou même interner des étrangers et même des Belges d'origine étrangère, c'est-à-dire des étrangers qui ont été naturalisés belges.

L'arrêté nouveau prévoit des peines sévères pour ceux qui séjournent illégalement ou contreviendraient de quelque manière à ces dispositions nouvelles<sup>333</sup>.

De cette façon, les mesures ne concernent plus seulement les « primo-arrivants », mais également les étrangers bien établis.

En octobre, *La Libre Belgique* publie le témoignage d'un étranger établi depuis longtemps en Belgique qui s'inquiète de voir des amalgames se mettre en place suite aux nouvelles mesures du gouvernement. Il explique dans son courrier comment il est arrivé en Belgique depuis la Hollande et y a construit sa vie. Il y a fondé une famille en épousant une Belge et lui a donné cinq enfants, dont un garçon devenu prêtre, qui participe à l'éducation des jeunes Belges, et trois autres qui sont mobilisés en Belgique, tout comme le mari de sa fille. Il pose la question suivante :

J'ai contribué par mon travail à la prospérité de la Belgique : j'y ai dépensé beaucoup d'argent... Je ne suis pas le seul étranger dans ce cas. Serai-je mis « dans le même sac » que tous les autres ?<sup>334</sup>

Le sentiment est donc que le gouvernement ne tient pas suffisamment compte du parcours de chacun. La réponse de *La Libre Belgique* va dans le même sens :

Nous avons répondu à ce Monsieur, en le priant de nous passer l'expression que les Belges ne sont pas assez bêtes, ni assez méchants, ni l'un et l'autre à la fois, pour confondre les étrangers honnêtes avec la tourbe de parasites et de suspects que les convulsions de l'Europe ont poussés sur notre sol. Il va de soi que des étrangers comme celui qui nous écrit – et ils sont heureusement nombreux en Belgique – méritent que nous les traitions comme d'authentiques citoyens belges<sup>335</sup>.

Qu'il s'agisse de ce lecteur étranger implanté depuis de longues années ou bien de *La Libre Belgique*, nous constatons un certain sentiment de répulsion à l'égard des primo-arrivants. Le journal, certainement le plus virulent de notre corpus, utilise des mots extrêmement sévères à leur encontre :

---

<sup>333</sup> *La Libre Belgique*, 15 septembre 1939, p. 2.

<sup>334</sup> *La Libre Belgique*, 21 octobre 1939, p. 1.

<sup>335</sup> *La Libre Belgique*, 21 octobre 1939, p. 1.

On laisse traîner sur les boulevards de Bruxelles de sinistres individus insolents et indéfinissables, dont le pavé serait utilement débarrassé...

[...] les innombrables sujets douteux venus chez nous on ne sait comment, vivant on ne sait de quoi et n'ayant de la délicatesse qu'une conception sommaire<sup>336</sup>.

Nous retrouvons également des reproches à l'encontre des étrangers dans les colonnes du *Peuple*. Toutefois, l'organe socialiste se distingue car ce sont les réfugiés qui s'engagent politiquement qu'il prend pour cible. Il est ici question d'un marchand de fruits de Molenbeek qui, suite à l'entrée des troupes de Franco<sup>337</sup> dans Barcelone, partage sa joie en faisant flotter côte à côte un drapeau franquiste et un drapeau belge :

Que ce franquiste célèbre la victoire des assassins de femmes et d'enfants, c'est son droit, encore qu'il doive le faire avec discrétion en territoire étranger hospitalier.

Mais il est inadmissible et indigne d'y associer le drapeau belge<sup>338</sup>.

Le journal respecte sa ligne de conduite, et concède que le droit pour les étrangers de pouvoir exposer leurs opinions politiques doit être respecté. Cependant, il lui rappelle de « le faire avec discrétion en territoire étranger hospitalier<sup>339</sup> ». Il est clair dans le cas présent que les opinions politiques opposées ne sont pas à négliger, *Le Peuple* reproche la sympathie fasciste du marchand. Le reste de l'année est à nouveau marqué par des décisions du gouvernement toujours plus sévères.

Pour conclure ce point, nous constatons que l'accueil des réfugiés est une problématique complexe impliquant de prendre des décisions qui ne sont pas toujours populaires. Le ministre Pholien en a d'ailleurs largement fait les frais. Cependant, nous avons aussi remarqué que le discours, bien que longtemps bienveillant à l'encontre des étrangers, se durcit au fil des années et des arrivées toujours plus importantes d'étrangers, quitte à amalgamer les étrangers de longue date et les primo-arrivants. Les articles que nous avons pointés pour la fin de l'année 1939 sont à ce titre tout à fait évocateurs.

---

<sup>336</sup> *La Libre Belgique*, 21 octobre 1939, p. 1.

<sup>337</sup> Francisco Franco (1892-1975). Il mène une carrière militaire de 1912 à 1926 et participe, en juillet 1936, au coup d'Etat contre la seconde République d'Espagne. Il devient généralissime de l'armée rebelle au cours de la guerre civile, puis, suite à la victoire de son armée, il est à la tête de l'Espagne, dont le régime devient dictatorial. BENNASSAR, B., *Francisco Franco*, Encyclopaedia Universalis (<http://www.universalis.fr/encyclopedie/francisco-franco/>, consulté le 13 août 2017).

<sup>338</sup> *Le Peuple*, 2 février 1939, p. 7.

<sup>339</sup> *Le Peuple*, 2 février 1939, p. 7.



## CONCLUSION

---

Par le prisme de la presse belge francophone de l'entre-deux-guerres, nous avons eu l'ambition de nous confronter au discours tenu sur les étrangers et d'établir si ceux-ci bénéficiaient d'une image positive ou négative.

Dans un premier temps, une étape fondamentale de ce travail a été la constitution de notre corpus. Comme l'a écrit Nancy Green : « le dépouillement reste un travail minutieux réservant parfois des heures de frustration pour quelques minutes de trouvailles<sup>340</sup> ». Nous avons pu mener à bien cette tâche en recourant à des mots-clés liés à la thématique de l'immigration. La source principale de notre étude est le quotidien *Le Soir*. Son dépouillement entre 1920 et 1939 nous a tout d'abord permis de distinguer deux périodes correspondant aux deux décennies qui constituent l'entre-deux-guerres. Les travaux de Jean Stengers nous ont ensuite permis d'interpréter ces dernières.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle et la Première Guerre mondiale constituent des points de repère essentiels. C'est à cette période que la Belgique passe d'un pays d'émigration à un pays d'immigration. Nous avons pu en exposer les causes. La première est démographique : si le taux de mortalité du premier conflit mondial est modéré, il entraîne néanmoins une diminution de la population active. Les structures familiales changent également. Celles-ci sont moins nombreuses et la place de l'enfant en leur sein évolue, car il n'est plus une source de revenus potentiels, mais une bouche supplémentaire à nourrir en raison de l'obligation scolaire portée à 14 ans. Les autres causes sont davantage culturelles. En effet, les nationaux se détournent des métiers de la mine, car ils espèrent pouvoir s'élever socialement. Dès lors, les industriels n'ont d'autre choix que d'embaucher de la main-d'œuvre étrangère. Néanmoins, la thématique de l'immigration, que nous avons révélée par l'usage de mots-clés, n'est que peu présente entre 1920 et 1930. Nous avons par conséquent choisi de délaisser son étude pour nous consacrer aux années 1930 à 1939 mises en évidence par notre analyse quantitative.

Après nous avoir permis d'écarter cette première décennie, l'approche quantitative mise en œuvre a fait ressortir quatre années pour lesquelles notre thématique de l'immigration apparaît comme plus importante. De cette façon, les années 1930, 1933, 1938 et 1939 ont fait l'objet d'une approche qualitative. Dans le but de rendre celle-ci plus pertinente et de tenter d'apprécier la société belge dans toute sa complexité et dans la variété de ses points de vue, *La*

---

<sup>340</sup> GREEN, N., *op. cit.*, p. 9.

*Libre Belgique*, *Le Peuple* et *La Dernière Heure* ont fait l'objet d'un dépouillement selon une stratégie d'échantillonnage. Ainsi, ces journaux, respectivement d'obédience catholique, socialiste et libérale, sont mobilisés afin d'apporter un autre éclairage sur les faits.

Cette méthode nous a permis de limiter l'effet pervers de toute étude de presse : la surabondance de matériel à traiter. Nous avons alors pu nous immerger pleinement dans un corpus limité à 247 articles. En effet, cette approche par mots-clés nous a donné à voir la presse dans toute sa richesse, et dans toute la diversité des contenus qu'elle a à proposer. Qu'il s'agisse d'articles de fonds, ou de comptes rendus de discussions parlementaires, d'extraits du courrier des lecteurs ou de communiqués d'associations, tous nous ont apporté le matériel utile à construction de cette analyse. Par le biais de témoignages, nous avons même pu entendre la voix des étrangers. Ainsi, nous avons élargi notre horizon et approché la banalité du quotidien au-delà de ce que nous aurions pu trouver en construisant notre corpus à partir d'une rubrique particulière ou bien de la lecture des gros titres. Cependant, cette même méthode ne nous a pas permis de mettre en place une réelle analyse comparative entre les différents titres. Nous avons toutefois pu, par ces sondages, nuancer à de nombreuses reprises la vision unique qu'aurait été celle du *Soir* ainsi qu'esquisser à grands traits l'humeur du moment. Les opinions les plus tranchés ont d'ailleurs été révélées par l'étude de *La Libre Belgique* et du *Peuple*.

Nos chapitres ont fait l'objet d'une approche mixte où les méthodes quantitatives nous ont permis de dégager des thématiques et de structurer notre propos.

Dans le premier chapitre, nous avons tout d'abord proposé à notre lecteur un retour sur les années 1920. Nous avons constaté que les étrangers issus des pays voisins de la Belgique n'étaient pas ceux qui mobilisaient l'attention des médias. De plus en plus, les ressortissants des pays éloignés comme la Pologne et l'Italie y tiennent une place non négligeable.

Après lecture des articles retenus pour cette année, nous avons déterminé que les deux thématiques majeures qui s'en dégageaient étaient la dynamique économique et la question des oppositions entre fascistes et antifascistes italiens en Belgique. Dans un pays qui commence à ressentir les effets de la crise américaine de 1929, la question de l'emploi des non-nationaux entre dans le débat public. La dynamique économique est marquée par le protectionnisme et le repli nationaliste. De cette façon, l'étranger est accusé dans les grandes industries de prendre le travail des Belges et de participer à l'augmentation des chiffres du chômage. Dans les commerces, ils sont accusés de fabriquer leur marchandise dans des conditions douteuses et de se livrer à une concurrence déloyale. La deuxième thématique propre à cette année concerne

les oppositions entre fascistes et antifascistes qui éveillent l'opinion belge à la question de la liberté politique des non-nationaux. Nous avons épinglé des événements marquants comme l'attentat manqué de Berneri sur le ministre italien Rocco, et celui de De rosa sur la personne du Prince Umberto. Si les antifascistes ont été perçus négativement au début, le voile sur ces affaires a amené les politiques belges à faire preuve de prudence envers l'État fasciste italien. Il leur importait de préserver la tranquillité des étrangers sur notre sol et d'éviter tout amalgame entre les militants politiques italiens et la masse des travailleurs issus de ce pays.

Ce premier chapitre nous a permis d'identifier les deux lignes de force qui traversent ce mémoire. D'une part « l'étranger qui dérange », c'est-à-dire celui qui constitue une menace du point de vue économique et pour les intérêts du royaume, et d'autre part, l'« étranger fragile », celui pour lequel le devoir d'hospitalité doit primer. De la sorte, durant les dix années précédentes 1930, l'étranger a été apprécié pour sa contribution au dynamisme économique du pays, mais dès 1930, et les premiers effets de la crise qui se font ressentir, celui-ci dérange. À l'inverse, pour ceux qui sont opprimés ou oppressés comme les opposants politiques italiens, la Belgique doit toujours se montrer accueillante.

Dans notre second chapitre consacré à l'année 1933, ces mêmes lignes de force apparaissent. Dans le secteur des grandes industries, on peut voir une certaine accalmie due aux mesures législatives déplaçant la focale sur d'autres causes comme la conjoncture internationale. Mais dans le secteur des activités de commerce, la stagnation législative renforce le discours négatif tenu sur les étrangers. L'année est également marquée par le repli nationaliste de l'Allemagne qui développe une politique autoritaire. Les opposants politiques à ce nouveau régime et les juifs y sont pris pour cible. Ils s'engagent donc sur les routes de l'Europe. En Belgique, l'accueil des réfugiés s'organise autant par des associations que dans les sphères politiques et privées, impliquant ainsi de nombreuses couches de la société belge. Dans le même temps, l'État accentue les lois sur les étrangers et leur donne de cette façon une condition légale afin d'accroître les moyens de réguler leur présence. Mais à nouveau, l'étranger dérange, et bien que l'accueil des réfugiés juifs soit encouragé par certains, il est concurrencé par des idées antisémites qui reviennent en force au début des années 1930.

Pour les années 1938 et 1939, qui font l'objet de notre dernier chapitre, nous avons constaté, en comparant le nombre d'articles retenus, que la problématique gagne en importance. L'analyse chronologique s'est imposée à nous et a permis de mettre en relief des temps où l'accueil se fait plus favorable et d'autres où l'on peut constater son repli. Ces différents temps

sont les résultats de la politique menée par le ministre Pholien, qui sera vivement critiqué par les milieux socialistes qui se prononcent systématiquement en faveur de l'accueil.

Ces années nous ont offert une diversité de thèmes à aborder. L'augmentation du nombre d'étrangers sur le territoire, même s'il s'agit majoritairement de réfugiés, conjuguée à la crise économique qui persiste fait renaître des discours négatifs sur la présence des étrangers. Qu'ils soient réfugiés ou travailleurs, ils font l'objet d'un amalgame et constituent une crainte pour le marché de l'emploi. L'étude de la Conférence d'Evian n'a pas permis d'approcher l'opinion publique, mais bien de comprendre l'ambiance internationale. Avec le développement de la *question juive* hors d'Allemagne, les pays du vieux comme du nouveau continent sont touchés par la problématique et sont tous peu enclin à consentir à plus d'efforts. Nous avons pu relever dans ces deux années des propos antisémites. Ils ne sont pas le fait des journaux que nous étudions, mais sont rapportés par ceux-ci. Face à ce constat, une solution est trouvée par la création des camps d'internement. En plus d'empêcher l'accès des réfugiés au monde du travail, cette solution a pour objectif d'assurer la paix du corps social en réduisant la visibilité des juifs et, par extension, le développement d'un discours antisémite. Enfin, ils répondent à la volonté de ne mettre en place qu'un accueil temporaire durant lequel les étrangers préparent la suite de leur immigration.

Nous avons en outre pu apprécier la diversité des individus qui entrent sur le territoire belge. Si au lendemain de la Première Guerre mondiale les étrangers sont majoritairement des hommes seuls, la typologie des individus qui entrent dans notre pays se diversifie au cours de la période. Des familles entières et des enfants prennent le chemin de la Belgique. Le cas de ces derniers est d'ailleurs particulier. En effet, leur accueil, qu'ils soient juifs ou Espagnols, est marqué d'une grande empathie, et ce dans toutes les couches de la société belge. Ils sont considérés comme des êtres fragiles et en danger. De plus, les familles qui les recueillent voient dans leur sort celui de leurs propres enfants qu'ils avaient envoyés à l'étranger pour échapper aux horreurs de la Grande Guerre.

Nous souhaitons pointer deux limites à ce travail. Tout d'abord, nous n'avons finalement travaillé que sur quatre journaux. Rappelons à notre lecteur que nous n'avons pas pu travailler sur des journaux d'opinion tels que *Le Pays Réel* ou *Le Drapeau Rouge* en raison de circonstances exceptionnelles. Leur analyse s'avérerait sans aucun doute pertinente, afin de multiplier les points de vue. L'étude d'organes locaux tels que *La Gazette de Charleroi*, *La*

*Meuse, L'avenir du Luxembourg*<sup>341</sup>, le serait tout autant et permettrait de révéler des réalités locales. Ensuite, nous n'avons pas abordé dans ce travail l'étude des faits divers. Il serait cependant intéressant de croiser ceux-ci avec les statistiques de la criminalité en Belgique dans le but de déterminer si le criminel étranger, tel qu'il est présenté par la presse, correspond à celui de la réalité judiciaire. Dans un second temps, l'analyse pourrait s'intéresser à l'influence de la représentation sur la condamnation de l'étranger criminel.

Pour conclure et répondre de manière concrète aux questions posées dans notre problématique, nous considérons que la vision de l'immigration dans la presse belge de l'entre-deux-guerres se trouve à mi-chemin entre répulsion et compassion. Celle-ci est régie par deux craintes : d'une part, le dérèglement du marché de l'emploi et d'autre part, les troubles que l'arrivée de nouvelles populations suscite sur le corps social. Il existe donc un paradoxe. L'accueil doit être assuré, mais l'arrivée des étrangers fait naître dans certains pans de la société un réflexe de répulsion. De plus, les mesures gouvernementales toujours plus coercitives posent la question de savoir si la Belgique est toujours une « terre d'accueil ».

Cette question a été un leitmotiv traversant toute la période concernée et fait même l'objet d'un ouvrage de M. Pierard en 1932<sup>342</sup>. « Belgique terre d'accueil », « Belgique terre d'exile » renvoie à un devoir d'hospitalité que certains font même remonter jusqu'à l'article 128 de la Constitution belge qui prescrit que « tout étranger qui se trouve sur le territoire belge jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens »<sup>343</sup>.

Notre plongée dans les journaux nous a confronté à ce discours récurrent mettant en avant le passé accueillant de la Belgique. Cette rhétorique est toujours bien présente aujourd'hui comme en atteste une exposition que se tiendra en 2017 au Musée Juif de Bruxelles en collaboration avec les Archives de l'État et le CEGESOMA. Celle-ci aura pour titre « Bruxelles : terre d'accueil » et reviendra sur le parcours des étrangers dans la capitale au cours des deux derniers siècles et sa mutation en ville cosmopolite. Il serait intéressant d'étudier ce mythe afin de comprendre comment celui-ci se construit, mais surtout de s'interroger sur sa pérennité. La Belgique est-elle vraiment une terre d'accueil ?

---

<sup>341</sup> Ces trois titres sont également consultables en version numérisée via le portail BelgicaPress à la KBR.

<sup>342</sup> PIERARD, L., *Belgique terre d'exil*, Bruxelles, Labor, 1932.

<sup>343</sup> 7 février 1831 – *Constitution de la Belgique* (<https://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=2962-2303-1355>, consulté le 14 août 2017).



# BIBLIOGRAPHIE

---

## SOURCES

- *Le Soir*  
Quotidien édité à Bruxelles, dépouillé de janvier 1920 à décembre 1939.  
Consulté à la Bibliothèque Royale de Belgique via le portail numérique Digipress.
- *La Dernière Heure*  
Quotidien édité à Bruxelles, dépouillé de janvier à décembre pour les années 1930, 1933, 1938 et 1939.  
Consulté à la Bibliothèque Royale de Belgique via le portail numérique BelgicaPress.
- *La Libre Belgique*  
Quotidien édité à Bruxelles, dépouillé de janvier à décembre pour les années 1930, 1933, 1938 et 1939.  
Consulté à la Bibliothèque Royale de Belgique via le portail numérique BelgicaPress.
- *Le Peuple*  
Quotidien édité à Bruxelles, dépouillé de janvier à décembre pour les années 1930, 1933, 1938 et 1939.  
Consulté à la Bibliothèque Royale de Belgique via le portail numérique BelgicaPress.

## DICIONNAIRES ET OUVRAGES GENERAUX

ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale de Belgique*, Bruxelles, Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 2012.

ASSOCIATION GENERALE DE LA PRESSE BELGE, *Annuaire officiel de la presse belge*, Bruxelles, 1933.

AUGE, P., dir., *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, vol. 1-4, Paris, Larousse, 1928-1933.

DUMOULIN, M., DUJARDIN, V. et VAN DEN WIJNGAERT, M., dir., *Nouvelle histoire de Belgique*, 2 vol., Bruxelles, Complexe, 2006, p. 123-124.

- GAUVARD, C. et SIRINELLI, J.-F., dir., *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015.
- HASQUIN, H., *Dictionnaire d'histoire de Belgique. Les hommes, les faits*, Bruxelles, Hatier, 1988.
- HASQUIN, H., dir., *Dictionnaire d'histoire de Belgique : les hommes, les institutions, les faits, le Congo belge et le Ruanda-Urundi*, Namur, Hatier, 2000.
- LEGRAIN, P., *Le dictionnaire des Belges*, Bruxelles, Legrain, 1981.
- REY, A., dir., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2010.

## TRAVAUX

- APRILE, S. et DUFOIS, S., *Les mots de l'immigration*, Paris, Belin, 2009.
- BLOCH, M., *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1952.
- BOURQUIN, J., « Les droits de l'homme et les moyens de communication », dans *La presse-de pers*, n°60, p. 4 et suivantes.
- BRABANT, S., *La Presse bruxelloise de langue française de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Maison de la Francité, 1989.
- CAESTECKER, F., *Alien policy in Belgium, 1840-1940. The creation of guest workers, refugees and illegal aliens*, New York, Berghahn, 2000.
- CAMPE, R., DUMON, M. et JESPERS, J.-J., *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Marabout, 1975.
- DE BENS, E., *De pers in België. Het verhaal van de Belgische dagbladpers : gisteren, vandaag en morgen*, Tielt, Lannoo, 2001.
- DE BRUYNE, E., *Encyclopédie de l'occupation, de la collaboration et de l'ordre nouveau en Belgique francophone (1940-1945)*, La-Roche-en-Ardenne, Cercle Segnia, 2016.
- DE WILDE, M., *L'Ordre nouveau*, Paris, Duculot, 1984.
- DROZ, J., *Histoire de l'antifascisme en Europe. 1923-1939*, Paris, La Découverte, 1985 (Textes à l'appui).

- DUMONT, J.-F., GREVISSSE, B. et RINGLET, G., *La presse écrite en Belgique*, Bruxelles, Kluwer, 2001.
- FORO, P., *L'Italie fasciste*, Paris, Armand Colin, 2006 (Collection U).
- FRANK, R., dir., *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012 (Le Nœud gordien).
- GARFINKELS, B., *Belgique, terre d'accueil. Problème du réfugié 1933-1940*, Bruxelles, Labor, 1974.
- GILLEN, J., *Inventaire des sources pour une histoire de l'immigration : archives communales*, Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, 2004.
- GOL, J., *Le Monde de la presse en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1970.
- GREEN, N., *Repenser l'histoire des migrations*, Paris, PUF, 2002 (Le Nœud gordien).
- HUBERT, C., *De la première à la Dernière Heure*, Bruxelles, Luc Pire, 2006 (Voix du jour).
- KLEMPERER, V., *LTI, la langue du III<sup>e</sup> Reich. Carnets d'un philologue*, Paris, Albin Michel, 1998 (Agora).
- LABORIE, P., *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990 (L'Univers historique).
- LEDRE, C., *Histoire de la presse*, Paris, Fayard, 1958.
- Le soixantième anniversaire du Soir 1887-1947*, Bruxelles, Rossel, 1947.
- MABILLE, X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1997.
- MARBEAU, M., *La Société des Nations*, Paris, PUF, 2001 (Que sais-je ?).
- MAZELLA, S., *Sociologie des migrations*, Paris, PUF, 2014 (Que sais-je ?).
- MORELLI, A., dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1992.
- PECHEUX, J., *Évolution de la Presse en Belgique*, Bruxelles, Institut Géographique Militaire, 1950.

PIERARD, L., *Belgique terre d'exil*, Bruxelles, Labor, 1932.

SOULET, J.-F., *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*, Paris, Armand Colin, 2009 (Collection U).

STENGERS, J., *Émigration et Immigration en Belgique au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1978.

STEPHANY, P. et FRANCK, J., *La Libre Belgique. Histoire d'un journal libre, 1884-1996*, Louvain-La-Neuve, Duculot, 1996.

VAN DOORSLAER, R., dir., DEBRUYNE, E., et al., *La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Luc Pire, 2007.

VOYENNE, B., *La presse dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1962 (Collection U).

*90 ans à la Une. « Le Peuple » 1885-1975*, Marcinelle, Imprimerie La concorde, 1975.

#### ACTES DE COLLOQUE

EGGERICKX, T. et SANDERSON, J.-P., « La transition migratoire dans la Belgique industrielle de l'entre-deux-guerres », dans AIDELF, *Les migrations internationales. Observation, analyse et perspectives. Actes du colloque international de Budapest des 20-24 septembre 2004*, n°12, Paris, PUF, 2004, p. 397-417.

#### ARTICLES ET CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS

ALBERT, P., « Comment l'historien peut-il utiliser le témoignage des journaux ? », dans *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, n°6, 1980.

CAESTECKER, F., « Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Mouvement social*, n°224, octobre-décembre 2008, p. 9-26 (<http://www.jstor.org/stable/27639685>, consulté le 13 mars 2017).

- CAESTECKER, F., « Mineurs d'Europe centrale en Belgique », dans MORELLI, A., dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1992, p. 161-173.
- CAESTECKER, « Onverbiddelijk, maar ook Clement. Het Belgische immigratie beleid en de joodse vlucht uit Nazi-Duitsland maart 1938-august 1939 », dans *Cahiers d'histoire du temps présent*, n°13-14, 2004, p. 99-139.
- FARCY, J.-C., « Quelles sources écrites pour l'histoire du crime », dans Rauch, A., *L'historien, le juge et l'assassin*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 15-28.
- GOTOVITCH, J., « La Belgique et la guerre civile espagnole : un état des questions », dans *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, n°3-4, 1983, p. 497-532.
- GROppo, B., « Entre immigration et exil : les réfugiés politiques italiens dans la France de l'entre-deux-guerres », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°44, 1996, p. 27-35.
- GUIRAL, P., « Présentation. Problèmes d'histoire de la presse », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 18, n°4, octobre-décembre 1971, p. 481-488 ([www.jstor.org/stable/20528007](http://www.jstor.org/stable/20528007), consulté le 11 février 2017).
- KAYSER, J., « L'historien et la presse », dans *Revue Historique*, vol. 218, n°2, 1957, p. 284-309 ([www.jstor.org/stable/40948927](http://www.jstor.org/stable/40948927), consulté le 11 février 2017).
- KEVONIAN, D., « Enjeux de catégorisations et migrations internationales. Le Bureau international du travail et les réfugiés (1925-1929) », dans *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°3, 2005, p. 1-26.
- LANGKAU-ALEX, « Jalons pour une histoire des Internationales socialistes et l'exil dans l'entre-deux-guerres », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°84, p. 26 à 37 (<http://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2006-4-page-26.htm>, consulté le 10 août 2017).
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA GUERRE, *Bulletin périodique de la presse belge de langues française et flamande. Du 20 décembre 1918 au 28 janvier 1919*, n°20, février 1919 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64217028/f2.image.r=presse%20belgetiragebelgique>, consulté le 14 février 2017).

- MOLLIER, J.-Y., « L'émergence de la culture de masse dans le monde », dans MOLLIER, J.-Y., dir., *Culture de masse et culture médiatique en Europe et dans les Amériques de 1860-1940*, Paris, PUF, 2006 (Le Nœud gordien).
- MORELLI, A. et SCHREIBER, J.-P., « Are the immigrants the last belgians ? », dans DEPREZ, K. et VOS, L., *Nationalism in Belgium : shifting Identities, 1780-1995*, New-York, Palgrave, 2001, p. 249-257.
- MOULIN, M., « Les relations italo-belges entre 1925 et 1940 dans le contexte de l'historiographie récente sur l'Italie fasciste », dans DUMOULIN, M. et WILLEQUET, J., dir., *Aspects des relations de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas avec l'Italie : 1925-1940*, Bruxelles, Istituto Italiano Di Cultura, 1983.
- NOIRIEL, G., « Immigration : le fin mot de l'histoire », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°7, 1985, p. 141-150.
- OZOUF, J., « Études de presse et analyse du contenu », dans *Le Mouvement Social*, n°53, 1965, p. 39-49 ([www.jstor.org/stable/3777519](http://www.jstor.org/stable/3777519), consulté le 11 février 2017).
- SCHREIBER, J.-P., « L'immigration juive en Belgique, du Moyen Age à nos jours », dans MORELLI, A., dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1992, p. 207-232.
- STEINBERG, M., « La tragédie juive en Belgique : un ravage de la xénophobie », dans MORELLI, A., dir., *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1992, p. 233-254.
- STENGERS, J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 82, n°1, 2004, p. 247 à 270 ([www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_2004\\_num\\_82\\_1\\_4826](http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2004_num_82_1_4826), consulté le 17 juillet 2017).
- STOLS, E., « Exil et migration : refus de mémoire et réalités historiques en Belgique », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°67, 2002, p. 41-50.
- TASCHEREAU, S., PIETTE, V. et GUBIN, E., « L'immigration en Belgique dans les années trente. Le cas particulier des commerçants étrangers », dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n°9, 2001, p. 7-62.

## SITOGRAFIE

BELGICA. BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE DE BELGIQUE, *Numérisation de la presse belge* ([http://belgica.kbr.be/fr/coll/jour/jour\\_fr.html](http://belgica.kbr.be/fr/coll/jour/jour_fr.html), consulté le 14 février 2017).

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, *Techniques et formats de conversion en mode texte* ([http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation\\_boite\\_outils/a.num\\_conversion\\_mode\\_texte.html#SHDC\\_Attribute\\_BlocArticle0BnF](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation_boite_outils/a.num_conversion_mode_texte.html#SHDC_Attribute_BlocArticle0BnF), consulté le 14 février 2017).

### *Constitution de la Belgique*

(<https://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=2962-2303-1355>, consulté le 14 août 2017).

DRONSART, E., *La rééducation professionnelle des mutilés de la guerre en France* (documentaire), Cinémathèque Royale de Belgique, 1917 (<http://www.europeanfilmgateway.eu/fr/detail/La%20rééducation%20professionnelle%20des%20mutilés%20de%20la%20guerre%20en%20France/crb::68bba6585f3db5a06370a4b357e8530c>, consulté le 13 août 2017).

*Encyclopaedia Universalis* (<http://www.universalis.fr>, consulté le 13 août 2017).

LES ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE (<http://search.arch.be>, consulté le 16 mars 2017).

SAERENS, L., *Un « Juste parmi les Nations » objet de débats. L'affaire Robert de Foy*, sur CEGESOMA ([http://www.cegesoma.be/cms/divers\\_fr.php?article=1951](http://www.cegesoma.be/cms/divers_fr.php?article=1951), consulté le 13 août 2017).

*Trésor de la Langue Française en ligne (TLFI)*, CNRTL (<http://www.cnrtl.fr/definition/>, consulté le 15 mai 2017).

*Tricanni. fondazione dell'Istituto della Enciclopedia italiana* (<http://www.treccani.it/enciclopedia/>, consulté le 10 août 2017).

*Universalis éducatio. Encyclopædia Universalis* (<http://www.universalis-edu.com/>, consulté le 9 août 2017).

ZOMERSZTAJN, N., « Les réfugiés juifs dans les années 1930 », interview de Frank Caestecker et Simon Epstein, dans *Regards*, n°827 (<http://www.cclj.be/actu/politique-societe/refugies-juifs-dans-annees-1930>, consulté le 13 août 2017).



## TABLE DES FIGURES

---

TABLEAU 1: Évolution des tirages des journaux Le Soir, La Dernière Heure, La Libre Belgique et Le Peuple entre 1920 et 1940 (De Bens, E., De pers in België. Het verhaal van de Belgische dagbladders : gisteren, vandaag en morgen, Tielt, Lannoo, 2001, p. 38). .....	14
TABLEAU 2 : Fréquence d'apparition des mots-clés et calcul de marge d'erreur, dans l'échantillon du Soir.....	23
TABLEAU 3 : Fréquence d'apparition des mots-clés et calcul de marge d'erreur, dans les journaux La Libre Belgique, La Dernière Heure et Le Peuple pour les années 1930, 1933, 1938 et 1939.....	25
TABLEAU 4 : Répartition des articles retenus dans le corpus pour l'année 1930 en fonction des journaux dont ils sont issus.....	29
TABLEAU 5: Répartition des articles retenus dans le corpus pour l'année 1933 en fonction des journaux dont ils sont issus.....	43
TABLEAU 6 : Répartition des articles retenus dans le corpus pour les années 1938 et 1939 en fonction des journaux dont ils sont issus. ....	57



## TABLE DES GRAPHIQUES

---

GRAPHIQUE 1 : Fréquence d'apparition des mots-clés pour 100 éditions du journal Le Soir en fonction des années .....	24
GRAPHIQUE 2 : Fréquence d'apparition des mots-clés pour 100 éditions dans chaque journal étudié en 1930, 1933, 1938 et 1939 .....	25
GRAPHIQUE 3 : Répartition des articles du corpus toutes années confondues en fonction des organes de presse dont ils sont issus (N=247) .....	26
GRAPHIQUE 4 : Apparition des nationalités pour l'année 1930, tous journaux confondus (N=43) .....	30
GRAPHIQUE 5 : Répartition des mots-clés en fonction de la nationalité, à partir des articles sélectionnés dans tous les journaux du corpus pour 1930 (N=43) .....	32
GRAPHIQUE 6 : Répartition des articles tous journaux confondus en fonction des évocations de nationalités ou de la confession juive en 1933 (N=47).....	46
GRAPHIQUE 7 : Répartition des mots-clés issus de tous les journaux du corpus pour l'année 1933 (N=47) .....	51
GRAPHIQUE 8 : Répartition de l'évocation des différentes nationalités et de la confession juive, tous journaux confondus, pour les années 1938 et 1939 (N=157) .....	58
GRAPHIQUE 9 : Répartition des articles du <i>Soir</i> en fonction des mois pour l'année 1938 (N=62) .....	59
GRAPHIQUE 10 : Répartition des articles du <i>Soir</i> en fonction des mois de l'année 1939 (N=65) .....	73



# TABLE DES MATIERES

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE I : SOURCES ET METHODOLOGIE</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I : LA PRESSE EN TANT QUE SOURCE POUR L'HISTORIEN</b>	<b>9</b>
1. HISTORIOGRAPHIE DE LA SOURCE DE PRESSE	9
2. QU'EST-CE QU'UN JOURNAL ?	10
3. DU BON USAGE DE LA PRESSE	11
<b>CHAPITRE II : PRESENTATION DES SOURCES RETENUES</b>	<b>13</b>
1. LA PRESSE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES	13
2. RETOUR HISTORIQUE SUR LES JOURNAUX CHOISIS	15
2. 1. Le Soir	15
2. 2. La Dernière Heure	16
2. 3. La Libre Belgique	17
2. 4. Le Peuple	17
<b>CHAPITRE III : METHODOLOGIE ET CONSTITUTION DU CORPUS</b>	<b>19</b>
1. DETERMINATION DE « GRANDS TEMPS »	20
2. L'APPROCHE SUR L'ENSEMBLE DES JOURNAUX	25
<b>PARTIE II : ANALYSE DU CORPUS</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE I : LE TOURNANT DE 1930</b>	<b>29</b>
1. LES ENJEUX DE 1930	32
1. 1. La dynamique économique : le monde du travail	32
1. 2. « Ce ne sont pas tous des brigands » : l'antifascisme italien en débat	36
2. QUESTION DE TERMINOLOGIE	38
<b>CHAPITRE II : 1933 ET LA NECESSITE D'UNE LEGISLATION ADAPTEE</b>	<b>43</b>
1. LES ENJEUX DE 1933	43
1. 1. La dynamique économique : entre évolution et stagnation	43
1. 2. Les premiers réfugiés venus d'Allemagne	45
1. 3. Le renouveau législatif	48
2. QUESTIONS DE TERMINOLOGIE	50
<b>CHAPITRE III : 1938-1939, DES ANNEES AU RYTHME DE L'ALLEMAGNE</b>	<b>57</b>
1. L'ANNEE 1938	59
1. 1. De janvier à juin : la volonté d'accueil des socialistes	60
1. 2. Juillet et la Conférence d'Evian	63
1. 3. Août à décembre : entre accueil et saturation	67

2. L'ANNEE 1939	73
2. 1. Février : « une pensée généreuse pour les pauvres enfants »	74
2. 2. L'arrivée du paquebot Saint-Louis en juin	80
2. 3. Juillet à décembre : « Serai-je mis dans le même sac ? »	83
<b>CONCLUSION</b>	<b>87</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>93</b>
SOURCES	93
DICTIONNAIRES ET OUVRAGES GENERAUX	93
TRAVAUX	94
ACTES DE COLLOQUE	96
ARTICLES ET CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS	96
SITOGRAPHIE	99
<b>ANNEXES</b>	<b>101</b>
ANNEXE I : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES DE JOURNAUX EN BELGIQUE DEPUIS SON INDEPENDANCE JUSQU'AUX ANNEES 1970	101
ANNEXE II : DEFINITIONS DES MOTS-CLES	102
ANNEXE III : RESUME DES LOIS ALLEMANDES ANTI-JUIVES	104
ANNEXE IV : PHOTOGRAPHIE DES ENFANTS ESPAGNOLS	106
ANNEXE V : PHOTOGRAPHIES DE L'ARRIVEE DU PAQUEBOT SAINT-LOUIS	106
<b>TABLE DES FIGURES</b>	<b>109</b>
<b>TABLE DES GRAPHIQUES</b>	<b>111</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>113</b>

